



**Skilled
Trades**
Ontario

**Métiers
spécialisés**
Ontario

Registre
de la norme de formation
par l'apprentissage

**Installateur de Systèmes de
Protection Contre les
Incendies**

427A

2010

Norme de formation par l'apprentissage

La norme de formation par l'apprentissage (ou, ci-après, le « registre ») est un document remis aux apprentis qui signent un contrat d'apprentissage enregistré dans la province de l'Ontario à titre de rapport officiel de formation. Elle doit être utilisée par l'apprenti(e) et le (la) parrain (marraine) ou le (la) formateur(trice) pour orienter le processus de développement des compétences dans un métier particulier.

Votre formation d'apprenti(e)

- ✓ Assurez-vous de signer un contrat d'apprentissage avec votre parrain (marraine) et votre témoin auprès du Ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences. Une fois votre contrat enregistré, vous en recevrez une copie pour vos dossiers.
- ✓ Informez le bureau de service local **immédiatement** de tout changement apporté à vos coordonnées ou à votre contrat d'apprentissage, surtout si vous changez de parrain (marraine).
- ✓ Examinez régulièrement le registre avec votre formateur(trice) et votre parrain (marraine) pour discuter de vos progrès, poser des questions, demander une rétroaction et faire **valider vos compétences**.
- ✓ Notez vos heures de travail avec exactitude.
- ✓ Lorsqu'une formation en classe est offerte, suivez-la.
- ✓ Faites des demandes pour obtenir les incitatifs financiers auxquels vous êtes admissible.



Remplir votre registre

- ✓ **Remplir le dossier du (de la) parrain (marraine)** – Un formulaire doit être rempli pour chaque parrain (marraine) ou formateur(trice) avec lequel vous travaillez pendant votre apprentissage
- ✓ **Confirmer la validation de toutes les compétences**
 - **Vous et votre formateur(trice)** devez valider chaque compétence exigée pour confirmer que vous l'avez acquise.

Les cases ombrées de votre registre indiquent qu'il s'agit de compétences facultatives qui n'ont pas besoin d'être attestées par votre formateur(trice) ou votre parrain (marraine). On vous encourage toutefois à acquérir ces compétences dans le cadre de votre formation.

- ✓ **Confirmer la validation de l'ensemble complet de compétences**
 - Après la validation, par vous et votre formateur(trice), de toutes les compétences incluses dans un ensemble de compétences, votre parrain (marraine) doit apposer sa signature à l'**Annexe C – « Validation de l'ensemble de compétences pour le (la) parrain (marraine) »** pour confirmer que vous avez acquis les compétences de chacun des ensembles.

Ce document est la propriété de l'apprenti(e) dont le nom figure à l'intérieur et atteste officiellement sa formation. Pour obtenir plus de renseignements sur votre apprentissage, lisez l'intérieur du verso de la couverture.



Nom de l'apprenti(e) : _____

Adresse : _____

Numéro de téléphone : _____

Adresse courriel : _____

Métier : _____

N° du contrat d'apprentissage (pour les métiers à accréditation obligatoire et non obligatoire) :

N° de compte MSO (pour les métiers à accréditation obligatoire uniquement) :

Ce document est la propriété de l'apprenti(e) dont le nom figure à l'intérieur et atteste officiellement sa formation.

Pour toute question concernant l'utilisation de ce registre ou votre programme d'apprentissage, veuillez contacter votre bureau de service local (voir l'Annexe D de ce cahier) ou la ligne d'assistance d'Emploi Ontario au : 1-800-387-5656.

Parcours d'apprentissage vers le certificat de qualification

Phase 1 : Inscription

Présentez une demande de formation en apprentissage sur le portail en ligne ou à votre bureau de service local

Pour le portail en ligne, veuillez suivre les consignes d'inscription. Vous devrez créer un compte *My Ontario* pour accéder aux services en ligne.

Contrat d'apprentissage signé et enregistré par l'apprenti(e) et le (la) parrain (marraine)

Accédez à votre registre de la norme de formation par l'apprentissage**
skilledtradesontario.ca/fr/a-propos-des-metiers/renseignements-sur-les-metiers/

** Il s'agit du rapport officiel attestant de la progression de votre formation. Vous êtes responsable de sa mise à jour.

Suivez la formation en milieu de travail
Démontrez que vous maîtrisez les compétences figurant dans le registre de la norme de formation par l'apprentissage, et recevez-en la validation

Suivez la formation en classe
Assistez à la formation en classe décrite dans la norme du programme

Les apprentis peuvent présenter une demande de subventions incitatives pour l'apprentissage (métiers désignés Sceau rouge) et de prêts.

Phase 2 : Apprentissage

Examinez et finalisez votre registre avec votre parrain (marraine)

Présentez une preuve d'achèvement de la formation d'apprenti par courriel, en personne ou sur le portail numérique

Votre registre de la norme de formation par l'apprentissage détaille les exigences d'achèvement applicables. Veuillez soumettre les éléments suivants :

- Registre de la norme de formation par l'apprentissage dûment rempli et signé
- Preuve des heures effectuées

Délivrance du certificat d'apprentissage

Métiers sans examen

Métiers avec examen (accréditation obligatoire et non obligatoire)*

Le certificat d'apprentissage représente la dernière étape du programme

Délivrance d'un certificat de qualification temporaire valable pour une période de 12 mois

Pour vous préparer en vue de l'examen menant au certificat de qualification, téléchargez les guides de préparation à l'examen provincial et/ou à l'examen du Sceau rouge.

Acquittez les frais de l'examen menant au certificat de qualification

Appelez pour effectuer un paiement (647-847-3000 or 1-855-299-0028)

Fixez une date pour votre examen

Pour fixer la date de votre examen, prenez contact avec votre bureau de service local.

Passez l'examen menant au certificat de qualification

Les apprentis peuvent présenter une demande de subventions incitatives pour l'apprentissage (métiers désignés Sceau rouge) ou une demande de prime d'achèvement d'apprentissage (métiers non désignés Sceau rouge)

Délivrance du certificat de qualification

À l'achèvement de la formation, les parrains peuvent avoir droit à des subventions, des incitatifs, des primes ou des crédits d'impôt pour l'apprentissage

Phase 3 : Certification

* Pour obtenir une liste des métiers assujettis à un examen de certification, veuillez consulter le skilledtradesontario.ca/fr/

Version préliminaire : 2022-06-07

Installateur de Systèmes de Protection Contre les Incendies

Table des matières

Avant-propos : Objet et modalités du contrat d'apprentissage enregistré	1
Ressources propres au métier.....	2
Ressources et liens spécifiques au métier.....	2
Méthodologie - Élaboration des normes	2
Introduction au registre	3
Ce registre « en milieu de travail » constitue la norme de formation pour Installateur de Systèmes de Protection Contre les Incendies 427A; il a été élaboré par Métiers spécialisés Ontario en consultation avec des représentants de l'industrie. Il met en évidence toutes les compétences associées au métier et nécessaires à son apprentissage.	3
Rôles et responsabilités des apprentis	5
Rôles et responsabilités des parrains et des formateurs	6
Santé et sécurité.....	7
Résumé du programme d'apprentissage et directives connexes	11
Champ d'exercice.....	11
Directives du programme.....	12
Exigences du programme	13
Classification comme métier à accréditation obligatoire ou non obligatoire.....	13
Résumé de Compétences pour réussir.....	13
Norme de rendement	14
Formation des apprentis : conseils à l'intention des apprentis, des parrains et des formateurs	15
Avis de collecte de renseignements personnels	18
Liste de formateurs.....	19
5440.0 Se Protéger Et Protéger Les Autres.	20
5441.0 Communiquer Au Travail.	29
5442.0 Arrimer, Lever, Soulever Et Manipuler Des Charges.	35
5443.0 Planifier Et Préparer L'installation.....	45
5444.0 Concevoir Des Systèmes.....	49
5445.0 Utiliser Des Outils Et Du Matériel.....	52
5446.0 Installer Un Système D'alimentation En Eau.	57
5447.0 Fabriquer Des Systèmes De Protection Contre Les Incendies.....	63
5448.0 Installer Des Collecteurs, Des Appareils De Robinetterie Et Des Garnitures.....	66
5449.0 Installer Des Systèmes De Protection Contre Les Incendies.....	70
5450.0 Mettre En Service Des Systèmes De Protection Contre Les Incendies.....	83
5451.0 Installer Des Pompes, Des Moteurs Et Des Contrôleurs	96

Installateur de Systèmes de Protection Contre les Incendies

5452.0	Installer Et Entretien Des Extincteurs Portatifs	103
5453.0	Inspecter Des Systèmes De Protection Contre Les Incendies.....	106
5454.0	Tester Des Systèmes De Protection Contre Les Incendies	121
5455.0	Entretien Des Systèmes De Protection Contre Les Incendies	136
Définitions		149
Apprenti(e)		149
Prêt(e) à passer l'examen?		152
Directives pour consigner un changement de parrain.....		153
Dossier du (de la) parrain (marraine) n° 1		154
Changement du dossier du (de la) parrain (marraine) n° 2.....		155
Changement du dossier du (de la) parrain (marraine) n° 3.....		156
Changement du dossier du (de la) parrain (marraine) n° 4.....		157
Annexe A – Directives relatives à l'attestation de fin d'apprentissage		158
Annexe B – Attestation de fin d'apprentissage		159
Annexe C – Validation des ensembles de compétences pour les parrains (marraines)		160
Annexe D – Bureaux de service locaux en Ontario		161
Diagramme Profil d'Analyse des Compétences (PAC)		i

Remarque : Cette norme a été révisée pour refléter l'identité visuelle de Métiers spécialisés Ontario (MSO) qui a remplacé l'Ordre des métiers de l'Ontario le 1er janvier 2022. Le contenu de la présente norme peut faire référence à l'ancienne organisation ; toutefois, tous les renseignements ou le contenu propres au métier demeurent pertinents et exacts selon la date de publication originale.

Veillez consulter le site Web de MSO : skilledtradesontario.ca/fr/ pour obtenir les renseignements les plus exacts et les plus récents. Pour obtenir des renseignements sur la loi LOPMS et ses règlements, veuillez consulter le site de perspectives dans les métiers spécialisés (Loi de 2021 ouvrant des), [L.O. 2021, chap. 28 - Projet de loi 288 \(ontario.ca\) LOPMS](http://L.O. 2021, chap. 28 - Projet de loi 288 (ontario.ca) LOPMS).

Toute mise à jour de cette publication est accessible en ligne; pour télécharger ce document en format PDF, cliquez sur le lien suivant : MétiersspécialisésOntario.ca

© 2022, Métiers spécialisés Ontario. Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite sous quelque forme que ce soit sans l'autorisation préalable de Métiers spécialisés Ontario.

Maintenu avec le transfert à Métiers spécialisés Ontario, 2010 (V100)

Avant-propos : Objet et modalités du contrat d'apprentissage enregistré :

- Avant d'entreprendre les activités officielles d'apprentissage, l'apprenti(e), le (la) parrain (marraine) et un témoin sont tenus de signer un contrat d'apprentissage.
- Le contrat d'apprentissage que vous avez signé est un document juridique important qui décrit vos responsabilités en tant qu'apprenti(e) et celles de votre parrain (marraine).
- Une fois enregistré, ce contrat marque le début de l'entente officielle entre l'apprenti(e), le (la) parrain (marraine) et le Ministère.
- Pour les métiers à accréditation obligatoire, le document d'enregistrement de l'apprentissage doit être accessible pendant le travail.

L'apprenti(e) convient :

- **D'informer le bureau de service local de tout changement de coordonnées ou de parrain dans les sept jours;**
- De suivre les directives licites du (de la) parrain (marraine) et du (de la) formateur(trice) et de faire tout en son pouvoir pour acquérir les compétences énoncées dans le registre du métier, qui font partie du programme d'apprentissage du métier établi par Métiers spécialisés Ontario;
- D'obtenir auprès du (de la) parrain (marraine) et des formateurs la confirmation écrite de la satisfaction des exigences énoncées dans le registre du métier.
- Lorsque vous recevez une « offre de formation en classe », confirmez votre participation en suivant les consignes de l'offre. À défaut de le faire, vous risquez de perdre la possibilité de suivre vos cours, ce qui retarderait l'achèvement de votre apprentissage.

Le (la) parrain (marraine) convient :

- De s'assurer que l'apprenti(e) suit la formation nécessaire dans le cadre du programme d'apprentissage du métier établi par Métiers spécialisés Ontario;
- De suivre les progrès réalisés dans le cadre de la formation avec l'apprenti(e) et avec les formateurs lorsque le (la) parrain (marraine) et le (la) formateur(trice) ne sont pas la même partie.
- De libérer son apprenti(e) de son travail pour qu'il ou elle puisse suivre une formation en classe sans en être pénalisé(e);
- De maintenir le ratio compagnon/apprenti pour votre métier, le cas échéant;
- De suivre les progrès de ses apprentis;
- De s'assurer que les formateurs confirment par écrit que l'apprenti(e) a acquis chaque compétence énoncée dans le registre du métier;
- De contacter le Ministère en cas de changement dans sa capacité à assurer la formation, dans ses coordonnées ou dans le statut de l'apprenti(e) dans le cadre du programme.

Ressources et liens spécifiques au métier

Ressources propres au métier	Lien
Programme du Sceau rouge	www.sceau-rouge.ca
Apprentissage en Ontario	https://www.ontario.ca/fr/page/lapprentissage-en-ontario
Emploi Ontario	ontario.ca/fr/page/emploi-ontario
Service Canada	www.servicecanada.gc.ca
<i>Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés</i>	Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés, L.O. 2021, ch. 28 - Projet de loi 288 (ontario.ca)
Ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences	ontario.ca/fr/page/ministere-du-travail-de-la-formation-et-du-developpement-des-competences
Guide de préparation à l'examen	Ressources pour l'examen – Métiers spécialisés Ontario
Zone compétences (Passeport-compétences de l'Ontario)	http://zonecompetences.ca/

**Veuillez noter que tous les liens sont valides au moment de la publication*

Méthodologie - Élaboration des normes

Une norme est élaborée avec un large groupe de représentants du métier qui forment le groupe de travail initial. Il s'agit d'experts en la matière, de gens de métier, d'instructeurs et d'employeurs issus d'un échantillon représentatif du secteur ou de l'industrie et possédant diverses années d'expérience professionnelle dans le domaine. Ce groupe de travail examine, élabore et recommande la révision du contenu de la norme. Son rôle consiste également à harmoniser et à mettre à jour d'autres contenus de soutien pour le produit.

Le processus de validation constitue une partie essentielle de l'élaboration de la norme. C'est l'occasion pour un groupe représentatif plus large du secteur de fournir sa rétroaction sur le contenu du projet de norme. Ce processus est mené de différentes manières et peut inclure l'envoi d'un sondage ou du document provisoire (ou des deux) directement au secteur. Les commentaires reçus sont examinés par le groupe de travail, et les modifications nécessaires sont apportées sur la base d'un consensus.

Introduction au registre

Ce registre « en milieu de travail » constitue la norme de formation pour Installateur de Systèmes de Protection Contre les Incendies 427A; il a été élaboré par Métiers spécialisés Ontario en consultation avec des représentants de l'industrie. Il met en évidence toutes les compétences associées au métier et nécessaires à son apprentissage.

Le registre est divisé en ensembles de compétences, qui contiennent à leur tour des compétences spécifiques. Ces ensembles de compétences et compétences sont présentés sous forme d'énoncés qui décrivent ce que l'apprenti(e) doit accomplir et selon quelle norme, afin d'être considéré(e) comme ayant acquis la compétence en question.

La démonstration de ces compétences est consignée dans le registre. Une fois les compétences acquises, c'est par la validation des compétences ainsi que l'achèvement des exigences du programme de formation en classe ou l'équivalent que l'apprenti(e) achève son programme d'apprentissage et qu'il ou elle reçoit son certificat d'apprentissage.

Le (la) parrain (marraine) ou le (la) formateur(trice) et l'apprenti(e) doivent valider et dater l'acquisition de chaque compétence par l'apprenti(e). Toutefois, si une compétence est ombrée, cela signifie qu'elle est facultative et qu'elle n'a pas besoin d'être validée, bien qu'elle ait été définie comme faisant partie du champ d'exercice du métier.

Toutes les pratiques décrites dans cette norme doivent être exécutées par l'apprenti(e) selon les critères spécifiques identifiés. En général, les normes de performance pour ce métier doivent être exécutées conformément à tous les codes et normes juridiques applicables et toutes les normes de santé et de sécurité doivent être respectées et observées. Il s'agit notamment des éléments suivants :

- Lois et règlements sur la santé et la sécurité au travail;
- Autres lois, règlements, codes et normes applicables;
- Meilleures pratiques de l'industrie;
- Politiques et procédures de l'entreprise.

Les renseignements présentés dans la présente norme étaient, à notre connaissance, à jour au moment de leur impression et destinés à une utilisation générale. Veuillez consulter le site Web de Métiers spécialisés Ontario à l'adresse suivante afin d'obtenir les renseignements les plus précis et à jour : www.skilledtradesontario.ca/fr/

Rôles et responsabilités

Conformément à la [Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés \(LOPMS\)](#)

Métiers spécialisés Ontario (MSO) est responsable de ce qui suit :

- Établissement et maintien des qualifications;
- Établissement de programmes d'apprentissage et d'autres programmes de formation, y compris des normes de formation, des normes de programme et des examens de certification;
- Délivrance de certificats aux fins de la Loi, par exemple des certificats de qualification;
- Tenue d'un registre public pour les métiers à accréditation obligatoire, à l'adresse skilledtradesontario.ca/fr/registre-public/;
- Détermination de l'équivalence de l'expérience et des qualifications obtenues par les candidats au certificat de qualification qui n'ont pas réalisé d'apprentissage par rapport à celles obtenues en réalisant un apprentissage (évaluations d'équivalence professionnelle);
- Promotion des métiers spécialisés et réalisation de travaux de recherche;
- Réalisation de recherches et détermination des métiers devant être prescrits comme tels aux fins de la Loi, et formulation de recommandations sur ces questions au ministre.

Le ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences (MTIFDC) a les responsabilités suivantes :

- Classification des métiers comme métiers à accréditation obligatoire;
- Prescription des champs d'exercice des métiers;
- Approbation des personnes pouvant fournir une formation en classe dans le cadre des programmes d'apprentissage (ARF);
- Enregistrement des contrats d'apprentissage;
- Délivrance d'un certificat d'apprentissage aux personnes qui terminent avec succès un programme d'apprentissage;
- Administration des examens, y compris les examens de certification;
- Promotion des métiers spécialisés et réalisation de travaux de recherche;
- Exercice des autres pouvoirs, devoirs et fonctions prévus par la Loi ou les règlements.

Pour toute question liée à votre contrat d'apprentissage enregistré ou à l'achèvement de votre apprentissage, vous devez communiquer avec votre bureau de service local.

Rôles et responsabilités des apprentis

Un(e) apprenti(e) est une personne ayant conclu un contrat d'apprentissage enregistré (se reporter à l'avant-propos : « Objet et modalités du contrat d'apprentissage », page 1) avec un parrain (une marraine) pour recevoir une formation dans un métier dans le cadre d'un programme d'apprentissage établi par Métiers spécialisés Ontario. À titre d'apprenti(e), vous avez certains rôles et certaines responsabilités à assumer tout au long de votre programme d'apprentissage :

1. En tant qu'apprenti(e), vous avez signé un contrat d'apprentissage et avez conclu un contrat avec le ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences et votre parrain (marraine).
2. Si vous êtes inscrit(e) en tant qu'apprenti(e) dans un métier à accréditation obligatoire, votre nom figurera automatiquement au registre public de Métiers spécialisés Ontario.
3. Vous devez informer le personnel de votre bureau de service local de toute modification aux renseignements suivants :
 - L'adresse de votre parrain (marraine);
 - Vos nom et adresse;
 - Le nom de votre parrain (marraine), notamment s'il s'agit d'un nouvel emploi avec un(e) nouveau (nouvelle) parrain (marraine).
4. À titre d'apprenti(e), vous devez acquérir les compétences ou les ensembles de compétences établis dans le présent registre (énoncés à la section « Admissibilité à l'attestation de fin d'apprentissage » du présent document), qui doivent ensuite être signés et datés par vous ainsi que par votre formateur(trice).
5. Une fois que vous avez démontré que vous maîtrisez toutes les compétences obligatoires et que vous avez reçu la validation de votre parrain (marraine) ou formateur(trice) pour chaque compétence, vous devez faire remplir et signer le formulaire de validation des ensembles de compétences par votre parrain (marraine) actuel(le).
6. Présentez votre registre à votre bureau de service local.
7. Présentez votre attestation de fin d'apprentissage (voir l'Annexe B), ainsi que votre registre autorisé, à votre bureau de service local.

Rôles et responsabilités des parrains et des formateurs

Les **parrains** doivent s'assurer que toutes les modalités du contrat d'apprentissage enregistré sont respectées. En vertu du contrat d'apprentissage enregistré, ils doivent veiller à ce que les apprentis reçoivent la formation exigée dans le cadre d'un programme d'apprentissage. À titre de signataires de ce contrat, ils sont désignés comme « signataires autorisés » de la validation des ensembles de compétences de l'apprenti(e) et sont tenus de confirmer l'acquisition de chaque ensemble de compétences en apposant leur signature dans la case appropriée. Certains parrains peuvent également jouer le rôle de formateur.

Un(e) **formateur(trice)** est une personne qui surveille l'exécution d'une tâche et qui établit les attentes et les pratiques auxquelles l'apprenti(e) doit se conformer en milieu de travail.

Dans les métiers à accréditation obligatoire, un(e) formateur(trice) doit détenir un certificat de qualification valide et être inscrit(e) auprès de Métiers spécialisés Ontario.

Dans les métiers à accréditation non obligatoire, un(e) formateur(trice) est une personne qui remplit l'une ou l'autre des conditions suivantes :

- Détenir un certificat de qualification;
- Détenir un certificat d'apprentissage du métier; ou
- Avoir terminé la formation en milieu de travail (compétences et/ou heures d'apprentissage, selon le cas) et la formation en classe du programme d'apprentissage du métier;
- Posséder une expérience en milieu de travail équivalente au programme d'apprentissage, ainsi que les compétences décrites dans le registre.

La compétence signifie être capable de donner un rendement conforme à la norme requise (voir « *Introduction au registre* »). Les formateurs/parrains et les apprentis doivent valider et dater les compétences acquises avec succès dans le registre. Le registre sert à documenter ces réalisations.

Les formateurs doivent apposer leur signature en se fondant sur leur évaluation et leur jugement professionnel indiquant que les apprentis ont acquis les compétences décrites ci-dessus. La signature du (de la) formateur(trice) ne constitue pas une garantie générale ou une garantie du comportement futur de l'apprenti(e).

Les parrains qui participent à ce programme de formation sont désignés comme signataires autorisés et sont tenus de confirmer l'acquisition de chaque ensemble de compétences en apposant leur signature dans la case appropriée.

Santé et sécurité

Les méthodes et les conditions de travail sécuritaires, la prévention des accidents et la préservation de la santé revêtent une importance primordiale dans le cadre des programmes d'apprentissage en Ontario. Ces responsabilités sont partagées et exigent les efforts conjoints du gouvernement, des parrains, des employeurs, des superviseurs, des travailleurs, des apprentis et du public pour atteindre l'objectif de rendre les lieux de travail de l'Ontario plus sécuritaires.

La [Loi sur la santé et la sécurité au travail](#) (LSST) nous fournit le cadre juridique et les outils pour le faire. Elle énonce les droits et les devoirs de toutes les parties en milieu de travail, confiant à l'employeur la responsabilité ultime de la santé et de la sécurité des travailleurs (en l'occurrence les apprentis) en veillant à ce que des procédures, des contrôles et une formation soient établis pour faire face aux risques professionnels. En conséquence, il est impératif que toutes les parties soient conscientes des circonstances qui peuvent causer une blessure, une maladie ou un préjudice. On peut créer des expériences d'apprentissage et des milieux sécuritaires en contrôlant les variables et les comportements qui peuvent causer un accident, une blessure ou une maladie, ou y contribuer.

On rappelle au (à la) parrain (marraine) qui n'est pas l'employeur que ce dernier a des responsabilités juridiques en matière de santé et de sécurité envers l'apprenti(e) qui est son employé(e). Le (la) parrain (marraine) doit encourager les habitudes de travail sécuritaires et le respect des exigences de l'employeur en matière de santé et de sécurité au travail.

Il est généralement reconnu qu'une attitude positive à l'égard de la sécurité en conjonction avec de bonnes compétences en santé et sécurité contribue à un environnement sans accident. Une saine attitude envers la prévention des accidents est bénéfique à tous.

Les travailleurs et les apprentis peuvent être exposés à une multitude de dangers et, par conséquent, doivent connaître la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* et ses règlements.

Le système de responsabilité interne :

L'un des principaux objectifs de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* (LSST) est de faciliter la mise en place d'un solide système de responsabilité interne (SRI) au travail. À cette fin, la LSST énonce les obligations des employeurs, des superviseurs, des travailleurs, des apprentis, des constructeurs et des propriétaires de lieux de travail.

La conformité des parties en milieu de travail à leurs obligations juridiques respectives est essentielle à l'établissement d'un solide SRI dans le milieu de travail.

En termes simples, le SRI signifie que tout le monde au travail a un rôle à jouer pour assurer la sécurité et la santé dans les lieux de travail. Les travailleurs et les apprentis en milieu de travail qui constatent un problème de santé et de sécurité, comme un danger ou une infraction à la LSST en milieu de travail, ont l'obligation juridique de signaler la situation à l'employeur ou à un superviseur. Les employeurs et les superviseurs sont, à leur tour, tenus de résoudre ces situations et d'informer les travailleurs de tout danger dans le cadre de leur travail.

Le SRI encourage un milieu de travail sain et sécuritaire. En plus de la conformité des parties en milieu de travail à leurs obligations juridiques, le SRI est appuyé par des politiques et des programmes de santé et de sécurité bien définis, y compris la conception, le contrôle, la surveillance et la supervision du travail effectué.

Rôles et responsabilités en vertu de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*

Les responsabilités de l'employeur comprennent, entre autres, ce qui suit :

- Former, informer et superviser les travailleurs et les apprentis afin de protéger leur santé et leur sécurité;
- Nommer des personnes compétentes comme superviseurs;
- Informer un(e) travailleur(euse), un(e) apprenti(e) ou une personne en autorité de tout danger existant dans le lieu de travail et les former à la manipulation, à l'entreposage, à l'utilisation, à l'élimination et au transport de tout matériel, substance, outil, matériau, etc.;
- Prendre toutes les précautions raisonnables dans les circonstances pour la protection d'un(e) travailleur(euse) ou d'un(e) apprenti(e);
- Dans les lieux de travail où plus de cinq travailleurs sont régulièrement employés, préparer et afficher une politique écrite en matière de santé et de sécurité au travail et mettre sur pied et maintenir un programme pour sa mise en œuvre;
- Préparer et afficher des politiques sur la violence et le harcèlement au travail et élaborer des programmes à l'appui de ces politiques;
- S'assurer que tous les travailleurs et apprentis connaissent les lois, les règlements, les codes et les normes applicables afin que les exigences à respecter soient claires pour tous les travailleurs et apprentis.

Les responsabilités du formateur/superviseur comprennent, entre autres, ce qui suit :

- S'assurer que le (la) travailleur(euse) ou apprenti(e) travaille en conformité avec la loi et ses règlements;
- S'assurer que tout équipement, dispositif de protection ou vêtement requis par l'employeur est utilisé ou porté par le (la) travailleur(euse) ou l'apprenti(e);
- Aviser un(e) travailleur(euse) ou un(e) apprenti(e) de tout danger potentiel ou réel pour la santé ou la sécurité connu du superviseur;
- Prendre toutes les précautions raisonnables dans les circonstances pour la protection des travailleurs.

Les responsabilités du (de la) travailleur(euse) ou de l'apprenti(e) comprennent, entre autres, ce qui suit :

- Travailler en conformité avec la Loi et ses règlements;
- Utiliser ou porter tout matériel, dispositif de protection ou vêtement exigé par l'employeur;
- Signaler à l'employeur ou au superviseur tout matériel ou dispositif de protection manquant ou défectueux connu qui pourrait mettre en danger le travailleur ou un autre travailleur;
- Signaler tout danger ou toute infraction à la Loi ou à ses règlements à l'employeur ou au superviseur;
- Ne pas enlever ou rendre inefficace tout dispositif de protection exigé par l'employeur ou par les règlements;
- Ne pas utiliser ou faire fonctionner du matériel ou travailler d'une manière qui pourrait mettre en danger un travailleur.

Les trois droits des travailleurs et des apprentis

La LSST accorde aux travailleurs et aux apprentis trois droits fondamentaux :

1. Le droit d'être informés des dangers liés à leur travail et d'obtenir des informations, une supervision et des instructions pour protéger leur santé et leur sécurité sur le lieu de travail;
2. Le droit de participer à l'identification et à la résolution des problèmes de santé et de sécurité au travail par l'entremise d'un représentant en santé et sécurité ou d'un travailleur membre d'un comité mixte de santé et sécurité;
3. Le droit de refuser un travail qu'ils estiment dangereux pour leur santé et leur sécurité ou celles de tout autre travailleur sur le lieu de travail.

Pour les projets s'appliquant aux métiers de la construction, un constructeur est également identifié

Dans tous les projets, le constructeur est soit le propriétaire, soit une personne embauchée par le propriétaire.

L'objectif de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* est de confier à une seule personne l'autorité générale en matière de santé et de sécurité dans le cadre d'un projet. Cette personne est le constructeur du projet.

Le constructeur est la partie qui exerce le plus grand contrôle sur les aspects de santé et de sécurité de l'ensemble du projet; il est responsable en dernier ressort de la santé et de la sécurité de tous les travailleurs et apprentis. Le constructeur doit veiller à ce que tous les employeurs, apprentis et travailleurs du projet respectent la loi et ses règlements.

Les tâches du constructeur sont les suivantes :

- Veiller à l'application des mesures et des procédures prévues par la Loi et ses règlements;
- Veiller à ce que tous les employeurs, apprentis et travailleurs du projet respectent la Loi et ses règlements;
- Assurer la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs et des apprentis dans le cadre du projet.

Ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences

Le ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences effectue des inspections périodiques des lieux de travail pour s'assurer que les lois et règlements sur la sécurité sont respectés. Pour toute question, veuillez communiquer avec l'InfoCentre de santé et de sécurité au travail au 1-877-202-0008.

Résumé du programme d'apprentissage et directives connexes

Champ d'exercice

Le champ d'exercice du métier de Installateur de Systèmes de Protection Contre les Incendies est décrit à l'article 129 du Règlement de l'Ontario 875/21 pris en application de la LOPMS et se lit comme suit :

129. (1) Le champ d'exercice du métier d'installateur de systèmes de protection contre les incendies consiste notamment à faire ce qui suit :

1. Planifier des installations projetées en conformité avec les plans, les croquis, les spécifications, les codes et les normes.
2. Agencer, assembler, installer, mettre à l'essai et entretenir des canalisations sous haute et basse pression destinées à l'alimentation en eau, en air, en mousse, en dioxyde de carbone ou autre matière dans le cadre de la protection contre les incendies.
3. Mesurer, couper, aléser, fileter, braser, boulonner, visser, souder ou raccorder tous les types de tuyaux, de raccords ou autre matériel d'un système de protection contre les incendies dans un bâtiment ou un ouvrage.
4. Installer des attaches, des supports et des crochets pour fixer les tuyaux, les raccords et le matériel d'un système de protection contre les incendies.
5. Mettre à l'essai, ajuster et entretenir les canalisations et tout autre matériel d'un système de protection contre les incendies.
6. Faire fonctionner et utiliser le matériel et les outils nécessaires à l'installation de têtes d'extinction et de systèmes de protection contre les incendies.

(2) Le champ d'exercice du métier d'installateur de systèmes de protection contre les incendies exclut ce qui suit :

1. Fabriquer du matériel ou assembler une unité avant la livraison à un bâtiment ou un emplacement.
2. Installer du matériel électrique, des appareils électriques et des fils électriques qui ne font pas partie intégrante d'un système de protection contre les incendies ou qui n'y sont pas reliés

Bien que le registre se fonde sur le champ d'exercice décrit dans le règlement (article 129 du Règlement de l'Ontario 875/21 pris en application de la LOPMS), il ne prétend ni augmenter ni modifier le champ d'exercice décrit dans le règlement.

Directives du programme

Durée de la formation en milieu de travail

L'industrie a établi qu'un(e) apprenti(e) doit suivre 6480 heures de formation en milieu de travail pour acquérir les compétences professionnelles requises. Cette durée peut varier en fonction des circonstances.

Durée de la formation en classe

L'industrie a établi qu'un(e) apprenti(e) doit suivre 720 heures de formation en classe pour terminer le programme d'études associé au programme de formation.

Nombre total d'heures de formation

7200 heures

Ratio compagnon-apprenti

Ratios prévus dans la réglementation :

Si un métier a été prescrit comme étant assujetti à un ratio apprenti-compagnon, le nombre d'apprentis pouvant être parrainés ou employés par une personne exerçant le métier par rapport au nombre de compagnons employés ou autrement engagés par la personne exerçant le métier **ne doit en aucun cas dépasser un(e) apprenti(e) pour chaque compagnon (compagne)**. Vous trouverez de plus amples renseignements dans la section Apprentissage du site Web du gouvernement de l'Ontario à l'adresse ontario.ca/fr/page/embaucher-une-apprentie

Exigences du programme

Classification comme métier à accréditation obligatoire ou non obligatoire

Les règlements en vertu de la *Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés*, classifient chaque métier comme étant « à accréditation obligatoire » ou « à accréditation non obligatoire ». Ce métier est à accréditation obligatoire.

Il incombe à l'apprenti(e) de remplir un dossier d'attestation de la formation, sous forme de registre. Le (la) parrain (marraine) et le (la) formateur(trice) doivent valider une fois que l'apprenti(e) a acquis les compétences liées au métier visé.

Résumé de Compétences pour réussir

Les Compétences pour réussir permettent aux gens de s'adapter à un monde en constant changement, afin de pouvoir travailler, apprendre et mieux vivre. Elles sont fondamentales pour l'acquisition d'autres compétences et très importantes pour des interactions sociales réussies. Ces compétences sont utiles à tout le monde, car elles aident les personnes à trouver un emploi, à progresser dans leur emploi actuel et à changer d'emploi, le cas échéant. Elles aident également les personnes à devenir des membres actifs de leur communauté et à réaliser un apprentissage réussi.

À la suite de recherches et de consultations approfondies, le gouvernement du Canada a lancé le nouveau modèle Compétences pour réussir, qui vient renouveler l'ancien cadre des compétences essentielles afin de mieux tenir compte des besoins du marché du travail actuel et futur.

Les profils de compétences essentielles propres aux professions sont disponibles en ligne. Ils seront mis à jour périodiquement aux fins d'harmonisation avec le nouveau modèle Compétences pour réussir que vous trouverez ici : [modèle Compétences pour réussir](#).

Norme de rendement

En général, la norme de rendement pour le métier de Installateur de Systèmes de Protection Contre les Incendies doit être exécutée, le cas échéant, selon et en conformité avec ce qui suit :

Normes de sécurité de l'industrie qui sont basées sur :

- Lois et règlements sur la santé et la sécurité au travail;
- Lois, règlements, codes et normes en vigueur sur le territoire (règlements municipaux, etc.);
- Politiques et procédures de l'entreprise;
- Toutes les spécifications des fabricants et les spécifications techniques applicables.

Autres certifications et formations suggérées ou requises

Bien qu'un apprenti reçoive une formation en santé, sécurité et dans des domaines spécifiques à son métier pendant son apprentissage, il est important de savoir qu'il peut également être nécessaire de suivre d'autres formations en santé et sécurité au travail, ainsi que de renouveler ou de mettre à jour des certifications au cours de sa carrière, avant d'effectuer de nouveaux types de travaux.

Formation des apprentis : conseils à l'intention des apprentis, des parrains et des formateurs

Conseils à l'intention des apprentis

N'oubliez pas que l'apprentissage est un processus qui prend du temps. Voici une liste de conseils et d'outils supplémentaires qui vous permettront de tirer le maximum de votre formation par l'apprentissage.

- Adoptez sans délai des procédures de travail sécuritaire afin de créer de bonnes habitudes;
- Utilisez votre registre comme journal de bord pour faire le suivi des compétences acquises;
- Examinez votre plan d'apprentissage avec votre conseiller(ère) en formation, votre formateur(trice) ou votre parrain (marraine);
- Discutez de vos besoins de formation avec votre formateur(trice) et/ou votre parrain (marraine);
- Écoutez les suggestions de votre formateur(trice);
- Posez des questions à votre formateur ou formatrice si vous n'êtes pas certain ou certaine de la compétence que vous devez acquérir ou des outils ou du matériel que vous devez utiliser pour effectuer votre travail;
- Faites preuve d'enthousiasme et adoptez de bonnes habitudes de travail;
- Une fois que vous avez démontré avoir acquis une compétence, validez-la avec votre formateur(trice).

Pour tirer le meilleur parti de cette expérience de mentorat, demandez à être exposé(e) à toute l'étendue du métier; rencontrez régulièrement votre parrain (marraine) ou votre formateur(trice) pour discuter de vos progrès, poser des questions et demander une rétroaction.

Conseils à l'intention des parrains

- Choisissez un(e) formateur(trice) qui a de bonnes aptitudes à la communication et qui travaille bien avec les autres.
- Assurez-vous que l'apprenti(e) travaille toujours sous la direction d'un formateur ou d'une formatrice qualifiée ou qu'il ou elle y a accès;
- Invitez-le (la) formateur(trice) à suivre des cours de perfectionnement (p. ex., programme de formation des formateurs, programmes à l'intention des mentors, etc.);
- Définissez des attentes claires et faites participer l'apprenti(e) et le (la) formateur(trice) à l'élaboration du plan d'apprentissage;
- Encouragez l'adoption d'habitudes de travail sécuritaires;
- Donnez du temps au (à la) formateur(trice) pour démontrer les compétences à l'apprenti(e);
- Donnez des occasions et du temps à l'apprenti(e) pour qu'il ou elle apprenne le métier;
- Veillez à ce que l'apprenti(e) reçoive la formation en milieu de travail diversifiée présentée dans ce document;
- Reconnaissez le bon rendement;
- Observez fréquemment;
- Donnez une rétroaction constructive et faites régulièrement des évaluations du rendement auxquelles participent l'apprenti(e) ainsi que le (la) formateur(trice);
- Servez-vous du registre comme d'un outil de suivi dans le cadre des évaluations régulières du rendement;
- Remplissez la validation des ensembles de compétences dès que l'apprenti(e) a démontré avoir acquis les compétences visées;
- Le contenu détaillé de chaque compétence ne constitue pas une liste inclusive; il s'agit plutôt d'une illustration de l'orientation voulue pour l'acquisition de chaque compétence.

Conseils à l'intention des formateurs

Les formateurs doivent veiller à ce que les apprentis acquièrent les compétences qui sont indiquées dans le présent document. Voici une liste de conseils et d'outils qui visent à aider les formateurs à superviser les apprentis :

- Faites preuve d'habitudes exemplaires de prudence au travail;
- Donnez des occasions et du temps à l'apprenti(e) pour qu'il ou elle apprenne le métier;
- Traitez les apprentis équitablement et avec respect;
- Examinez le registre avec l'apprenti(e) et mettez au point un plan d'apprentissage;
- Établissez des attentes claires et reconnaissez le bon rendement;
- Exposez les apprentis à toute la portée du métier en leur offrant une formation sur les compétences décrites dans le présent document;
- Encouragez l'apprenti(e) à poser des questions et répondez-y;
- Faites preuve de patience;
- Expliquez et démontrez les compétences;
- **Rencontrez régulièrement l'apprenti(e) pour discuter de ses progrès;**
- Donnez régulièrement de la rétroaction;
- Lorsque l'apprenti(e) a acquis des compétences, validez-les;
- Servez-vous du registre comme d'un guide pour évaluer les compétences dans chacun des domaines. En utilisant le registre, les formateurs pourront guider le processus et aider les apprentis à acquérir les compétences énoncées dans ce document.

La meilleure expérience de mentorat consiste à donner à l'apprenti(e) une formation et une exposition aussi complètes que possible à toute la portée du métier. Si cela n'est pas possible, aidez la personne à trouver d'autres moyens d'y parvenir.

Avis de collecte de renseignements personnels

1. À tout moment durant votre formation par l'apprentissage, on pourra vous demander de présenter ce registre à votre bureau de service local. Vous devrez produire l'attestation de fin d'apprentissage signée au bureau de service local afin de terminer votre programme. Le bureau de service local utilisera vos renseignements personnels pour administrer et financer le système de formation par l'apprentissage de l'Ontario, notamment pour confirmer que vous avez terminé votre apprentissage et pour délivrer votre certificat d'apprentissage.
2. Le bureau de service local communiquera des renseignements concernant la fin de votre programme d'apprentissage et votre certificat d'apprentissage à Métiers spécialisés Ontario, qui en a besoin pour s'acquitter de ses responsabilités.
3. Vos renseignements personnels sont recueillis, utilisés et divulgués par le ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences en vertu de la *Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés (LOPMS)*.
4. Pour toute question concernant la collecte, l'utilisation et la divulgation par le Ministère de vos renseignements personnels, prière de contacter :

Responsable, InfoCentre Emploi Ontario

Ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences

33, rue Bloor Est, 2^e étage, Toronto (Ontario) M7A 2S3

Sans frais : 1-800-387-5656; Toronto : 416-326-5656

Service ATS : 1-866-533-6339 ou 416-325-4084

5440.0 Se Protéger Et Protéger Les Autres.

Objectif Général De Rendement

Se protéger et protéger les autres en se conformant aux lois, aux règlements, aux codes, aux normes et aux directives, en portant et en entretenant du matériel de protection individuelle, en maintenant le lieu de travail sécuritaire, en maîtrisant les situations ainsi que le matériel et les produits dangereux, en déplaçant manuellement du matériel, des fournitures et des pièces, en dispensant des premiers soins de base aux personnes malades ou blessées au travail, en signalant les blessures au superviseur ou aux secouristes, en réagissant aux alarmes visuelles ou sonores, en observant les consignes de l'entreprise et du chantier en cas d'incendie, en manipulant des matières toxiques ou dangereuses, en évaluant l'état du chantier, en prenant des mesures de protection aux entrées et aux sorties des espaces clos, en utilisant des méthodes de verrouillage, d'étiquetage et de blocage et en veillant à sa santé conformément au contenu écrit des documents et aux directives verbales des organismes de réglementation, à la réglementation, aux codes, aux exigences de sécurité, aux conditions de travail sur le chantier, aux méthodes du chantier, aux normes et lignes directrices recommandées, à l'état des victimes, aux recommandations et spécifications des fabricants et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

Compétences

5440.01 Se conformer aux lois, aux règlements, aux codes, aux normes et aux directives, notamment à la Loi sur la santé et la sécurité au travail (LSST), à la Loi sur la protection de l'environnement (LPE), à la Loi sur le transport des matières dangereuses (LTMD), à la Loi sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail, à la Loi sur la qualification professionnelle et l'apprentissage des gens de métier (LQPAGM), au Code du bâtiment de l'Ontario (CBO), au Code de prévention des incendies de l'Ontario (CPIO), au Code national de prévention des incendies (CNPI), au Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT), aux directives et normes de l'Association ontarienne de la sécurité dans la construction (AOSC), de l'Association canadienne de normalisation (CSA), du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) et de la Commission des normes techniques et de la sécurité (CNTS), aux normes de la National Fire

Installateur de Systèmes de Protection Contre les Incendies

Protection Association (NFPA), aux règlements municipaux et aux politiques de l'entreprise, et en lisant, en interprétant et en suivant les directives conformément au contenu écrit des documents et aux directives verbales des organismes de réglementation.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Pour les métiers à accréditation obligatoire, le (la) formateur(trice) doit être titulaire d'un certificat de qualification dans le métier en question, conformément au paragraphe 10(1) de la LOPMS, et être inscrit(e) auprès de Métiers spécialisés Ontario.**

5440.02 Porter du matériel de protection individuelle, y compris un casque de sécurité, des gants, des lunettes de sécurité, un masque, un écran facial, des protège-oreilles ou des protège-tympons, une combinaison, une veste réfléchissante, des chaussures de sécurité, un amortisseur de chute, un respirateur, un harnais, un appareil respiratoire, un appareil d'échantillonnage de l'air, un détecteur de gaz, une crème de protection et un dosimètre en vérifiant, en choisissant, en utilisant et en ajustant ce matériel afin d'assurer sa sécurité et celle des autres conformément à la réglementation, aux exigences de sécurité, aux conditions de travail sur le chantier, aux recommandations et spécifications des fabricants et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5440.03 **Entretien du matériel de protection individuelle**, y compris les casques de sécurité, les gants, les lunettes de sécurité, les masques, les écrans faciaux, les protège-oreilles ou protège-tympan, les combinaisons, les vestes réfléchissantes, les chaussures de sécurité, les amortisseurs de chute, les respirateurs, les harnais, les appareils respiratoires, les appareils d'échantillonnage de l'air, les détecteurs de gaz et les dosimètres en vérifiant l'usure, les bris, les déchirures, les fissures, les fuites et les pièces défectueuses ou manquantes, le cas échéant, en inspectant le matériel et en analysant le rendement et le fonctionnement, en entreposant le matériel et les pièces ou en notant les défauts et en étiquetant et en mettant hors service le matériel et les pièces afin d'assurer sa sécurité et celle des autres conformément à la réglementation, aux exigences de sécurité, aux recommandations et spécifications des fabricants et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5440.04 **Maintenir le lieu de travail sécuritaire** en enlevant et en éliminant les matériaux superflus, en recyclant et en réutilisant les matériaux, en mettant le matériel en place, en repérant l'emplacement des fournitures et du matériel de premiers soins, en installant des barrières de protection et des panneaux de signalisation et en s'assurant que le chantier n'est pas encombré, conformément à la réglementation, aux codes, aux exigences de sécurité, aux exigences du travail, aux méthodes du chantier et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5440.05 **Maîtriser les dangers, les situations dangereuses et le matériel et les matériaux présentant un danger** en ce qui a trait notamment à l'état du chantier, aux opérations nécessitant de l'équipement lourd, aux activités de levage, à la pose de câblage aérien et à la manipulation et à l'entreposage des matériaux, en inspectant visuellement le matériel et en analysant le rendement et le fonctionnement, en vérifiant la présence d'obstructions et en prenant les mesures correctives pour assurer sa sécurité et celle des autres conformément à la réglementation, aux codes, aux exigences de sécurité, aux conditions de travail sur le chantier, aux recommandations et spécifications des fabricants et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5440.06 **Déplacer manuellement du matériel, des fournitures et des pièces** en utilisant des techniques sécuritaires pour lever, abaisser, transporter, pousser, grimper et tirer afin d'éviter de se blesser ou que les autres se blessent en tenant compte du poids et de la dimension de la charge à déplacer, conformément à la réglementation, aux codes, aux exigences de sécurité, aux exigences du travail, aux méthodes du chantier et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5440.07 Dispenser des premiers soins de base aux personnes malades ou blessées au travail, y compris pour des maux soudains, des brûlures, des coupures, des entorses, l'inhalation de produits chimiques et de fumée et la présence de contaminants dans les yeux, en stabilisant l'état de la victime afin de la préparer à recevoir d'autres premiers soins et en obtenant, au besoin, l'aide d'un médecin selon l'état de la victime conformément à la réglementation, aux exigences de sécurité, aux recommandations et spécifications des fabricants et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5440.08 Signaler les blessures au superviseur ou aux secouristes, rapidement et clairement, en s'assurant que des soins sont administrés à la personne blessée et en décrivant précisément la façon dont l'incident est survenu, conformément à la réglementation, aux exigences de sécurité, aux méthodes du chantier et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

Installateur de Systèmes de Protection Contre les Incendies

5440.09 Réagir aux alarmes sonores ou visuelles, y compris aux panneaux de mise en garde, aux avis de danger, aux sonneries d'alarme, aux sifflets et aux avertisseurs sonores, en reconnaissant cette signalisation et ces alarmes et en intervenant conformément à la réglementation, aux méthodes de protection de l'environnement de l'entreprise et aux conditions de travail sur le chantier.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5440.10 Suivre les consignes en cas d'incendie de l'entreprise et du chantier en évaluant le type et la gravité des incendies, en déclenchant l'alarme, en prenant les mesures qui s'imposent pour éteindre un incendie mineur, en signalant les incendies, en suivant les procédures d'évacuation, en mettant à profit ses aptitudes à la communication et en utilisant des extincteurs, des boyaux et des couvertures antifeu afin de se protéger et de protéger les autres conformément à la réglementation, aux codes, aux méthodes du chantier, aux recommandations et spécifications des fabricants et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

- 5440.11 Manipuler des matières dangereuses ou toxiques**, y compris des gaz, des acides, des solvants et des nettoyants, en les identifiant, en les choisissant, en les transportant et en les stockant de façon à se protéger et à protéger les autres, la propriété et l'environnement conformément à la réglementation, aux codes, aux conditions de travail sur le chantier, aux recommandations et spécifications des fabricants, aux exigences de sécurité et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

- 5440.12 Évaluer l'état du chantier** en inspectant l'éclairage et la ventilation, les entrées des espaces clos, les dégagements en hauteur et l'état des planchers et du sol, en vérifiant les conditions environnementales et la présence de situations dangereuses ou de matériel et de produits non sécuritaires, et en signalant les situations dangereuses au personnel de supervision désigné afin de réduire au minimum les blessures à soi-même, aux passants et aux autres travailleurs conformément à la réglementation, aux codes, aux exigences de sécurité, aux recommandations et spécifications des fabricants et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

- 5440.13 Prendre des mesures de protection aux entrées et aux sorties des espaces clos** en évaluant l'état du chantier, en vérifiant la ventilation, la présence de produits chimiques dangereux, de dangers électriques, de panneaux de mise en garde et de contraintes d'espace, ainsi que la proximité aux machines utilisées afin de réduire au minimum les dangers pour soi et les autres, en utilisant des dispositifs de surveillance de la qualité de l'air, des lignes de sécurité, des appareils respiratoires, des appareils d'éclairage, en mettant à profit ses aptitudes à la communication, en recourant à des appareils de communication et en portant du matériel de protection individuelle conformément à la réglementation, aux codes, aux exigences de sécurité, aux conditions de travail sur le chantier, aux recommandations et spécifications des fabricants et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

- 5440.14 Utiliser des méthodes de verrouillage, d'étiquetage et de blocage** en isolant le matériel dangereux ou défectueux, en informant les autorités compétentes ou leur représentant sur le chantier, en installant des dispositifs de verrouillage et en en conservant la clé, en apposant des étiquettes, en effectuant les réparations et en enlevant les dispositifs de verrouillage lorsque le travail est terminé, en mettant à profit ses aptitudes à la communication et en portant du matériel de protection individuelle afin de se protéger et de protéger les autres contre les chocs électriques et d'autres dangers conformément à la réglementation, aux codes, aux exigences de sécurité, aux recommandations et spécifications des fabricants et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5440.15 **Veiller à sa santé** en adoptant des stratégies permettant de reconnaître les signes de fatigue et d'intervenir efficacement, en conservant sa forme physique et sa santé mentale, en demeurant alerte, en adoptant de bonnes habitudes alimentaires, en gérant son stress et son temps, en s'assurant d'être bien reposé et en recourant, au besoin, à de l'aide afin d'assurer son bien-être et la sécurité des autres conformément aux exigences de sécurité, aux normes et lignes directrices recommandées, aux politiques et méthodes de l'entreprise et aux conditions de travail.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5441.0 Communiquer Au Travail.

Objectif Général De Rendement

Communiquer au travail oralement, par écrit, au moyen de graphiques, par ordinateur, au moyen d'appareils mécaniques et électroniques ou par signaux manuels en établissant et en entretenant des relations interpersonnelles, en entretenant des relations avec les clients (internes et externes), en projetant une image professionnelle et en guidant et en encadrant des collègues de travail conformément aux exigences de sécurité, aux codes, à la réglementation, aux exigences du travail, aux conditions de travail sur le chantier, aux signaux manuels internationaux, aux recommandations et spécifications des fabricants, à l'étiquette du milieu des affaires, à la nétiquette, aux normes du chantier et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

Compétences

5441.01 Communiquer oralement en s'exprimant clairement et avec concision et tact, en écoutant attentivement, en s'assurant que l'interlocuteur comprend bien, en transmettant et en résumant l'information avec précision et en sollicitant une rétroaction constructive conformément à l'étiquette du milieu des affaires, aux normes du chantier et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Pour les métiers à accréditation obligatoire, le (la) formateur(trice) doit être titulaire d'un certificat de qualification dans le métier en question, conformément au paragraphe 10(1) de la LOPMS, et être inscrit(e) auprès de Métiers spécialisés Ontario.**

5441.02 **Communiquer par écrit** clairement, en temps opportun et avec concision et tact en interprétant et en vérifiant l'information, en vérifiant et en corrigeant le texte afin que le contenu soit approprié, complet et exact, en s'assurant que tout courrier ou document nécessitant une signature a été traité, en recourant au courrier, à des notes de service, à des bons de travail et de modification, à des rapports sur des projets et à des rapports environnementaux, à des listes ou des formulaires de vérification, à des propositions, à des devis, à des relevés de contrôle, à des rapports de défaillances et à des rapports d'accident conformément à la réglementation, aux exigences du travail, à l'étiquette du milieu des affaires et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5441.03 **Communiquer au moyen de graphiques** en préparant et en interprétant des plans d'installations, des dessins isométriques et des plans conformes à l'exécution, en en vérifiant l'intégralité et l'exactitude et en montrant de façon claire et concise le travail à effectuer au moyen de croquis, de dessins de construction et de modèles en trois dimensions conformément aux exigences du travail et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5441.04 **Communiquer par ordinateur** en utilisant notamment des logiciels, des périphériques, un clavier, un écran tactile, Internet, le courriel, un numériseur et une imprimante, en accédant à des fichiers ainsi qu'à des données sur des matériaux et des pièces et en s'assurant que les instructions et les méthodes sont transmises avec précision et efficacité, conformément aux exigences du travail, aux recommandations et spécifications des fabricants, à la nétiquette et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5441.05 **Communiquer au moyen d'appareils mécaniques et électroniques** en s'assurant que les directives et méthodes sont transmises efficacement et en toute sécurité, d'une manière claire, concise et précise à l'aide de systèmes de diffusion publique, par téléphone, téléavertisseur et radio et au moyen de dispositifs sans fil conformément à la réglementation, aux codes, aux exigences du travail, aux exigences de sécurité, aux conditions de travail sur le chantier, aux recommandations et spécifications des fabricants et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5441.06 **Communiquer par signaux manuels** afin de transmettre et de recevoir bien en vue de l'information en temps opportun et de répondre aux messages de manière à assurer sa propre sécurité et celle des autres conformément à la réglementation, aux codes, aux exigences de sécurité, aux exigences du travail, aux signaux manuels internationaux, aux conditions de travail sur le chantier et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5441.07 **Établir et entretenir des relations interpersonnelles** en établissant un réseau, en assurant la confidentialité, en respectant les autres, en collaborant, en consultant, en participant aux réunions, en étant disponible, en recourant à des stratégies de résolution de conflits et de solution des problèmes, en déterminant et en recommandant des solutions de rechange, en pratiquant l'écoute active, en utilisant des méthodes de langage verbal et non verbal pour transmettre des messages, en utilisant un langage acceptable sur le chantier, en reconnaissant et en respectant la voie hiérarchique du chantier, en expliquant les problèmes et les méthodes et en obtenant les approbations des clients conformément à l'étiquette du milieu des affaires, aux normes du chantier et aux politiques de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

Installateur de Systèmes de Protection Contre les Incendies

5441.08 **Entretenir des relations avec les clients (internes et externes)** en faisant preuve de professionnalisme avec les clients, les autres gens de métier et le public, en observant le protocole du chantier, en traitant les demandes, en confirmant la livraison et l'installation des systèmes de protection contre les incendies et de leurs éléments, en partageant l'information sur les exigences des clients avec le personnel de l'entreprise, en avisant des délais, en signalant les préoccupations générales, en maintenant la confidentialité des renseignements sur les clients et les entreprises, en recourant à ses aptitudes à la communication orale et écrite et en utilisant des appareils de communication conformément à l'étiquette du milieu des affaires, aux normes du chantier et aux politiques de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5441.09 **Projeter une image professionnelle** en communiquant de façon appropriée, en ayant une tenue convenable et en utilisant du matériel approprié aux endroits ou aux circonstances, en portant des vêtements propres et en faisant preuve d'hygiène de telle sorte que les communications, l'aspect et l'hygiène personnels n'incommodent pas les clients ou les collègues, conformément aux exigences de sécurité, à l'étiquette du milieu des affaires, aux normes du chantier et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5441.10 **Encadrer les collègues de travail** en démontrant et en expliquant les méthodes, procédures et exigences du chantier, en mettant de l'avant les politiques et méthodes de l'entreprise, en évaluant le rendement et le progrès sur le chantier, en s'assurant de donner une rétroaction en temps opportun, en mettant à profit ses aptitudes à la communication et en recourant à des démonstrations physiques conformément à l'étiquette du milieu des affaires, aux principes d'enseignement applicables aux adultes, aux normes du chantier et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5442.0 Arrimer, Lever, Soulever Et Manipuler Des Charges.

Objectif Général De Rendement

Arrimer, lever, soulever et manipuler des charges en planifiant la disposition du matériel d'arrimage et en choisissant, en utilisant, en entretenant et en démontant du matériel et des pièces d'arrimage, en choisissant, en utilisant, en entretenant et en démontant du matériel et des pièces de levage, en calculant le poids de la charge à lever et en coordonnant des opérations de chargement et de déchargement conformément à la réglementation, aux exigences de sécurité, aux exigences du travail, aux conditions de travail sur le chantier, aux tableaux des charges de service sécuritaires, aux recommandations et spécifications des fabricants et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

Compétences

5442.01 Planifier la disposition du matériel d'arrimage, y compris des tuyaux, des échelles, des câbles, des cordes, des élingues, des patins de levage, des manilles, des dispositifs de préhension, des palans à moulins, des palans à chaîne motorisés, du matériel de suspension et des attaches en inspectant visuellement le chantier, en interprétant les documents écrits, les croquis et les dessins de travail, en évaluant le type de matériel, les caractéristiques des charges et la répartition des charges sur l'équipement, en effectuant des calculs et en consignait par écrit ou en dessinant la disposition du matériel d'arrimage conformément à la réglementation, aux exigences de sécurité, aux exigences du travail, aux conditions de travail sur le chantier, aux tableaux de charges de service sécuritaires, aux recommandations et spécifications des fabricants et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Pour les métiers à accréditation obligatoire, le (la) formateur(trice) doit être titulaire d'un certificat de qualification dans le métier en question, conformément au paragraphe 10(1) de la LOPMS, et être inscrit(e) auprès de Métiers spécialisés Ontario.**

5442.02

Choisir du matériel et des pièces d'arrimage, y compris des tuyaux, des câbles, des cordes, des élingues, des patins de levage, des manilles, des dispositifs de préhension, des palans à moulles, des palans à chaîne motorisés, du matériel de suspension et des attaches en vérifiant l'usure, le sertissage, l'effilage, l'ajustement, les fractures, les fissures, la corrosion, l'alignement et le graissage et s'il y a des pièces lâches ou défectueuses, en inspectant le matériel et en évaluant le rendement et le fonctionnement, en changeant et en étiquetant le matériel et les pièces nécessitant des réparations à l'aide d'appareils de mesure et d'essai et en portant du matériel de protection individuelle conformément à la réglementation, aux exigences de sécurité, aux exigences du travail, aux conditions de travail sur le chantier, aux tableaux de charges de service sécuritaires, aux recommandations et spécifications des fabricants et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5442.03 Utiliser du matériel et des pièces d'arrimage, y compris des tuyaux, des câbles, des cordes, des élingues, des patins de levage, des manilles, des dispositifs de préhension, des palans à moulles, des palans à chaîne motorisés, du matériel de suspension et des attaches en positionnant, en déplaçant et en réglant le matériel, en fixant la charge au matériel de levage en tenant compte du poids, de l'équilibre et de la dimension de la charge à déplacer ou à lever, en vérifiant la capacité, la stabilité et l'alignement, en inspectant et en testant le matériel et en analysant le rendement et le fonctionnement, en utilisant des outils manuels et motorisés, en portant du matériel de protection individuelle, en utilisant des appareils de mesure et de mise à niveau et des dispositifs de fixation et en communiquant verbalement ou au moyen de dispositifs électroniques et d'appareils de communication conformément à la réglementation, aux exigences de sécurité, aux exigences du travail, aux conditions de travail sur le chantier, aux tableaux de charges de service sécuritaires, aux recommandations et spécifications des fabricants et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5442.04 **Entretien du matériel et des pièces d'arrimage**, y compris des tuyaux, des câbles, des cordes, des élingues, des patins de levage, des manilles, des dispositifs de préhension, des palans à moufles, des palans à chaîne motorisés, du matériel de suspension et des attaches en vérifiant l'usure, le sertissage, l'effilage, l'ajustement, les fractures, les fissures, la corrosion, l'alignement et le graissage et s'il y a des pièces lâches ou défectueuses, en inspectant et en testant le matériel et en évaluant le rendement et le fonctionnement, en changeant, en graissant, en entreposant, en étiquetant et en mettant hors service le matériel, en s'assurant qu'il fonctionne efficacement, en utilisant des outils manuels et motorisés et des dispositifs de fixation et en portant du matériel de protection individuelle conformément à la réglementation, aux exigences de sécurité, aux exigences du travail, aux tableaux de charges de service sécuritaires, aux recommandations et spécifications des fabricants et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5442.05 **Démonter du matériel et des pièces d'arrimage**, y compris des tuyaux, des câbles, des cordes, des élingues, des patins de levage, des manilles, des dispositifs de préhension, des palans à moulles, des palans à chaîne motorisés, du matériel de suspension et des attaches en vérifiant l'usure, le sertissage, l'effilage, l'ajustement, les fractures, les fissures, la corrosion, l'alignement et le graissage et s'il y a des pièces lâches ou défectueuses, en inspectant et en testant le matériel et en évaluant le rendement et le fonctionnement, en changeant, en alignant, en graissant, en entreposant, en enlevant et en étiquetant le matériel et les composants défectueux, en s'assurant que le matériel est entreposé de façon sécuritaire et prêt à l'emploi pour le prochain travail, en utilisant des outils manuels et motorisés, des fixations, des nettoyants, des abrasifs et des lubrifiants et en portant du matériel de protection individuelle conformément à la réglementation, aux exigences de sécurité, aux conditions de travail sur le chantier, aux recommandations et spécifications des fabricants et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5442.06 Choisir du matériel et des pièces de levage, y compris des grues, des appareils de levage de personnes et de matériel, des palans à chaîne, des crochets, des câbles, des vérins, des élingues, des chariots de transport, des cordes, des palans à moufles et des chariots élévateurs en vérifiant l'usure, le sertissage, l'effilage, les fractures, les fissures, la corrosion, l'alignement, le graissage, la stabilité et le bruit et s'il y a des pièces lâches ou défectueuses, en inspectant le matériel et en en évaluant le rendement et le fonctionnement, en changeant et en étiquetant le matériel et les composants défectueux, en portant du matériel de protection individuelle et en utilisant des appareils de mesure conformément à la réglementation, aux exigences du travail, aux exigences de sécurité, aux conditions de travail sur le chantier, aux tableaux de charges de service sécuritaires, aux recommandations et spécifications des fabricants et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5442.07 Fixer du matériel et des pièces de levage, y compris des grues, des appareils de levage de personnes et de matériel, des palans à chaîne, des crochets, des câbles, des vérins, des élingues, des chariots de transport, des cordes, des palans à moufles et des chariots élévateurs en vérifiant l'ajustement, l'usure, le sertissage, l'effilage, les fractures, les fissures, la corrosion, l'alignement, le graissage, la stabilité et le bruit et s'il y a des pièces lâches ou défectueuses, en inspectant le matériel et en en évaluant le rendement et le fonctionnement, en changeant, en étiquetant et en enlevant le matériel défectueux, en utilisant des outils manuels et motorisés et en portant du matériel de protection individuelle conformément à la réglementation, aux exigences de sécurité, aux conditions de travail sur le chantier, aux recommandations et spécifications des fabricants et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5442.08 Utiliser du matériel et des pièces de levage, y compris des grues, des appareils de levage de personnes et de matériel, des palans à chaîne, des crochets, des câbles, des vérins, des élingues, des chariots de transport, des cordes, des palans à moufles et des chariots élévateurs en positionnant, en déplaçant et en réglant le matériel, en fixant la charge au matériel de levage en tenant compte du poids, de l'équilibre et de la dimension de la charge à déplacer ou à lever, en vérifiant la capacité, l'usure, le sertissage, l'effilage, les fractures, les fissures, la corrosion, l'alignement, le graissage, la stabilité et le bruit et s'il y a des pièces lâches ou défectueuses, en inspectant le matériel et en évaluant le rendement et le fonctionnement, en changeant et en étiquetant le matériel et les pièces à réparer, en utilisant des outils manuels et motorisés, en portant du matériel de protection individuelle, en utilisant des appareils de mesure et de mise à niveau et des fixations et en communiquant par signaux manuels ou verbalement ou au moyen de dispositifs électroniques conformément à la réglementation, aux exigences de sécurité, aux exigences du travail, aux conditions de travail sur le chantier, aux tableaux de charges de service sécuritaires, aux recommandations et spécifications des fabricants et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5442.09 **Entretien du matériel et des pièces de levage**, y compris des grues, des appareils de levage de personnes et de matériel, des palans à chaîne, des crochets, des câbles, des vérins, des élingues, des chariots de transport, des cordes, des palans à moufles et des chariots élévateurs en vérifiant l'usure, le sertissage, l'effilage, les fractures, les fissures, la corrosion, l'alignement, le graissage, la stabilité et le bruit et s'il y a des pièces lâches ou défectueuses, en inspectant le matériel et en évaluant le rendement et le fonctionnement, en alignant, en graissant, en changeant, en entreposant et en mettant hors service le matériel et les pièces, en s'assurant que le matériel fonctionne efficacement, en utilisant des outils manuels et motorisés, des nettoyeurs, des abrasifs et des lubrifiants et en portant du matériel de protection individuelle conformément à la réglementation, aux exigences de sécurité, aux exigences du travail, aux tableaux de charges de service sécuritaires, aux recommandations et spécifications des fabricants et aux.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5442.10 **Démonter du matériel et des pièces de levage**, y compris des grues, des appareils de levage de personnes et de matériel, des palans à chaîne, des crochets, des câbles, des vérins, des élingues, des chariots de transport, des cordes, des palans à moufles et des chariots élévateurs en vérifiant l'usure, le sertissage, l'effilage, les fractures, les fissures, la corrosion, le graissage, les fuites, la stabilité et le bruit et s'il y a des pièces lâches ou défectueuses, en inspectant le matériel et en évaluant le rendement et le fonctionnement, en graissant le matériel, en changeant, en étiquetant et en enlevant le matériel défectueux, en s'assurant que le matériel est entreposé de façon sécuritaire et prêt à l'emploi pour le prochain travail, en utilisant des outils manuels et motorisés, des plates-formes de travail élevées, des échelles, des nettoyeurs, des abrasifs et des lubrifiants et en portant du matériel de protection individuelle conformément à la réglementation, aux exigences de sécurité, aux conditions de travail sur le chantier, aux recommandations et spécifications des fabricants et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5442.11 **Calculer le poids de la charge à lever** en inspectant la charge à lever, en consultant des tableaux de charge, des tableaux des fabricants et des spécifications pour effectuer les calculs afin de s'assurer que l'arrimage et le levage sont effectués de façon sécuritaire en respectant la capacité et les limites du matériel conformément à la réglementation, aux exigences de sécurité, aux exigences du travail, aux conditions de travail sur le chantier, aux tableaux de charges de service sécuritaires, aux recommandations et spécifications des fabricants et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

- 5442.12** **Coordonner des opérations de chargement et de déchargement** en effectuant des inspections, en donnant des instructions claires et précises aux collègues et aux conducteurs d'équipement, en s'assurant que les instructions sont bien transmises, en évaluant le rendement, en s'assurant que l'arrimage et le levage sont effectués de façon sécuritaire afin de se protéger et de protéger les autres et en communiquant par signaux manuels, verbalement ou au moyen d'appareils de communication, conformément à la réglementation, aux exigences de sécurité, aux exigences du travail, aux conditions de travail sur le chantier, aux recommandations et spécifications des fabricants et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5443.0 Planifier Et Préparer L'installation.

Objectif Général De Rendement

Planifier et préparer l'installation en obtenant et en examinant les dessins d'un projet, en tirant de l'information des dessins, en évaluant les conditions de travail sur le chantier ainsi que les matériaux, la main-d'œuvre et le matériel requis pour des projets, en établissant un calendrier pour des projets et en préparant des plans conformes à l'exécution conformément à la réglementation, aux codes, aux normes de la NFPA, aux exigences de sécurité, aux exigences du travail, aux conditions de travail sur le chantier et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

Compétences

5443.01 Obtenir les dessins d'un projet, y compris les devis d'architecte, les dessins aux instruments, les schémas de câblage électrique, les plans structuraux et le devis du projet, en lisant les cartouches et le contenu des pages, en s'assurant qu'il s'agit des bons dessins et schémas et qu'il n'en manque aucun, afin de démarrer et de mener à terme le projet de façon efficace conformément aux exigences du client et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Pour les métiers à accréditation obligatoire, le (la) formateur(trice) doit être titulaire d'un certificat de qualification dans le métier en question, conformément au paragraphe 10(1) de la LOPMS, et être inscrit(e) auprès de Métiers spécialisés Ontario.**

5443.02 Examiner les dessins d'un projet, y compris les devis d'architecte, les dessins aux instruments, les schémas de câblage électrique, les plans structuraux et le devis du projet, en interprétant les tableaux, les guides et les annexes, en lisant et en évaluant les symboles architecturaux et de robinetterie, en s'assurant que les critères de conception sont respectés et en notant et en signalant les erreurs et les omissions conformément à la réglementation, aux normes de la NFPA, aux exigences du travail, aux conditions de travail sur le chantier et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5443.03 Tirer l'information des dessins, y compris des devis d'architecte, des dessins aux instruments, des schémas de câblage électrique, des plans structuraux et du devis d'un projet en s'assurant que les dessins sont conformes au devis, en dressant une liste de vérification des exigences, des limites et des questions et une liste provisoire des matériaux et de l'équipement requis de sorte que les questions et les exigences soient consignées et disponibles pour une réunion avant les travaux, en utilisant des listes et des dispositifs d'enregistrement et en mettant à profit ses aptitudes à communiquer conformément à la réglementation, aux codes, aux exigences de sécurité, aux exigences du travail, aux conditions de travail sur le chantier et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5443.04 **Évaluer les conditions de travail sur le chantier** en inspectant visuellement le chantier, en vérifiant l'accessibilité pour les personnes et le matériel, en vérifiant la conformité aux dessins et aux renseignements reçus, en consultant la liste des questions, en mesurant les paramètres relatifs au matériel et en vérifiant s'il y a des obstructions en mettant à profit ses aptitudes à l'observation et à la communication et en utilisant des appareils de mesure, conformément à la réglementation, aux codes, aux exigences de sécurité, aux exigences du travail, aux conditions de travail sur le chantier et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5443.05 **Évaluer les matériaux, la main-d'œuvre et le matériel requis pour des projets**, y compris les tuyaux, les pompes, les pièces de suspension, les raccords, les soupapes, les gicleurs, les dispositifs auxiliaires, les dispositifs de levage et d'arrimage et les outils, ainsi que la main-d'œuvre, les compétences et les heures de travail requises en utilisant des listes, des méthodes de calcul, des dessins, des manuels d'installation et des devis afin de respecter la conception et de prévoir le matériel et le personnel requis pour le travail conformément à la réglementation, aux codes, aux exigences de sécurité, aux normes de la NFPA, aux exigences du travail, aux conditions de travail sur le chantier et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5443.06 **Établir un calendrier pour des projets** en préparant des plans de travail et des schémas d'opérations, en coordonnant le travail avec d'autres métiers, en participant à des réunions de travail sur le chantier, en vérifiant le matériel et le personnel requis ainsi que les dates de livraison du matériel, en s'assurant que le matériel est manipulé, entreposé et installé correctement, en détaillant les calendriers, en mettant à profit ses aptitudes à la communication orale et écrite et en utilisant des appareils de communication électroniques et mécaniques conformément à la réglementation, aux codes, aux exigences de sécurité, aux exigences du travail, aux conditions de travail sur le chantier et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5443.07 **Préparer des plans conformes à l'exécution** en relevant et en consignait les révisions ainsi que les croquis et les graphiques des modifications apportées au système de protection contre les incendies du chantier, en mettant au point un système d'étiquetage, en créant un registre d'entretien et une liste du matériel, en mettant à profit ses aptitudes à la communication et en présentant des plans conformes à l'exécution au superviseur ou à la direction, en temps opportun et conformément à la réglementation, aux codes, aux normes de la NFPA, aux exigences du travail, aux conditions de travail sur le chantier et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5444.0 Concevoir Des Systèmes

Objectif Général De Rendement

Concevoir des systèmes en vérifiant la classification des usages, les critères de conception, la source d'alimentation en eau et les plans du système, en calculant la demande hydraulique du système et en faisant approuver les plans et les documents de travail conformément à la réglementation, aux codes, aux normes de la NFPA, au devis, aux méthodes de calcul en usage, aux conditions de travail sur le chantier et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

Compétences

5444.01 Vérifier la classification des usages et les critères de conception en déterminant l'usage du bâtiment, les matériaux structuraux du bâtiment, les dimensions des structures et la classification des produits conformément à la réglementation, aux codes, aux normes de la NFPA, au devis et aux conditions de travail sur le chantier.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Pour les métiers à accréditation obligatoire, le (la) formateur(trice) doit être titulaire d'un certificat de qualification dans le métier en question, conformément au paragraphe 10(1) de la LOPMS, et être inscrit(e) auprès de Métiers spécialisés Ontario.**

5444.02 **Vérifier la source d'alimentation en eau**, y compris les sources publiques et privées, les châteaux d'eau et les réservoirs, en interprétant des documents de référence et des données, en consultant des plans, des dessins architecturaux, des plans municipaux et des données sur des essais d'écoulement de l'eau et en s'assurant que la source d'eau est adéquate et qu'elle satisfait aux critères de conception, conformément à la réglementation, aux normes de la NFPA, aux exigences du travail et aux conditions de travail sur le chantier.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5444.03 **Vérifier les plans du système**, y compris les plans en élévation, les dessins isométriques et les schémas à l'aide de matériel de dessin de base et d'imprimés de dessins assistés par ordinateur afin de s'assurer qu'ils satisfont aux critères de conception conformément à la réglementation, aux codes, aux normes de la NFPA, aux exigences du travail et aux normes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

Installateur de Systèmes de Protection Contre les Incendies

- 5444.04** **Calculer la demande hydraulique du système** en déterminant la perte par frottement ainsi que la dimension des tuyaux requise pour le débit d'eau établi dans les critères de conception à l'aide de formules, d'outils de calcul, d'ordinateurs et de logiciels conformément aux normes de la NFPA, aux codes et aux méthodes de calcul en usage.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

- 5444.05** **Faire approuver les plans et les documents de travail**, y compris les dessins d'atelier, les croquis et les plans du système de protection contre les incendies en s'assurant qu'ils sont complets et en les présentant en temps opportun aux fins d'approbation, conformément à la réglementation, aux codes, aux normes de la NFPA, aux exigences du travail et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5445.0 Utiliser Des Outils Et Du Matériel.

Objectif Général De Rendement

Utiliser des outils et du matériel en choisissant, en employant, en entretenant et en entreposant des outils manuels et motorisés, des accessoires et des appareils d'essai ou en déterminant s'ils doivent être réparés, en choisissant, en montant, en entretenant et en démontant des échafaudages et des accessoires et en utilisant des escabeaux et des échelles coulissante, conformément à la réglementation, aux normes de la NFPA, aux exigences de sécurité, aux tableaux de charges de service sécuritaires, aux exigences du travail, aux conditions de travail sur le chantier, aux recommandations et spécifications des fabricants et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

Compétences

5445.01 Utiliser des outils à main et des accessoires, y compris des clés, des outils de fixation, des outils de coupe, des outils de rectification, des outils de mise à niveau et des outils à mesurer en vérifiant l'usure, l'ajustement et l'alignement et la présence d'outils ou des accessoires brisés, en les choisissant, en les inspectant, en les testant et en analysant leur rendement et leur fonctionnement, en les employant, en les changeant, en les alignant, en les nettoyant, en les graissant et en les remettant à neuf de sorte qu'ils fonctionnent comme prévu, et en les mettant hors service et en les entreposant conformément aux exigences de sécurité, aux exigences du travail, aux recommandations et spécifications des fabricants et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Pour les métiers à accréditation obligatoire, le (la) formateur(trice) doit être titulaire d'un certificat de qualification dans le métier en question, conformément au paragraphe 10(1) de la LOPMS, et être inscrit(e) auprès de Métiers spécialisés Ontario.**

5445.02 Utiliser des outils motorisés et des accessoires, y compris des machines à fileter, à rainurer et à percer, des appareils de coupe et de soudage et des accessoires (forets, lames, etc.) en vérifiant l'usure, l'ajustement, l'alignement et le graissage et la présence de pièces ou de composants endommagés, y compris les cordons d'alimentation, les prises, les boîtiers et les dispositifs de commande, en les choisissant, en les inspectant, en les testant et en analysant leur rendement et leur fonctionnement, en les faisant fonctionner, en les changeant, en les alignant, en les nettoyant, en les graissant et en les remettant à neuf de sorte qu'ils fonctionnent comme prévu et en les mettant hors service et en les entreposant conformément aux exigences du travail, aux recommandations et spécifications des fabricants, aux politiques et méthodes de l'entreprise et aux exigences en matière de sécurité.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5445.03 Utiliser des appareils d'essai, y compris des appareils de mesure à distance, des voltmètres, des réfractomètres, des pieds coulissante, des trousse de mesure de retour d'eau, des manomètres, des tubes pilotes et des débitmètres en vérifiant la pression, les fuites, le débit d'eau, la densité relative et le courant électrique, en les inspectant, en les faisant fonctionner et en les testant, en analysant leur rendement et leur fonctionnement et en apportant des ajustements de sorte que le matériel fonctionne comme prévu, en entreposant le matériel et en relevant le matériel à réparer afin qu'il puisse fonctionner efficacement conformément à la réglementation, aux normes de la NFPA, aux exigences de sécurité, aux exigences du travail, aux recommandations et spécifications des fabricants et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5445.04 Choisir des échafaudages et des accessoires, y compris des tours sur roue, des plates-formes suspendues, des échafaudages volants, des cadres, des tuyaux, des pièces de renforcement, des matériaux de plate-forme et des dispositifs de fixation en vérifiant l'usure, les fissures, l'alignement et la stabilité et s'il y a des pièces ou des composants défectueux ou manquants, en les inspectant, en les testant et en analysant leur rendement et leur fonctionnement, en les changeant, en les remettant à neuf, en les alignant et en les mettant hors service, et en portant du matériel de protection individuelle conformément à la réglementation, aux exigences de sécurité, aux recommandations et spécifications des fabricants, aux conditions de travail sur le chantier et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5445.05 Monter des échafaudages et des accessoires, y compris des tours sur roue, des plates-formes suspendues, des échafaudages volants, des cadres, des tuyaux, des pièces de renforcement, des matériaux de plate-forme et des dispositifs de fixation en vérifiant l'usure, l'ajustement, les vibrations, les fissures, l'alignement, la stabilité et le graissage et s'il y a des pièces ou des composants défectueux ou manquants afin d'assurer sa propre sécurité et celle des autres durant leur utilisation, en les inspectant et en analysant leur rendement et leur fonctionnement, en utilisant des outils manuels, motorisés et spécialisés et des dispositifs de mise à niveau et de fixation, en portant du matériel de protection individuelle et en utilisant des appareils d'arrimage et des appareils de levage de personnes et de matériel conformément à la réglementation, aux tableaux de charges de service sécuritaires, aux exigences de sécurité, aux exigences du travail, aux recommandations et spécifications des fabricants, aux conditions de travail sur le chantier et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5445.06 **Entretien des échafaudages et des accessoires**, y compris des tours sur roue, des plates-formes suspendues, des échafaudages volants, des cadres, des tuyaux, des pièces de renforcement, des matériaux de plate-forme et des dispositifs de fixation en vérifiant l'usure, l'ajustement, les vibrations, les fissures, l'alignement, la stabilité et le graissage et s'il y a des pièces ou des composants défectueux ou manquants, en les inspectant, en les testant et en analysant leur rendement et leur fonctionnement, en changeant, en ajustant, en serrant, en remettant à neuf, en alignant et en mettant hors service le matériel et les pièces afin d'assurer sa propre sécurité et celle des autres durant leur utilisation, en utilisant des outils manuels, motorisés et spécialisés et des dispositifs de mise à niveau et de fixation, en portant du matériel de protection individuelle et en utilisant des appareils d'arrimage et des appareils de levage de personnes et de matériel conformément à la réglementation, aux exigences de sécurité, aux tableaux de charges de service sécuritaires, aux exigences du travail, aux recommandations et spécifications des fabricants, aux conditions de travail sur le chantier et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5445.07 **Démonter des échafaudages**, y compris des cadres, des tuyaux, des pièces de renforcement, des matériaux de plate-forme et des dispositifs de fixation en vérifiant l'usure, les fissures, l'alignement et le graissage et s'il y a des pièces ou des composants défectueux ou manquants, en étiquetant, en entreposant et en mettant hors service le matériel et les composants défectueux, en s'assurant que des pièces sécuritaires sont accessibles aux fins d'usage ultérieur, en utilisant des outils manuels, motorisés et spécialisés, en portant du matériel de protection individuelle et en utilisant des appareils d'arrimage et des appareils de levage de personnes et de matériel conformément à la réglementation, aux exigences de sécurité, aux exigences du travail, aux recommandations et spécifications des fabricants, aux conditions de travail sur le chantier et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5445.08 **Utiliser des escabeaux et des échelles coulissante** en en vérifiant l'usure, l'ajustement, la stabilité, le graissage, la position et le jeu et s'il y a des pièces ou des composants défectueux ou manquants, en les inspectant, en les testant et en analysant leur rendement et leur fonctionnement, en changeant, en ajustant, en serrant, en alignant et en mettant hors service le matériel et les pièces afin d'assurer sa propre sécurité et celle des autres, en utilisant des outils manuels, motorisés et spécialisés et des dispositifs de mise à niveau et de fixation et en portant du matériel de protection individuelle conformément à la réglementation, aux exigences de sécurité, aux exigences du travail, aux recommandations et spécifications des fabricants, aux conditions de travail sur le chantier et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5446.0 Installer Un Système D'alimentation En Eau.

Objectif Général De Rendement

Installer un système d'alimentation en eau en déterminant le lieu d'excavation sur le chantier, en préparant le chantier en vue de l'excavation, en surveillant l'excavation, en installant un système d'alimentation en eau privé, en se raccordant à l'alimentation en eau, en installant de la tuyauterie et des pièces souterraines, des massifs de butée, des dispositifs de retenue, des prises d'eau et des soupapes de régulation, en terminant l'installation d'un système d'alimentation en eau et en supervisant les travaux de remblayage conformément à la réglementation, aux codes, aux normes de la NFPA, aux exigences de la CNTS, aux exigences de sécurité, aux spécifications et recommandations des fabricants, aux plans de situation, aux conditions de travail sur le chantier et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

Compétences

5446.01 Déterminer le lieu d'excavation sur le chantier en vérifiant l'emplacement des autres installations de services publics, des raccords d'alimentation et de l'entrée d'eau du bâtiment, en interprétant les plans de situation et les plans conformes à l'exécution, en communiquant avec le personnel des services publics et en vérifiant auprès de ce dernier l'emplacement des installations de services publics, en réduisant au minimum l'impact environnemental, en vérifiant la composition du sol et en s'assurant d'obtenir les permis requis conformément à la réglementation, aux codes, aux normes de la NFPA, aux exigences de sécurité, aux rapports et aux conditions de travail sur le chantier.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Pour les métiers à accréditation obligatoire, le (la) formateur(trice) doit être titulaire d'un certificat de qualification dans le métier en question, conformément au paragraphe 10(1) de la LOPMS, et être inscrit(e) auprès de Métiers spécialisés Ontario.**

5446.02 Préparer le chantier pour l'excavation, y compris en repérant et en marquant l'emplacement des installations de services publics et des lignes électriques aériennes, en marquant le parcours d'excavation avec de la peinture en aérosol, des piquets, des drapeaux, du ruban de mise en garde et des barricades de sécurité, en mettant à profit ses aptitudes à la communication et en utilisant des appareils de communication, en portant du matériel de protection individuelle tout en s'assurant que l'éclairage est suffisant, que des pompes sont disponibles pour enlever l'eau, que les mesures de drainage répondent aux exigences, que le matériel d'excavation peut se rendre sur le chantier de manière à assurer sa propre protection ainsi que celle des autres et du matériel, et que l'impact environnemental est réduit au minimum conformément à la réglementation, aux codes, aux exigences de sécurité, aux conditions du chantier et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5446.03 Surveiller l'excavation en s'assurant que la tranchée est étayée, que le niveau du sol est respecté, que l'accès et la sortie y sont sécuritaires, que des barrières sont érigées en vue d'assurer sa propre protection et celle des autres et que le travail peut être effectué efficacement, en utilisant des appareils de mesure, en mettant à profit ses aptitudes à la communication orale et en utilisant des appareils de communication et en portant du matériel de protection individuelle conformément à la réglementation, aux codes, aux normes de la NFPA, aux exigences de sécurité, aux plans de situation, aux conditions de travail sur le chantier et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5446.04 **Installer un système d'alimentation en eau privé**, y compris des réservoirs de stockage, des réservoirs sous pression, des étangs et des puits en montant ceux-ci et en vérifiant les dommages, les fuites, la pression, le drainage, l'état du sol, les conditions environnementales, l'érosion, la nappe phréatique et la stabilité, en utilisant des outils manuels et motorisés, des appareils de mesure et des appareils d'arrimage et de levage et en portant du matériel de protection individuelle conformément à la réglementation, aux codes, aux normes de la NFPA, aux exigences de la CNTS, aux spécifications et recommandations des fabricants, aux politiques et méthodes de l'entreprise et aux exigences de sécurité.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5446.05 **Se raccorder à l'alimentation en eau**, y compris à des sources privées et publiques en s'assurant d'aviser les autorités et les utilisateurs d'eau concernés, en isolant les tuyaux auxquels il faut se raccorder, en coupant la pression, en ouvrant la conduite principale ou en s'y raccordant, en retirant l'excédent d'eau de la tranchée, en installant des raccords et des robinets, en chlorant et en chassant l'eau, en rétablissant l'alimentation en eau afin d'assurer le raccordement, en inspectant le matériel et en analysant le rendement et le fonctionnement, en vérifiant l'ajustement, l'alignement, les pièces d'appui et les fuites, en utilisant des outils manuels et motorisés, des appareils de mesure et des appareils d'arrimage et de levage, en portant du matériel de protection individuelle et en mettant à profit ses aptitudes à la communication conformément à la réglementation, aux codes, aux normes de la NFPA, aux exigences de sécurité, aux exigences du travail, aux conditions de travail sur le chantier, aux spécifications et recommandations des fabricants et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5446.06 Installer de la tuyauterie et des pièces souterraines, y compris des tuyaux en fonte ductile, en acier galvanisé, en cuivre et en plastique, des raccords mécaniques, des raccords à bride, des soupapes de commande, des robinets avec colonne de manœuvre à indicateur d'ouverture, des dispositifs de protection cathodique et des câbles traceurs en préparant et en compactant le lit de la tranchée, en s'assurant que les tuyaux sont bien fixés et raccordés et que les gaines et les tuyaux sont protégés, en chlorant et en chassant l'eau, en rétablissant l'alimentation en eau, en inspectant le matériel, en vérifiant les fuites, la pression, le drainage, l'état du sol, les conditions environnementales, l'érosion, la nappe phréatique, la stabilité et la profondeur de l'enfouissement afin de veiller à ce que l'alimentation en eau soit assurée et qu'elle fonctionne efficacement, en utilisant des outils manuels et motorisés, des appareils de mesure, des appareils d'arrimage et de levage, des adhésifs, des appareils d'essai et des solutions désinfectantes et en portant du matériel de protection individuelle, conformément à la réglementation, aux codes, aux normes de la NFPA, aux exigences de sécurité, aux conditions de travail sur le chantier, aux spécifications et recommandations des fabricants et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5446.07 **Installer des massifs de butée et des dispositifs de retenue**, y compris des dispositifs de tringlerie et de serrage, en établissant quelles pièces doivent être utilisées compte tenu du niveau et de l'état du sol, en construisant le coffrage, en fabriquant, en montant et en installant les massifs de butée, en fixant ou en retenant les dispositifs de retenue de sorte que les tuyaux demeureront en place lorsqu'ils seront sous pression, en utilisant des outils manuels et motorisés et des appareils d'arrimage et de levage et en portant du matériel de protection individuelle conformément à la réglementation, aux codes, aux normes de la NFPA, aux exigences de sécurité, aux conditions de travail sur le chantier, aux spécifications et recommandations des fabricants et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5446.08 **Installer des prises d'eau et des soupapes de régulation**, y compris des prises d'eau murales, des poteaux d'incendie privés et des dispositifs de tringlerie et de serrage, en établissant l'espacement requis, en s'assurant que les services d'incendie peuvent accéder au lieu, en vérifiant le niveau définitif du sol, le drainage et les conditions environnementales, en construisant le coffrage, en fabriquant, en montant et en installant les massifs de butée et les dispositifs de renforcement et de retenue, en chlorant et en chassant l'eau de sorte que les prises d'eau assurent une alimentation en eau efficace lorsqu'elles seront sous pression, en utilisant des outils manuels et motorisés, des solutions désinfectantes et des appareils d'arrimage et de levage et en portant du matériel de protection individuelle, conformément à la réglementation, aux codes, aux normes de la NFPA, aux exigences de sécurité, aux plans de situation, aux conditions de travail sur le chantier, aux spécifications et recommandations des fabricants et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5446.09 **Terminer l'installation d'un système d'alimentation en eau**, y compris des systèmes d'alimentation en eau privés, de la conduite principale, de la tuyauterie et des pièces souterraines, des prises d'eau et des soupapes de régulation en raccordant toutes les conduites, en vérifiant les fuites, la pression, la stabilité et les mouvements, en prélevant des échantillons d'eau aux fins d'évaluation, en obtenant des relevés de contrôle, en inspectant et en testant le matériel et en analysant le rendement, en utilisant des outils manuels et motorisés, des solutions désinfectantes et des appareils d'essai, en mettant à profit ses aptitudes à la communication, en utilisant des appareils de communication et en portant du matériel de protection individuelle, conformément à la réglementation, aux codes, aux normes de la NFPA, aux exigences de sécurité, aux conditions de travail sur le chantier, aux exigences du travail, aux spécifications et recommandations des fabricants et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5446.10 **Surveiller les travaux de remblayage** en s'assurant que le sol remblayé est compacté et à niveau, en remettant les lieux dans leur état initial, en enlevant les barrières de sécurité au terme des travaux afin de se protéger soi-même ainsi que les autres et de réduire au minimum l'impact environnemental, en mettant à profit ses aptitudes à l'observation et à la communication, en utilisant des appareils de communication et en portant du matériel de protection individuelle conformément à la réglementation, aux codes, aux normes de la NFPA, aux exigences de sécurité, aux plans de situation, aux conditions de travail sur le chantier, aux spécifications et recommandations des fabricants et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5447.0 Fabriquer Des Systèmes De Protection Contre Les Incendies

Objectif Général De Rendement

Fabriquer des systèmes de protection contre les incendies en établissant à quel endroit les systèmes seront fabriqués, en préparant le matériel de fabrication requis, en préparant l'installation des tuyaux et des raccords sur le chantier et en fabriquant des pièces de suspension, de fixation et d'appui conformément à la réglementation, aux codes, aux normes de la NFPA, aux exigences de sécurité, aux plans de situation, aux conditions de travail sur le chantier, au devis, aux spécifications et recommandations des fabricants et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

Compétences

5447.01 Établir à quel endroit les systèmes seront fabriqués en consultant les plans de situation, en inspectant le chantier, en déterminant l'accessibilité des matériaux et du matériel, le débit de circulation, les dispositions prises pour l'entreposage des matériaux et du matériel et les exigences d'éclairage et électriques, en déterminant, de pair avec les autres métiers au cours de réunions tenues sur le chantier, où seront fabriqués les systèmes, en s'assurant que l'impact environnemental sera minimal à l'endroit en question, que celui-ci est sécuritaire et que le travail peut y être effectué efficacement conformément à la réglementation, aux codes, aux exigences de sécurité, aux plans de situation, aux conditions de travail sur le chantier, au devis, aux spécifications et recommandations des fabricants et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Pour les métiers à accréditation obligatoire, le (la) formateur(trice) doit être titulaire d'un certificat de qualification dans le métier en question, conformément au paragraphe 10(1) de la LOPMS, et être inscrit(e) auprès de Métiers spécialisés Ontario**

5447.02 Préparer le matériel de fabrication requis, y compris les tuyaux, les appareils de robinetterie, les pièces de suspension, les raccords et les dispositifs auxiliaires en consultant les dessins d'atelier, les devis quantitatifs, les dessins de coupe et les calendriers de livraison, en utilisant des appareils d'arrimage et de levage, en mettant à profit ses aptitudes à la communication, en utilisant des appareils de communication et en portant du matériel de protection individuelle de sorte que la fabrication du matériel soit effectuée efficacement, conformément à la réglementation, aux codes, aux normes de la NFPA, aux exigences de sécurité, aux plans de situation, aux conditions de travail sur le chantier, au devis, aux spécifications et recommandations des fabricants et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5447.03 Préparer l'installation des tuyaux et des raccords sur le chantier en mesurant, en coupant, en filetant, en rainurant, en travaillant au banc et en soudant des tuyaux de sorte que ceux-ci soient prêts à être installés avec un minimum de perte, en utilisant des outils manuels et motorisés, des appareils de mesure, de coupe, de filetage et de rainurage, des perceuses, des adhésifs, des solvants, du matériel de soudage et de brasage fort et des appareils d'arrimage et de levage et en portant du matériel de protection individuelle conformément à la réglementation, aux codes, aux normes de la NFPA, aux exigences de sécurité, aux plans de situation, au devis, aux conditions de travail sur le chantier, aux spécifications et recommandations des fabricants et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5447.04 **Fabriquer des pièces de suspension, de fixation et d'appui**, y compris des fers d'angle, des supports en trapèze, des liaisons de contreventement/antisismiques, des tringles filetées, des anneaux, des dispositifs de fixation et des entretoises de sorte que ceux-ci puissent être fabriqués avec un minimum de perte et que les fixations pourront soutenir les éléments du système de tuyauterie, en utilisant des outils manuels et motorisés, des appareils de cintrage, de soudage, de coupe, d'arrimage et de levage et en portant du matériel de protection individuelle conformément à la réglementation, aux codes, aux normes de la NFPA, aux exigences de sécurité, aux plans de situation, au devis, aux conditions de travail sur le chantier, aux spécifications et recommandations des fabricants et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5448.0 Installer Des Collecteurs, Des Appareils De Robinetterie Et Des Garnitures.

Objectif Général De Rendement

Installer des collecteurs, des appareils de robinetterie et des garnitures en vérifiant l'approvisionnement en eau souterraine, en isolant l'alimentation en eau, en purgeant le système, en installant des clapets anti-retour, des soupapes de commande et des robinets de vidange, en installant, en fixant et en étayant des collecteurs et en testant les collecteurs et les éléments de protection contre les incendies conformément à la réglementation, aux codes, aux normes de la NFPA, aux exigences de sécurité, au devis, aux conditions de travail sur le chantier, aux spécifications et recommandations des fabricants et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

Compétences

5448.01 Vérifier l'approvisionnement en eau souterraine en obtenant les résultats de tous les tests et les relevés de purge et, s'ils ne sont pas disponibles, en purgeant et en testant la source d'eau souterraine afin d'établir si elle convient, en inspectant et en vérifiant, en consignait les problèmes et en les portant à l'attention d'un superviseur, en utilisant les résultats de rapports, des tubes pilotes, des conduites de refoulement et des manomètres, en mettant à profit ses aptitudes à la communication, en utilisant des appareils de communication et en portant du matériel de protection individuelle conformément à la réglementation, aux codes, aux normes de la NFPA, aux exigences de sécurité, au devis, aux conditions de travail sur le chantier, aux spécifications et recommandations des fabricants et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Pour les métiers à accréditation obligatoire, le (la) formateur(trice) doit être titulaire d'un certificat de qualification dans le métier en question, conformément au paragraphe 10(1) de la LOPMS, et être inscrit(e) auprès de Métiers spécialisés Ontario.**

Installateur de Systèmes de Protection Contre les Incendies

5448.02 Isoler l'alimentation en eau en fermant et en sécurisant les soupapes de commande, les robinets d'arrêt de distribution souterrains, les robinets avec colonne de manœuvre à indicateur d'ouverture et les tiges montantes à filetage extérieur, en vérifiant si le robinet d'isolement de l'alimentation en eau est complètement fermé et en suivant les procédures de sécurité et de verrouillage afin que les tuyaux d'alimentation puissent être drainés, en utilisant des outils manuels et en portant du matériel de protection individuelle conformément à la réglementation, aux codes, aux normes de la NFPA, aux exigences de sécurité, au devis, aux conditions de travail sur le chantier, aux spécifications et recommandations des fabricants et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5448.03 Purger le système en vérifiant que le robinet d'isolement de l'alimentation en eau est fermé, en ouvrant les robinets de vidange sur la bride pour essais et en s'assurant qu'il n'y a pas de pression ni de débit d'eau afin de détendre la pression d'alimentation ou la pression à l'embout mâle et d'enlever de façon sécuritaire la bride pour essais, en utilisant des outils manuels et en portant du matériel de protection individuelle conformément aux exigences de sécurité, au devis, aux conditions de travail sur le chantier, aux spécifications et recommandations des fabricants et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5448.04 Installer des clapets anti-retour, des soupapes de commande et des robinets de vidange, y compris des tiges montantes à filetage extérieur, des robinets à papillon, des robinets avec colonne de manœuvre à indicateur d'ouverture installé au mur et des robinets de vidange à indicateur et sans indicateur en s'assurant que les appareils de robinetterie sont installés de façon sécuritaire et qu'ils sont accessibles, en utilisant des outils manuels et motorisés, des outils de coupe, des appareils d'arrimage et de levage, des échelles et des appareils de levage de personnes et en portant du matériel de protection individuelle, de sorte que l'eau soit distribuée selon le plan et le devis et que l'intégrité de l'alimentation en eau soit assurée, conformément à la réglementation, aux codes, aux normes de la NFPA, aux exigences de sécurité, au devis, aux conditions de travail sur le chantier, aux spécifications et recommandations des fabricants et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5448.05 Installer, fixer et étayer des collecteurs, y compris des tuyaux, des brides, des raccords, des brides de colonne montante et des raccords spéciaux avec pièces de renforcement et pièces d'appui de tuyaux, en inspectant le matériel et en vérifiant l'ajustement, la stabilité et l'alignement de sorte que l'installation est sûre et qu'elle peut être terminée, en utilisant des outils manuels et motorisés, des outils de coupe, des fixations, des appareils d'arrimage et de levage, des échelles et des appareils de levage de personnes et en portant du matériel de protection individuelle conformément à la réglementation, aux codes, aux normes de la NFPA, aux exigences de sécurité, au devis, aux conditions de travail sur le chantier, aux spécifications et recommandations des fabricants et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5448.06 Tester des collecteurs et des pièces de protection contre les incendies, y compris des clapets anti-retour, des soupapes de commande et des clapets anti- retour de détection en rétablissant l'alimentation en eau, en purgeant l'air, en inspectant le matériel, en vérifiant les fuites, la pression et le débit intégral, en effectuant des tests, en analysant le rendement et en consignait les résultats afin que le rapport sur les tests soit accepté par l'organisme de réglementation, en utilisant des manomètres, des appareils de test spéciaux, des échelles et des appareils de levage de personnes et en portant du matériel de protection individuelle conformément à la réglementation, aux codes, aux normes de la NFPA, aux exigences de sécurité, au devis, aux conditions de travail sur le chantier, aux spécifications et recommandations des fabricants et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5449.0 Installer Des Systèmes De Protection Contre Les Incendies

Objectif Général De Rendement

Installer des systèmes de protection contre les incendies, y compris des systèmes d'extinction à agent propre, des systèmes d'extinction à dioxyde de carbone à basse et à haute pression, des systèmes d'extinction à agent chimique sec et humide, des systèmes d'extinction à colonne montante et à dispositif d'enroulement de tuyau souple, des systèmes de protection contre les incendies sous eau, des systèmes de protection contre les incendies avec antigel, des systèmes de protection contre les incendies sous air, des systèmes combinés de protection contre les incendies sous air et à préaction, des systèmes de protection contre les incendies à préaction, des systèmes de protection contre les incendies de type déluge, des systèmes d'extinction à mousse, des systèmes d'extinction à eau atomisée et des systèmes de détection conformément à la réglementation, aux normes de la NFPA, aux codes, aux exigences de sécurité, au devis, aux conditions de travail sur le chantier, aux spécifications et recommandations des fabricants et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

Compétences

5449.01 Installer des systèmes d'extinction à agent propre, y compris des pièces de suspension, des fixations, des pièces de renforcement, des tuyaux, des buses, des bouteilles de gaz inerte, des avertisseurs d'incendie, des dispositifs d'interruption, des soupapes à solénoïde, des dispositifs d'alerte, du matériel de détection et du matériel de fermeture des systèmes d'un bâtiment en s'assurant que les pièces sont fixées de façon sécuritaire, en utilisant des outils manuels et motorisés, des outils de coupe, des outils spéciaux, des appareils de mesure, d'arrimage et de levage, des échelles et des appareils de levage de personnes et en portant du matériel de protection individuelle conformément à la réglementation, aux normes de la NFPA, aux codes, aux exigences de sécurité, au devis, aux conditions de travail sur le chantier, aux spécifications et recommandations des fabricants et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Pour les métiers à accréditation obligatoire, le (la) formateur(trice) doit être titulaire d'un certificat de qualification dans le métier en question, conformément au paragraphe 10(1) de la LOPMS, et être inscrit(e) auprès de Métiers spécialisés Ontario.**

5449.02 Installer des systèmes d'extinction à dioxyde de carbone à basse et à haute pression, y compris des pièces de suspension, des fixations, des pièces de renforcement, des tuyaux, des buses, des bouteilles de dioxyde de carbone, des cylindres récepteurs, des réservoirs de stockage à basse pression, des cylindres de réserve, des avertisseurs d'incendie, des dispositifs d'interruption, des soupapes à solénoïde, des dispositifs d'alerte, du matériel de détection et du matériel de fermeture des systèmes d'un bâtiment en vérifiant l'ajustement, en s'assurant que les pièces sont fixées de façon sécuritaire, en utilisant des outils manuels et motorisés, des outils de coupe, des appareils de mesure, d'arrimage et de levage, des échelles et des appareils de levage de personnes et en portant du matériel de protection individuelle conformément à la réglementation, aux normes de la NFPA, aux codes, aux exigences de sécurité, au devis, aux conditions de travail sur le chantier, aux spécifications et recommandations des fabricants et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5449.03 Installer des systèmes d'extinction à agent chimique sec et humide, y compris des pièces de suspension, des fixations, des pièces de renforcement, des tuyaux, des buses, des bouteilles d'agent chimique, des avertisseurs d'incendie, des dispositifs d'interruption, des soupapes à solénoïde, des dispositifs d'alerte, du matériel de détection et du matériel de fermeture des systèmes d'un bâtiment en vérifiant l'ajustement, en s'assurant que les pièces sont fixées de façon sécuritaire, en utilisant des outils manuels et motorisés, des outils de coupe, des appareils de mesure, d'arrimage et de levage, des échelles et des appareils de levage de personnes et en portant du matériel de protection individuelle conformément à la réglementation, aux normes de la NFPA, aux codes, aux exigences de sécurité, au devis, aux conditions de travail sur le chantier, aux spécifications et recommandations des fabricants et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5449.04 Installer des systèmes d'extinction à colonne montante et à dispositif d'enroulement de tuyau souple, y compris des pompes d'incendie, des collecteurs d'essai, des prises d'incendie, des commutateurs de débit, des manchons, des pièces de suspension, des fixations, des pièces de renforcement, des tuyaux, des brides de colonne montante, des coupe-feu, des colonnes montantes de drain, des armoires d'incendie, des soupapes de commande à colonne montante, des robinets d'incendie, des régulateurs de pression, des réducteurs de pression, des soupapes de sûreté, des clapets anti-retour, des robinets sous air, des extincteurs d'incendie, des clés pour raccords de tuyaux, des bandes d'étanchéité, des dérouleurs de tuyau d'incendie et des dévidoirs en vérifiant l'ajustement et l'alignement et en s'assurant que les pièces sont fixées de façon sécuritaire, en utilisant des outils manuels et motorisés, des outils de coupe, des appareils de mesure, des manomètres, des appareils d'arrimage et de levage, des échelles, des chariots élévateurs et des appareils de levage de personnes et en portant du matériel de protection individuelle conformément à la réglementation, aux normes de la NFPA, aux codes, aux exigences de sécurité, au devis, aux conditions de travail sur le chantier, aux spécifications et recommandations des fabricants et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5449.05 Installer des systèmes de protection contre les incendies sous eau, y compris des collecteurs d'essai, des clapets d'alarme, des clapets anti-retour, des commutateurs de débit, des pressostats, des soupapes de sûreté, des moteurs hydrauliques d'alarme, des raccords d'essai, des prises d'incendie, des manchons, des pièces de suspension, des fixations, des pièces de renforcement sismique, des gicleurs, des tuyaux, des brides de colonne montante, des coupe-feu, des soupapes de contrôle de zone, des colonnes montantes de drain, des réducteurs de pression et des dispositifs et armoires de réglage d'étage en vérifiant l'ajustement et l'alignement et en s'assurant que les pièces sont fixées de façon sécuritaire, en utilisant des outils manuels et motorisés, des outils de coupe, des appareils d'arrimage et de levage, des échelles, des appareils de levage de personnes et des chariots élévateurs et en portant du matériel de protection individuelle conformément à la réglementation, aux normes de la NFPA, aux codes, aux exigences de sécurité, au devis, aux conditions de travail sur le chantier, aux spécifications et recommandations des fabricants et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5449.06 Installer des systèmes de protection contre les incendies avec antigel, y compris des raccords d'essai, des prises d'incendie, des réservoirs d'expansion, des clapets anti-retour, des soupapes de commande, des soupapes de vidange, des clapets de remplissage, des commutateurs de débit, des pressostats, des raccords d'essai de solutions, des solutions antigel, des manchons, des pièces de suspension, des fixations, des pièces de renforcement sismique, des gicleurs, des tuyaux, des brides de colonne montante, des coupe-feu et des manomètres en vérifiant l'ajustement et la stabilité et en s'assurant que les pièces sont fixées de façon sécuritaire, en utilisant des outils manuels et motorisés, des outils de coupe, des appareils d'arrimage et de levage, des échelles, des appareils de levage de personnes et des chariots élévateurs et en portant du matériel de protection individuelle conformément à la réglementation, aux normes de la NFPA, aux codes, aux exigences de sécurité, au devis, aux conditions de travail sur le chantier, aux spécifications et recommandations des fabricants et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5449.07 Installer des systèmes de protection contre les incendies sous air, y compris des collecteurs d'essai, des robinets sous air, des clapets anti-retour, des compresseurs d'air, des systèmes d'alimentation en air d'atelier, des dispositifs d'entretien pneumatiques, des accélérateurs, des ventilateurs aspirants, des pressostats, des moteurs hydrauliques d'alarme, des raccords d'essai, des prises d'incendie, des collecteurs de condensat, des manchons, des pièces de suspension, des fixations, des pièces de renforcement sismique, des gicleurs, des tuyaux, des brides de colonne montante, des coupe-feu, des colonnes montantes de drain, des soupapes de sûreté et des armoires prédimensionnées en vérifiant l'ajustement et la stabilité et en s'assurant que les pièces sont fixées de façon sécuritaire, en utilisant des outils manuels et motorisés, des outils de coupe, des appareils d'arrimage et de levage, des échelles, des appareils de levage de personnes et des chariots élévateurs et en portant du matériel de protection individuelle conformément à la réglementation, aux normes de la NFPA, aux codes, aux exigences de sécurité, au devis, aux conditions de travail sur le chantier, aux spécifications et recommandations des fabricants et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5449.08 Installer des systèmes combinés de protection contre les incendies sous air et à réaction, y compris des collecteurs d'essai, des robinets sous air, des clapets anti-retour, des tubes et des câbles de dispositifs de détection d'incendie, des déclencheurs, des chambres supplémentaires, des compresseurs d'air, des systèmes d'alimentation en air d'atelier, des dispositifs d'entretien pneumatiques, des accélérateurs, des ventilateurs aspirants, des pressostats, des soupapes de sûreté, des moteurs hydrauliques d'alarme, des raccords d'essai, des prises d'incendie, des collecteurs de condensat, des manchons, des pièces de suspension, des fixations, des pièces de renforcement sismique, des gicleurs, des tuyaux, des brides de colonne montante, des coupe-feu, des colonnes montantes de drain et des manomètres en vérifiant l'ajustement et la stabilité et en s'assurant que les pièces sont fixées de façon sécuritaire, en utilisant des outils manuels et motorisés, des outils de coupe, des appareils d'arrimage et de levage, des échelles, des appareils de levage de personnes et des chariots élévateurs et en portant du matériel de protection individuelle conformément à la réglementation, aux normes de la NFPA, aux codes, aux exigences de sécurité, au devis, aux conditions de travail sur le chantier, aux spécifications et recommandations des fabricants et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5449.09 Installer des systèmes de protection contre les incendies à préaction, y compris des systèmes non interverrouillables et à interverrouillage simple et double, des collecteurs d'essai, des armoires prédimensionnées, des robinets à préaction, des robinets d'essai d'isolement, des clapets anti-retour, des soupapes à solénoïde, des câbles de dispositifs de détection d'incendie, des dispositifs d'actionnement à échantillonnage de l'air, des avertisseurs d'incendie manuels, des compresseurs d'air, des systèmes d'alimentation en air d'atelier, des dispositifs d'entretien pneumatiques, des accélérateurs, des ventilateurs aspirants, des pressostats, des soupapes de sûreté, des moteurs hydrauliques d'alarme, des raccords d'essai, des prises d'incendie, des collecteurs de condensat, des dispositifs de détection électriques, des conduites pilotes sous air et sous eau, des manchons, des pièces de suspension, des fixations, des pièces de renforcement sismique, des gicleurs, des tuyaux, des brides de colonne montante, des coupe-feu, des colonnes montantes de drain et des manomètres en vérifiant l'ajustement et la stabilité et en s'assurant que les pièces sont fixées de façon sécuritaire, en utilisant des outils manuels et motorisés, des outils de coupe, des appareils d'arrimage et de levage, des échelles, des appareils de levage de personnes et des chariots élévateurs et en portant du matériel de protection individuelle conformément à la réglementation, aux normes de la NFPA, aux codes, aux exigences de sécurité, au devis, aux conditions de travail sur le chantier, aux spécifications et recommandations des fabricants et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5449.10 Installer des systèmes de protection contre les incendies de type déluge, y compris des collecteurs d'essai, des crépines de conduite d'incendie, des robinets déluge, des armoires prédimensionnées, des robinets d'essai d'isolement, des clapets anti-retour, des câbles de dispositifs de détection d'incendie, des avertisseurs d'incendie manuels, des soupapes à solénoïde, des compresseurs d'air, des systèmes d'alimentation en air d'atelier, des dispositifs d'entretien pneumatiques, des pressostats, des moteurs hydrauliques d'alarme, des raccords d'essai, des prises d'incendie, des dispositifs de détection électriques, des conduites pilotes sous air et sous eau, des manchons, des pièces de suspension, des fixations, des pièces de renforcement sismique, des gicleurs, des rideaux d'eau, des buses de pulvérisation, des dispositifs de surveillance de l'eau, des tuyaux, des brides de colonne montante, des coupe-feu, des colonnes montantes de drain et des manomètres en vérifiant l'ajustement et la stabilité et en s'assurant que les pièces sont fixées de façon sécuritaire, en utilisant des outils manuels et motorisés, des outils de coupe, des appareils d'arrimage et de levage, des échelles, des appareils de levage de personnes et des chariots élévateurs et en portant du matériel de protection individuelle conformément à la réglementation, aux normes de la NFPA, aux codes, aux exigences de sécurité, au devis, aux conditions de travail sur le chantier, aux spécifications et recommandations des fabricants et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5449.11 Installer des systèmes d'extinction à mousse, y compris des pompes d'incendie, des collecteurs d'essai de pompage, des robinets déluge, des clapets d'alarme, des proportionneurs de mousse, des solutions moussantes, des réservoirs de mousse, des générateurs à mousse physique, des pompes de mousse, des canons à mousse, des armoires prédimensionnées, des robinets d'essai d'isolement, des clapets anti-retour, des lances à main, des câbles de dispositifs de détection d'incendie, des avertisseurs d'incendie manuels, des dispositifs d'interruption, des soupapes à solénoïde, des compresseurs d'air, des systèmes d'alimentation en air d'atelier, des dispositifs d'entretien pneumatiques, des pressostats, des soupapes de sûreté, des moteurs hydrauliques d'alarme, des raccords d'essai, des prises d'incendie, des dispositifs de détection électriques, des conduites pilotes sous air et sous eau, des manchons, des pièces de suspension, des fixations, des pièces de renforcement sismique, des gicleurs, des rideaux d'eau, des buses de pulvérisation, des tuyaux, des brides de colonne montante, des coupe-feu, des colonnes montantes de drain et des manomètres en vérifiant l'ajustement et la stabilité et en s'assurant que les pièces sont fixées de façon sécuritaire, en utilisant des outils manuels et motorisés, des outils de coupe, des appareils d'arrimage et de levage, des échelles, des appareils de levage de personnes et des chariots élévateurs et en portant du matériel de protection individuelle conformément à la réglementation, aux normes de la NFPA, aux codes, aux exigences de sécurité, au devis, aux conditions de travail sur le chantier, aux spécifications et recommandations des fabricants et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5449.12 Installer des systèmes d'extinction à eau atomisée, y compris des pompes d'incendie, des collecteurs d'essai de pompage, des pièces de suspension, des fixations, des pièces de renforcement, des tuyaux, des buses, des crépines, des bouteilles de gaz inerte, des réservoirs de stockage d'eau, des avertisseurs d'incendie, des dispositifs d'interruption, des robinets d'isolement, des soupapes de vidange, des clapets anti-retour, des robinets d'essai, des soupapes à solénoïde, des réducteurs de pression, des pressostats, des régulateurs de pression, des manomètres, des dispositifs d'alerte, du matériel de détection, du matériel de fermeture des systèmes d'un bâtiment et des solénoïdes en vérifiant l'alignement, en s'assurant que les pièces sont fixées de façon sécuritaire, en utilisant des outils manuels et motorisés, des outils de coupe, des outils spéciaux, des appareils de mesure, d'arrimage et de levage, des échelles et des appareils de levage de personnes et en portant du matériel de protection individuelle conformément à la réglementation, aux normes de la NFPA, aux codes, aux exigences de sécurité, au devis, aux conditions de travail sur le chantier, aux spécifications et recommandations des fabricants et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

- 5449.13 Installer des systèmes de détection**, y compris des détecteurs thermovélocimétriques, des détecteurs thermostatiques, des systèmes d'échantillonnage ou d'aspiration de l'air, des systèmes de détection câblés, des fixations, des pièces de suspension, des supports, des tuyaux, des panneaux de commande et des raccords d'essai en vérifiant l'ajustement et la stabilité et en s'assurant que les pièces sont fixées de façon sécuritaire, en utilisant des outils manuels et motorisés, des outils de coupe, des outils spéciaux, des appareils de mesure, d'arrimage et de levage, des échelles et des appareils de levage de personnes et en portant du matériel de protection individuelle conformément à la réglementation, aux normes de la NFPA, aux codes, aux exigences de sécurité, au devis, aux conditions de travail sur le chantier, aux spécifications et recommandations des fabricants et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5450.0 Mettre En Service Des Systèmes De Protection Contre Les Incendies

Objectif Général De Rendement

Mettre en service des systèmes de protection contre les incendies, y compris des systèmes d'extinction à agent propre, des systèmes d'extinction à dioxyde de carbone à basse et à haute pression, des systèmes d'extinction à agent chimique sec et humide, des systèmes d'extinction à colonne montante et à dispositif d'enroulement de tuyau souple, des systèmes de protection contre les incendies sous eau, des systèmes de protection contre les incendies avec antigel, des systèmes sous air, des systèmes combinés de protection contre les incendies sous air et à préaction, des systèmes de protection contre les incendies à préaction, des systèmes de protection contre les incendies de type déluge, des systèmes d'extinction à mousse, des systèmes d'extinction à eau atomisée et des systèmes de détection conformément à la réglementation, aux normes de la NFPA, aux codes, aux exigences de sécurité, au devis, aux conditions de travail sur le chantier, aux spécifications et recommandations des fabricants et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

Compétences

5450.01 Mettre en service des systèmes d'extinction à agent propre, y compris des tuyaux, des avertisseurs d'incendie, des dispositifs d'interruption, des soupapes à solénoïde, du matériel de détection, des dispositifs d'alerte et du matériel de fermeture des systèmes d'un bâtiment en vérifiant l'usure, les fuites, les obstructions, la peinture, la corrosion, les fractures, l'alignement, le débit, l'ajustement, la stabilité, les caractéristiques thermiques, la température des pièces, l'espacement, l'âge du matériel, les sceaux, le niveau des fluides, le drainage, le jeu et la conformité aux codes et s'il y a des pièces endommagées, lâches ou manquantes, en effectuant des essais d'acceptation sur le matériel, en vérifiant l'intégrité des pièces, en inspectant et en testant le matériel et en analysant son rendement et son fonctionnement, en consignnant les résultats, en émettant un relevé de contrôle, en utilisant des outils manuels, des outils de réparation spéciaux et des appareils d'essai, en mettant à profit ses aptitudes à la communication, en utilisant des échelles et des appareils de levage de personnes et en portant du matériel de protection individuelle,

Installateur de Systèmes de Protection Contre les Incendies

conformément à la réglementation, aux normes de la NFPA, aux codes, aux exigences de sécurité, au devis, aux conditions de travail sur le chantier, aux spécifications et recommandations des fabricants et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Pour les métiers à accréditation obligatoire, le (la) formateur(trice) doit être titulaire d'un certificat de qualification dans le métier en question, conformément au paragraphe 10(1) de la LOPMS, et être inscrit(e) auprès de Métiers spécialisés Ontario.**

5450.02 Mettre en service des systèmes d'extinction à dioxyde de carbone à basse et à haute pression, y compris des tuyaux, des avertisseurs d'incendie, des dispositifs d'interruption, des soupapes à solénoïde, du matériel de détection, des dispositifs d'alerte, des cylindres récepteurs et du matériel de fermeture des systèmes d'un bâtiment en vérifiant l'usure, les fuites, les obstructions, la peinture, la corrosion, les fractures, l'alignement, le débit, l'ajustement, la stabilité, les caractéristiques thermiques, la température des pièces, l'espacement, l'âge du matériel, les sceaux, le niveau des gaz, le jeu et la conformité aux codes et s'il y a des pièces endommagées, lâches ou manquantes, en effectuant des essais d'acceptation sur le matériel, en vérifiant l'intégrité des pièces, en inspectant et en testant le matériel et en analysant son rendement et son fonctionnement, en consignait les résultats, en émettant un relevé de contrôle, en utilisant des outils manuels et spéciaux et des appareils d'essai, en mettant à profit ses aptitudes à la communication, en utilisant des échelles et des appareils de levage de personnes et en portant du matériel de protection individuelle conformément à la réglementation, aux normes de la NFPA, aux codes, aux exigences de sécurité, au devis, aux conditions de travail sur le chantier, aux spécifications et recommandations des fabricants et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5450.03 Mettre en service des systèmes d'extinction à agent chimique sec et humide, y compris des tuyaux, des avertisseurs d'incendie, des dispositifs d'interruption, des soupapes à solénoïde, du matériel de détection, des dispositifs d'alerte et du matériel de fermeture des systèmes d'un bâtiment en vérifiant l'usure, les fuites, les obstructions, la peinture, la corrosion, les fractures, l'alignement, le débit, l'ajustement, la stabilité, les caractéristiques thermiques, la température des pièces, l'espacement, l'âge du matériel, les sceaux, la pression, le drainage, le jeu et la conformité aux codes et s'il y a des pièces endommagées, lâches ou manquantes, en effectuant des essais d'acceptation sur le matériel, en vérifiant l'intégrité des pièces, en inspectant et en testant le matériel et en analysant son rendement et son fonctionnement, en consignait les résultats, en émettant un relevé de contrôle, en utilisant des outils manuels et spéciaux et des appareils d'essai, en mettant à profit ses aptitudes à la communication, en utilisant des échelles et des appareils de levage de personnes et en portant du matériel de protection individuelle conformément à la réglementation, aux normes de la NFPA, aux codes, aux exigences de sécurité, au devis, aux conditions de travail sur le chantier, aux spécifications et recommandations des fabricants et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5450.04 Mettre en service des systèmes d'extinction à colonne montante et à dispositif d'enroulement de tuyau souple, y compris des pompes d'incendie, des collecteurs d'essai, des prises d'incendie, des commutateurs de débit, des tuyaux, des soupapes de commande à colonne montante, des armoires d'incendie, des robinets d'incendie, des clapets anti-retour, des robinets sous air, des régulateurs de pression, des réducteurs de pression et des soupapes de sûreté en vérifiant l'usure, les fuites, les obstructions, la peinture, la corrosion, les fractures, l'alignement, le débit, l'ajustement, la stabilité, les caractéristiques thermiques, la température des pièces, l'espacement, l'âge du matériel, les sceaux, le niveau des fluides, la pression, le drainage, le jeu et la conformité aux codes et s'il y a des pièces endommagées, lâches ou manquantes, en effectuant des essais d'acceptation sur le matériel, en inspectant et en testant le matériel et en analysant son rendement et son fonctionnement, en consignait les résultats, en émettant un relevé de contrôle, en utilisant des outils manuels et spéciaux et des appareils d'essai, en mettant à profit ses aptitudes à la communication, en utilisant des échelles et des appareils de levage de personnes et en portant du matériel de protection individuelle conformément à la réglementation, aux normes de la NFPA, aux codes, aux exigences de sécurité, au devis, aux conditions de travail sur le chantier, aux spécifications et recommandations des fabricants et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5450.05 Mettre en service des systèmes de protection contre les incendies sous eau, y compris des collecteurs d'essai, des clapets d'alarme, des clapets anti-retour, des commutateurs de débit, des pressostats, des soupapes de sûreté, des moteurs hydrauliques d'alarme, des raccords d'essai, des prises d'incendie, des gicleurs, des tuyaux, des soupapes de contrôle de zone, des colonnes montantes de drain, des réducteurs de pression et des dispositifs et armoires de réglage d'étage en vérifiant l'usure, les fuites, les obstructions, la peinture, la corrosion, les fractures, l'alignement, le débit, l'ajustement, la stabilité, les caractéristiques thermiques, la température des pièces, l'espacement, l'âge du matériel, les sceaux, le niveau des fluides, la pression, le drainage, le jeu et la conformité aux codes et s'il y a des pièces endommagées, lâches ou manquantes, en effectuant des essais d'acceptation sur le matériel, en inspectant et en testant le matériel et en analysant son rendement et son fonctionnement, en consignait les résultats, en émettant un relevé de contrôle, en utilisant des outils manuels et spéciaux et des appareils d'essai, en mettant à profit ses aptitudes à la communication, en utilisant des échelles et des appareils de levage de personnes et en portant du matériel de protection individuelle conformément à la réglementation, aux normes de la NFPA, aux codes, aux exigences de sécurité, au devis, aux conditions de travail sur le chantier, aux spécifications et recommandations des fabricants et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5450.06 Mettre en service des systèmes de protection contre les incendies avec antigel, y compris des collecteurs d'essai, des prises d'incendie, des raccords d'essai, des réservoirs d'expansion, des clapets anti-retour, des soupapes de commande, des soupapes de vidange, des clapets de remplissage, des commutateurs de débit, des pressostats, des solutions antigel, des tuyaux, des gicleurs et des manomètres en vérifiant l'usure, les fuites, les obstructions, la peinture, la corrosion, les fractures, l'alignement, le débit, l'ajustement, la stabilité, les caractéristiques thermiques, la température des pièces, l'espacement, l'âge du matériel, les sceaux, le niveau des fluides, la pression, le drainage, le jeu et la conformité aux codes et s'il y a des pièces endommagées, lâches ou manquantes, en effectuant des essais d'acceptation sur le matériel, en inspectant et en testant le matériel et en analysant son rendement et son fonctionnement, en consignait les résultats, en émettant un relevé de contrôle, en utilisant des outils manuels et spéciaux et des appareils d'essai, en mettant à profit ses aptitudes à la communication, en utilisant des échelles et des appareils de levage de personnes et en portant du matériel de protection individuelle conformément à la réglementation, aux normes de la NFPA, aux codes, aux exigences de sécurité, au devis, aux conditions de travail sur le chantier, aux spécifications et recommandations des fabricants et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5450.07

Mettre en service des systèmes de protection contre les incendies sous air, y compris des collecteurs d'essai, des robinets sous air, des clapets anti-retour, des accélérateurs, des ventilateurs aspirants, des dispositifs d'entretien pneumatiques, des compresseurs d'air, des systèmes d'alimentation en air d'atelier, des pressostats, des gicleurs, des moteurs hydrauliques d'alarme, des raccords d'essai, des prises d'incendie, des collecteurs de condensat et des tuyaux en vérifiant l'usure, les fuites, les obstructions, la peinture, la corrosion, les fractures, l'alignement, le débit, l'ajustement, la stabilité, les caractéristiques thermiques, la température des pièces, l'espacement, l'âge du matériel, les sceaux, le niveau des fluides, la pression, le drainage, le jeu et la conformité aux codes et s'il y a des pièces endommagées, lâches ou manquantes, en effectuant des essais d'acceptation sur le matériel, en inspectant et en testant le matériel et en analysant son rendement et son fonctionnement, en consignait les résultats, en émettant un relevé de contrôle, en utilisant des outils manuels, des outils de réparation spéciaux et des appareils d'essai, en mettant à profit ses aptitudes à la communication, en utilisant des échelles et des appareils de levage de personnes et en portant du matériel de protection individuelle conformément à la réglementation, aux normes de la NFPA, aux codes, aux exigences de sécurité, au devis, aux conditions de travail sur le chantier, aux spécifications et recommandations des fabricants et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5450.08 Mettre en service des systèmes combinés de protection contre les incendies sous air et à préaction, y compris des collecteurs d'essai, des robinets sous air, des clapets anti-retour, des tubes et des câbles de dispositifs de détection d'incendie, des déclencheurs, des chambres supplémentaires, des compresseurs d'air, des systèmes d'alimentation en air d'atelier, des dispositifs d'entretien pneumatiques, des accélérateurs, des ventilateurs aspirants, des pressostats, des soupapes de sûreté, des moteurs hydrauliques d'alarme, des raccords d'essai, des prises d'incendie, des collecteurs de condensat, des gicleurs, des manomètres, des tuyaux et des colonnes montantes de drain en vérifiant l'usure, les fuites, les obstructions, la peinture, la corrosion, les fractures, l'alignement, le débit, l'ajustement, la stabilité, les caractéristiques thermiques, la température des pièces, l'espacement, l'âge du matériel, les sceaux, le niveau des fluides, la pression, le drainage, le jeu et la conformité aux codes et s'il y a des pièces endommagées, lâches ou manquantes, en effectuant des essais d'acceptation sur le matériel, en inspectant et en testant le matériel et en analysant son rendement et son fonctionnement, en consignat les résultats, en émettant un relevé de contrôle, en utilisant des outils manuels et spéciaux et des appareils d'essai, en mettant à profit ses aptitudes à la communication, en utilisant des échelles et des appareils de levage de personnes et en portant du matériel de protection individuelle conformément à la réglementation, aux normes de la NFPA, aux codes, aux exigences de sécurité, au devis, aux conditions de travail sur le chantier, aux spécifications et recommandations des fabricants et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5450.09 Mettre en service des systèmes de protection contre les incendies à préaction, y compris des systèmes non interverrouillables et à interverrouillage simple et double, des collecteurs d'essai, des armoires prédimensionnées, des robinets à préaction, des robinets d'essai d'isolement, des clapets anti-retour, des soupapes à solénoïde, des câbles de dispositifs de détection d'incendie, des dispositifs d'actionnement à échantillonnage de l'air, des avertisseurs d'incendie manuels, des compresseurs d'air, des systèmes d'alimentation en air d'atelier, des dispositifs d'entretien pneumatiques, des accélérateurs, des ventilateurs aspirants, des pressostats, des soupapes de sûreté, des moteurs hydrauliques d'alarme, des raccords d'essai, des prises d'incendie, des collecteurs de condensat, des dispositifs de détection électriques, des conduites pilotes sous air et sous eau, des manchons, des pièces de suspension, des pièces de renforcement sismique, des gicleurs, des tuyaux, des brides de colonne montante, des coupe-feu, des colonnes montantes de drain et des manomètres en vérifiant l'usure, les fuites, les obstructions, la peinture, la corrosion, les fractures, l'alignement, le débit, l'ajustement, la stabilité, les caractéristiques thermiques, la température des pièces, l'espacement, l'âge du matériel, les sceaux, le niveau des fluides, la pression, le drainage, le jeu, la conformité aux codes et s'il y a des pièces endommagées, lâches ou manquantes, en effectuant des essais d'acceptation sur le matériel, en inspectant et en testant le matériel et en analysant son rendement et son fonctionnement, en consignat les résultats, en émettant un relevé de contrôle, en utilisant des outils manuels et spéciaux et des appareils d'essai, en mettant à profit ses aptitudes à la communication, en utilisant des échelles et des appareils de levage de personnes et en portant du matériel de protection individuelle conformément à la réglementation, aux normes de la NFPA, aux codes, aux exigences de sécurité, au devis, aux conditions de travail sur le chantier, aux spécifications et recommandations des fabricants et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5450.10

Mettre en service des systèmes de protection contre les incendies de type déluge, y compris des collecteurs d'essai, des crépines de conduite d'incendie, des robinets déluge, des armoires prédimensionnées, des robinets d'essai d'isolement, des clapets anti-retour, des câbles de dispositifs de détection d'incendie, des avertisseurs d'incendie manuels, des soupapes à solénoïde, des compresseurs d'air, des systèmes d'alimentation en air d'atelier, des dispositifs d'entretien pneumatiques, des pressostats, des moteurs hydrauliques d'alarme, des raccords d'essai, des prises d'incendie, des dispositifs de détection électriques, des conduites pilotes sous air et sous eau, des manchons, des pièces de suspension, des pièces de renforcement sismique, des gicleurs, des rideaux d'eau, des buses de pulvérisation, des dispositifs de surveillance de l'eau, des tuyaux, des brides de colonne montante, des coupe-feu, des colonnes montantes de drain et des manomètres en vérifiant l'usure, les fuites, les obstructions, la peinture, la corrosion, les fractures, l'alignement, le débit, l'ajustement, la stabilité, les caractéristiques thermiques, la température des pièces, l'espacement, l'âge du matériel, les sceaux, le niveau des fluides, la pression, le drainage, le jeu et la conformité aux codes et s'il y a des pièces endommagées, lâches ou manquantes, en effectuant des essais d'acceptation sur le matériel, en inspectant et en testant le matériel et en analysant son rendement et son fonctionnement, en consignait les résultats, en émettant un relevé de contrôle, en utilisant des outils manuels et spéciaux et des appareils d'essai, en mettant à profit ses aptitudes à la communication, en utilisant des échelles et des appareils de levage de personnes et en portant du matériel de protection individuelle conformément à la réglementation, aux normes de la NFPA, aux codes, aux exigences de sécurité, au devis, aux conditions de travail sur le chantier, aux spécifications et recommandations des fabricants et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5450.11 Mettre en service des systèmes d'extinction à mousse, y compris des pompes d'incendie, des collecteurs d'essai de pompage, des robinets déluge, des armoires prédimensionnées, des concentrés de mousse, des clapets d'alarme, des proportionneurs de mousse, des solutions moussantes, des réservoirs de mousse, des générateurs à mousse physique, des pompes de mousse, des canons à mousse, des lances à main, des robinets d'essai d'isolement, des clapets anti-retour, des câbles de dispositifs de détection d'incendie, des avertisseurs d'incendie manuels, des dispositifs d'interruption, des soupapes à solénoïde, des compresseurs d'air, des systèmes d'alimentation en air d'atelier, des dispositifs d'entretien pneumatiques, des pressostats, des soupapes de sûreté, des moteurs hydrauliques d'alarme, des raccords d'essai, des prises d'incendie, des dispositifs de détection électriques, des conduites pilotes sous air et sous eau, des pièces de suspension, des gicleurs, des rideaux d'eau, des buses de pulvérisation, des tuyaux et des manomètres en vérifiant l'usure, les fuites, les obstructions, la peinture, la corrosion, les fractures, l'alignement, le débit, l'ajustement, la stabilité, les caractéristiques thermiques, la température des pièces, l'espacement, l'âge du matériel, les sceaux, le niveau des fluides, la pression, le drainage, le jeu et la conformité aux codes et s'il y a des pièces endommagées, lâches ou manquantes, en effectuant des essais d'acceptation sur le matériel, en inspectant et en testant le matériel et en analysant son rendement et son fonctionnement, en consignait les résultats, en émettant un relevé de contrôle, en utilisant des outils manuels et spéciaux et des appareils d'essai, en mettant à profit ses aptitudes à la communication, en utilisant des échelles et des appareils de levage de personnes et en portant du matériel de protection individuelle conformément à la réglementation, aux normes de la NFPA, aux codes, aux exigences de sécurité, au devis, aux conditions de travail sur le chantier, aux spécifications et recommandations des fabricants et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5450.12 Mettre en service des systèmes d'extinction à eau atomisée, y compris des pompes d'incendie, des collecteurs d'essai de pompage, des tuyaux, des buses, des crépines, des bouteilles de gaz inerte, des réservoirs de stockage d'eau, des avertisseurs d'incendie, des dispositifs d'interruption, des robinets d'isolement, des soupapes de vidange, des clapets anti-retour, des robinets d'essai, des soupapes à solénoïde, des réducteurs de pression, des pressostats, des régulateurs de pression, des dispositifs d'alerte, du matériel de détection, du matériel de fermeture des systèmes d'un bâtiment et des solénoïdes en vérifiant l'usure, les fuites, les obstructions, la peinture, la corrosion, les fractures, l'alignement, le débit, l'ajustement, la stabilité, les caractéristiques thermiques, la température des pièces, l'espacement, l'âge du matériel, les sceaux, le niveau des fluides, la pression, le drainage, le jeu et la conformité aux codes et s'il y a des pièces endommagées, lâches ou manquantes, en effectuant des essais d'acceptation sur le matériel, en inspectant et en testant le matériel et en analysant son rendement et son fonctionnement, en consignait les résultats, en émettant un relevé de contrôle, en utilisant des outils manuels et spéciaux et des appareils d'essai, en mettant à profit ses aptitudes à la communication, en utilisant des échelles et des appareils de levage de personnes et en portant du matériel de protection individuelle conformément à la réglementation, aux normes de la NFPA, aux codes, aux exigences de sécurité, au devis, aux conditions de travail sur le chantier, aux spécifications et recommandations des fabricants et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5450.13 Mettre en service des systèmes de détection, y compris des détecteurs thermovélocimétriques, des détecteurs thermostatiques, des systèmes d'échantillonnage ou d'aspiration de l'air, des systèmes de détection câblés, des fixations, des pièces de suspension, des supports, des tuyaux, des panneaux de commande et des raccords d'essai en s'assurant que les pièces sont fixées de façon sécuritaire, en vérifiant l'usure, les fuites, les obstructions, la peinture, la corrosion, les fractures, l'alignement, le débit, l'ajustement, la stabilité, les caractéristiques thermiques, la température des pièces, l'espacement, l'âge du matériel, les sceaux, la pression, le jeu et la conformité aux codes et s'il y a des pièces endommagées, lâches ou manquantes, en effectuant des essais d'acceptation sur le matériel, en inspectant et en testant le matériel et en analysant son rendement et son fonctionnement, en consignait les résultats, en émettant un relevé de contrôle, en utilisant des outils manuels et spéciaux et des appareils d'essai, en mettant à profit ses aptitudes à la communication, en utilisant des échelles et des appareils de levage de personnes et en portant du matériel de protection individuelle conformément à la réglementation, aux normes de la NFPA, aux codes, aux exigences de sécurité, au devis, aux conditions de travail sur le chantier, aux spécifications et recommandations des fabricants et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5451.0 Installer Des Pompes, Des Moteurs Et Des Contrôleurs

Objectif Général De Rendement

Installer des pompes, des moteurs et des contrôleurs en vérifiant l'approvisionnement en eau, en choisissant une pompe d'incendie, en déterminant où installer une pompe d'incendie, en préparant l'endroit où elle sera installée sur le chantier, en installant une pompe d'incendie, des contrôleurs, des dispositifs auxiliaires, des systèmes d'alimentation en carburant de moteurs diesels et des pompes de type jockey, et en mettant en service une pompe d'incendie et les pièces auxiliaires conformément à la réglementation, aux codes, aux normes de la NFPA, aux exigences de la CNTS, aux exigences de sécurité, au devis, aux conditions de travail sur le chantier, aux spécifications et recommandations des fabricants et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

Compétences

5451.01 Vérifier l'approvisionnement en eau, y compris dans les puits, les étangs, les fosses, les réservoirs, les réservoirs de stockage et les tuyaux souterrains en obtenant les résultats complets des tests et les relevés de contrôle, en évaluant les données, en vérifiant et en consignait les données sur la profondeur, le volume d'eau, la pression d'eau et l'état de l'eau afin de s'assurer que celle-ci est en quantité suffisante, en utilisant les résultats de rapports, des tubes pilotes, des conduites de refoulement et des manomètres, en mettant à profit ses aptitudes à la communication et en portant du matériel de protection individuelle conformément à la réglementation, aux codes, aux normes de la NFPA, aux exigences de sécurité, au devis, aux conditions de travail sur le chantier, aux spécifications et recommandations des fabricants et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Pour les métiers à accréditation obligatoire, le (la) formateur(trice) doit être titulaire d'un certificat de qualification dans le métier en question, conformément au paragraphe 10(1) de la LOPMS, et être inscrit(e) auprès de Métiers spécialisés Ontario.**

5451.02 Choisir une pompe d'incendie, y compris un corps à plan de joint horizontal, des dispositifs sur conduites, une turbine à arbre vertical, des pompes centrifuges dotées d'un moteur électrique ou diesel, des pompes volumétriques, des commutateurs de transfert, des contrôleurs, des collecteurs d'essai de pompage, des soupapes de dérivation, des soupapes de sûreté, des clapets anti-retour, des drains, des manomètres et des conduites de détection en vérifiant l'ajustement et la capacité, en s'assurant que la pompe d'incendie pourra satisfaire à la demande, en consultant les plans et le devis, en effectuant des calculs hydrauliques et en portant du matériel de protection individuelle conformément à la réglementation, aux codes, aux normes de la NFPA, aux exigences de sécurité, au devis, aux conditions de travail sur le chantier, aux spécifications et recommandations des fabricants et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5451.03 Déterminer l'endroit où installer une pompe d'incendie en s'assurant de tenir compte de l'approvisionnement en eau et des raccords de refoulement, en inspectant la pompe et en vérifiant l'accessibilité, le jeu, l'alimentation électrique, l'alimentation en carburant, la ventilation, le parcours des gaz d'échappement et les conditions environnementales, en vérifiant et en évaluant les emplacements possibles, en utilisant des appareils de mesure, en consultant des plans de situation, en portant du matériel de protection individuelle et en coordonnant le travail avec les autres métiers conformément à la réglementation, aux codes, aux normes de la NFPA, aux exigences de sécurité, aux conditions de travail sur le chantier, aux spécifications et recommandations des fabricants et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5451.04 Préparer l'endroit sur le chantier où installer une pompe d'incendie en lisant et en interprétant le devis et les plans de situation, en choisissant et en préparant les outils et le matériel, en installant les blocs de montage de la pompe d'incendie, les collecteurs d'essai de pompage et l'échappement, en coordonnant le travail avec les corps de métier pour aménager et installer des siphons de sol, des dispositifs d'alimentation en carburant et en électricité, des trous d'homme et des dispositifs de ventilation, d'éclairage et de chauffage, en utilisant des outils manuels et motorisés et des appareils de mesure et de communication, en consultant les plans de situation et en portant du matériel de protection individuelle conformément à la réglementation, aux codes, aux normes de la NFPA, aux exigences de sécurité, aux conditions de travail sur le chantier, au devis, aux spécifications et recommandations des fabricants et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5451.05 **Installer une pompe d'incendie**, y compris un corps à plan de joint horizontal, des dispositifs sur conduites verticaux, une turbine à arbre vertical, des pompes centrifuges dotées d'un moteur électrique ou diesel, des pompes volumétriques, des pompes de type jockey, des collecteurs d'essai de pompage, des débitmètres, des soupapes de dérivation, des soupapes de sûreté, des clapets anti-retour, des drains, des manomètres, des conduites de détection, des tuyaux, des raccords, des appareils de robinetterie, des commutateurs, des pièces d'appui et de renforcement et des tuyaux d'échappement en vérifiant l'ajustement, la stabilité et l'alignement afin que la pompe d'incendie puisse satisfaire à la demande, en utilisant des outils manuels et motorisés, des appareils de mesure, d'arrimage et de levage, des chariots élévateurs et des appareils de communication, en consultant les plans de situation et en portant du matériel de protection individuelle conformément à la réglementation, aux codes, aux normes de la NFPA, aux exigences de sécurité, aux conditions de travail sur le chantier, au devis, aux spécifications et recommandations des fabricants et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5451.06 Installer des contrôleurs et des dispositifs auxiliaires, y compris des contrôleurs électriques et électroniques, des chauffe-moteurs internes, des batteries, des pressostats, des débitmètres, des conduites de détection et des manomètres en utilisant des outils manuels et motorisés, des appareils de mesure, d'arrimage et de levage, des chariots élévateurs et des appareils de communication, en consultant les plans de situation et en portant du matériel de protection individuelle afin que la pompe puisse fonctionner immédiatement à la demande, conformément à la réglementation, aux codes, aux exigences de sécurité, aux normes de la NFPA, aux conditions de travail sur le chantier, au devis, aux spécifications et recommandations des fabricants et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5451.07 Installer des systèmes d'alimentation en carburant de moteurs diesels, y compris des réservoirs de stockage de carburant, des tuyaux, les éléments du système de ventilation, des tuyaux de remplissage, des pressostats, des manomètres, des appareils de robinetterie, des supports et des dispositifs de confinement en inspectant le matériel et en vérifiant l'ajustement, l'alignement et la stabilité, en utilisant des outils manuels et motorisés, des appareils de mesure, d'arrimage et de levage, des chariots élévateurs et des appareils de communication, en consultant les plans de situation et en portant du matériel de protection individuelle, de sorte que l'alimentation en carburant puisse satisfaire aux besoins du matériel doté d'un moteur diesel et que l'impact environnemental soit réduit au minimum conformément à la réglementation, aux codes, aux normes de la NFPA, aux exigences de la CNTS, aux exigences de sécurité, au devis, aux conditions de travail sur le chantier, aux spécifications et recommandations des fabricants et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5451.08 Installer des pompes de type jockey, y compris des contrôleurs, des conduites de détection, des tuyaux, des raccords, des appareils de robinetterie, des pièces de suspension et des pièces de renforcement en s'assurant que les tuyaux ont la dimension voulue pour faciliter le séquençage de la pompe d'incendie principale, en inspectant le matériel et en vérifiant l'ajustement, l'alignement et la stabilité, en utilisant des outils manuels et motorisés, des appareils de mesure, d'arrimage et de levage, des chariots élévateurs et des appareils de communication, en consultant les plans de situation et en portant du matériel de protection individuelle, de sorte que la pompe fonctionnera conformément à la réglementation, aux codes, aux normes de la NFPA, aux exigences de sécurité, aux conditions de travail sur le chantier, aux spécifications et recommandations des fabricants et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5451.09 Mettre en service une pompe d'incendie et les éléments auxiliaires, y compris des moteurs électriques et diesels, des pompes de type jockey, des contrôleurs, des commutateurs de transfert, l'alimentation électrique, en carburant et en eau, des batteries, des conduites de détection, des manomètres, des tuyaux, des pièces de renforcement, des soupapes de sûreté et des clapets anti-retour en vérifiant l'alignement, le niveau des fluides, la charge, la rotation, les fuites, le graissage, les bruits, les vibrations, le débit, les pressions de refoulement, la cavitation, la température, la ventilation et le câblage, en inspectant et en testant le matériel et en analysant le rendement, le calibrage et le séquençage, en vérifiant le fonctionnement des commutateurs, des alarmes, des dispositifs de détection et de la pompe, en consignait les résultats, en émettant un relevé de contrôle, en utilisant des outils manuels, motorisés et spéciaux, des appareils d'essai et de mesure, en mettant à profit ses aptitudes à la communication, en utilisant des électrolytes, des lubrifiants, des échelles et des appareils de levage de personnes et en portant du matériel de protection individuelle conformément à la réglementation, aux normes de la NFPA, aux exigences de la CNTS, aux codes, aux exigences de sécurité, au devis, aux conditions de travail sur le chantier, aux spécifications et recommandations des fabricants et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5452.0 Installer Et Entretien Des Extincteurs Portatifs

Objectif Général De Rendement

Installer et entretenir des extincteurs portatifs en choisissant et en installant les extincteurs, en procédant aux inspections de routine d'extincteurs et de leurs éléments et en entretenant les extincteurs et leurs éléments conformément à la réglementation, aux codes, aux normes de la NFPA, aux exigences de sécurité, au devis, aux conditions de travail sur le chantier, aux spécifications et recommandations des fabricants et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

Compétences

5452.01 Choisir des extincteurs portatifs, y compris des extincteurs à dioxyde de carbone, sous eau, à agent chimique sec et humide et à agent propre en déterminant le nombre d'extincteurs requis, leur type, leur taille et leur espacement, en les inspectant, en vérifiant s'ils sont entièrement chargés et prêts à être utilisés et s'ils satisfont à toutes les exigences, conformément à la réglementation, aux codes, aux normes de la NFPA, aux exigences de sécurité, au devis, aux conditions de travail sur le chantier, aux spécifications et recommandations des fabricants et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Pour les métiers à accréditation obligatoire, le (la) formateur(trice) doit être titulaire d'un certificat de qualification dans le métier en question, conformément au paragraphe 10(1) de la LOPMS, et être inscrit(e) auprès de Métiers spécialisés Ontario.**

5452.02 Installer des extincteurs portatifs, y compris des extincteurs à dioxyde de carbone, sous eau, à agent chimique sec et humide et à agent propre avec leurs fixations, pièces de suspension et pièces d'appui en utilisant des outils manuels et motorisés, des appareils de mesure et des fixations, en s'assurant que les extincteurs sont bien fixés, visibles et accessibles, que leur capacité se prête à l'application projetée et qu'ils sont prêts à être utilisés, conformément à la réglementation, aux codes, aux normes de la NFPA, aux exigences de sécurité, au devis, aux conditions de travail sur le chantier, aux spécifications et recommandations des fabricants et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5452.03 Effectuer des inspections de routine d'extincteurs et de leurs éléments, y compris les boyaux, bouteilles, buses, manomètres, goupilles et sceaux en vérifiant la charge, les fuites, l'usure, le type et la taille des extincteurs et s'il y a des pièces manquantes, lâches ou endommagées en s'assurant qu'ils sont bien fixés, en écrivant sur les étiquettes des extincteurs la date d'inspection, en consignait la date d'inspection dans le journal d'entretien du bâtiment, en s'assurant que les extincteurs sont en place, accessibles et prêts à être utilisés, en portant du matériel de protection individuelle, en utilisant des outils manuels et motorisés et des appareils d'essai, en mettant à profit ses aptitudes à la communication et en marquant les dispositifs conformément à la réglementation, aux codes, aux normes de la NFPA, aux exigences de sécurité, au devis, aux conditions de travail sur le chantier, aux spécifications et recommandations des fabricants et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5452.04 **Entretien des extincteurs et leurs éléments**, y compris les boyaux, bouteilles, buses, manomètres, goupilles, sceaux, fixations, pièces d'appui et pièces de suspension en entretenant les extincteurs et en remplaçant les éléments ou les extincteurs défectueux, en inspectant et en testant les extincteurs, en vérifiant la pression et le poids, en veillant à ce que les extincteurs soient installés de façon sécuritaire, en utilisant des outils manuels et motorisés, du matériel de recharge, des appareils de mesure et des fixations et en portant du matériel de protection individuelle, en s'assurant que les extincteurs sont prêts à être utilisés et qu'ils sont accessibles, conformément à la réglementation, aux codes, aux normes de la NFPA, aux exigences de sécurité, au devis, aux conditions de travail sur le chantier, aux spécifications et recommandations des fabricants et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5453.0 Inspecter Des Systèmes De Protection Contre Les Incendies

Objectif Général De Rendement

Inspecter des systèmes de protection contre les incendies en avisant les clients ou leurs représentants avant l'inspection et en inspectant les panneaux de commande des systèmes d'alarme-incendie, les systèmes d'extinction à agent propre, les systèmes d'extinction à dioxyde de carbone à basse et à haute pression, les systèmes d'extinction à agent chimique sec et humide, les systèmes d'extinction à colonne montante et à dispositif d'enroulement de tuyau souple, les systèmes de protection contre les incendies sous eau, les systèmes de protection contre les incendies avec antigel, les systèmes de protection contre les incendies sous air, les systèmes combinés de protection contre les incendies sous air et à préaction, les systèmes de protection contre les incendies à préaction, les systèmes de protection contre les incendies de type déluge, les systèmes d'extinction à mousse, les systèmes d'extinction à eau atomisée, les pompes d'incendie et leurs éléments auxiliaires ainsi que les systèmes d'alimentation en eau et leurs éléments auxiliaires conformément à la réglementation, aux normes de la NFPA, aux codes, aux exigences de sécurité, au devis, aux conditions de travail sur le chantier, aux spécifications et recommandations des fabricants et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

Compétences

5453.01 Aviser les clients ou leurs représentants avant l'inspection en mettant à profit ses aptitudes à la communication orale et écrite et en utilisant des appareils de communication conformément à la réglementation, aux codes, aux normes de la NFPA, aux exigences de sécurité, au devis, aux conditions de travail sur le chantier et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Pour les métiers à accréditation obligatoire, le (la) formateur(trice) doit être titulaire d'un certificat de qualification dans le métier en question, conformément au paragraphe 10(1) de la LOPMS, et être inscrit(e) auprès de Métiers spécialisés Ontario.**

Installateur de Systèmes de Protection Contre les Incendies

5453.02 Inspecter les panneaux de commande des systèmes d'alarme-incendie afin de faciliter les tests des systèmes de protection contre les incendies en vérifiant le fonctionnement des voyants et la présence éventuelle de dommages ou d'usure conformément aux spécifications et recommandations des fabricants, à la réglementation, aux codes, aux normes de la NFPA, aux exigences de sécurité, au devis, aux conditions de travail sur le chantier et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5453.03 Inspecter des systèmes d'extinction à agent propre, y compris des chaudières, des tuyaux, des avertisseurs d'incendie, des dispositifs d'interruption, des soupapes à solénoïde, du matériel de détection, des dispositifs d'alerte, du matériel de fermeture des systèmes d'un bâtiment, des pièces de suspension, des pièces d'appui et des supports en vérifiant l'usure, les fuites, les obstructions, la peinture, la corrosion, les fractures, l'alignement, l'ajustement, la stabilité, les caractéristiques thermiques, la température et l'intégrité de la pièce, l'espacement, l'âge du matériel, les sceaux, le niveau des fluides, la pression, le jeu et la conformité aux codes et s'il y a des pièces endommagées, lâches ou manquantes, en vérifiant l'usage du bâtiment, en notant avec le client les écarts et les lacunes, en prenant les dispositions pour effectuer les réparations, en consignait les résultats, en émettant un rapport d'inspection, en mettant à profit ses aptitudes à l'observation et à la communication, en utilisant des outils manuels, des outils de réparation spéciaux, des échelles et des appareils de levage de personnes et en portant du matériel de protection individuelle conformément à la réglementation, aux normes de la NFPA, aux codes, aux exigences de sécurité, au devis, aux conditions de travail sur le chantier, aux spécifications et recommandations des fabricants et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5453.04 Inspecter des systèmes d'extinction à dioxyde de carbone à basse et à haute pression, y compris des chaudières, des tuyaux, des avertisseurs d'incendie, des dispositifs d'interruption, des soupapes à solénoïde, du matériel de détection, des dispositifs d'alerte, des cylindres récepteurs et du matériel de fermeture des systèmes d'un bâtiment en vérifiant l'usure, les fuites, les obstructions, la peinture, la corrosion, les fractures, l'alignement, l'ajustement, la stabilité, les caractéristiques thermiques, la température et l'intégrité de la pièce, l'espacement, l'âge du matériel, les sceaux, le niveau des fluides, la pression, le jeu et la conformité aux codes et s'il y a des pièces endommagées, lâches ou manquantes, en consignait les résultats, en vérifiant l'usage du bâtiment, en notant avec le client les écarts et les lacunes, en prenant les dispositions pour effectuer les réparations, en émettant un rapport d'inspection, en mettant à profit ses aptitudes à l'observation et à la communication, en utilisant des outils manuels, des outils de réparation spéciaux, des échelles et des appareils de levage de personnes et en portant du matériel de protection individuelle conformément à la réglementation, aux normes de la NFPA, aux codes, aux exigences de sécurité, au devis, aux conditions de travail sur le chantier, aux spécifications et recommandations des fabricants et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5453.05 Inspecter des systèmes d'extinction à agent chimique sec et humide, y compris des chaudières, des tuyaux, des avertisseurs d'incendie, des dispositifs d'interruption, des soupapes à solénoïde, du matériel de détection, des dispositifs d'alerte et du matériel de fermeture des systèmes d'un bâtiment en vérifiant l'usure, les fuites, les obstructions, la peinture, la corrosion, les fractures, l'alignement, l'ajustement, la stabilité, les caractéristiques thermiques, la température de la pièce, l'espacement, l'âge du matériel, les sceaux, le niveau des fluides, la pression, le jeu et la conformité aux codes et s'il y a des pièces endommagées, lâches ou manquantes, en vérifiant l'usage du bâtiment, en notant avec le client les écarts et les lacunes, en consignait les résultats, en prenant les dispositions pour effectuer les réparations, en émettant un rapport d'inspection, en mettant à profit ses aptitudes à l'observation et à la communication, en utilisant des outils manuels et spéciaux, des échelles et des appareils de levage de personnes et en portant du matériel de protection individuelle conformément à la réglementation, aux normes de la NFPA, aux codes, aux exigences de sécurité, au devis, aux conditions de travail sur le chantier, aux spécifications et recommandations des fabricants et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5453.06 Inspecter des systèmes d'extinction à colonne montante et à dispositif d'enroulement de tuyau souple, y compris des pompes d'incendie, des collecteurs d'essai, des prises d'incendie, des commutateurs de débit, des tuyaux, des soupapes de commande à colonne montante, des armoires d'incendie, des boyaux d'incendie, des robinets d'incendie, des clapets anti-retour, des robinets sous air, des régulateurs de pression et des réducteurs de pression en vérifiant l'usure, les fuites, les obstructions, la peinture, la corrosion, les fractures, l'alignement, l'ajustement, la stabilité, les caractéristiques thermiques, la température de la pièce, l'espacement, l'âge du matériel, les sceaux, le niveau des fluides, la pression, le drainage, le jeu et la conformité aux codes et s'il y a des pièces endommagées, lâches ou manquantes, en vérifiant l'usage du bâtiment, en notant avec le client les écarts et les lacunes, en consignait les résultats, en prenant les dispositions pour effectuer les réparations, en mettant à profit ses aptitudes à l'observation et à la communication, en utilisant des outils manuels et spéciaux, des appareils d'essai, des échelles et des appareils de levage de personnes et en portant du matériel de protection individuelle conformément à la réglementation, aux normes de la NFPA, aux codes, aux exigences de sécurité, au devis, aux conditions de travail sur le chantier, aux spécifications et recommandations des fabricants et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5453.07 Inspecter des systèmes de protection contre les incendies sous eau, y compris des collecteurs d'essai, des clapets d'alarme, des clapets anti-retour, des commutateurs de débit, des pressostats, des soupapes de sûreté, des moteurs hydrauliques d'alarme, des raccords d'essai, des prises d'incendie, des gicleurs, des tuyaux, des soupapes de contrôle de zone, des colonnes montantes de drain, des réducteurs de pression et des dispositifs et armoires de réglage d'étage en vérifiant l'usure, les fuites, les obstructions, la peinture, la corrosion, les fractures, l'alignement, l'ajustement, la stabilité, les caractéristiques thermiques, la température de la pièce, l'espacement, l'âge du matériel, les sceaux, le niveau des fluides, la pression, le drainage, le jeu et la conformité aux codes et s'il y a des pièces endommagées, lâches ou manquantes, en vérifiant l'usage du bâtiment, en notant avec le client les écarts et les lacunes, en consignait les résultats, en prenant les dispositions pour effectuer les réparations, en émettant un rapport d'inspection, en mettant à profit ses aptitudes à l'observation et à la communication, en utilisant des outils manuels et spéciaux, des échelles et des appareils de levage de personnes et en portant du matériel de protection individuelle conformément à la réglementation, aux normes de la NFPA, aux codes, aux exigences de sécurité, au devis, aux conditions de travail sur le chantier, aux spécifications et recommandations des fabricants et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5453.08 Inspecter des systèmes de protection contre les incendies avec antigel, y compris des collecteurs d'essai, des prises d'incendie, des raccords d'essai, des réservoirs d'expansion, des clapets anti-retour, des soupapes de commande, des soupapes de vidange, des clapets de remplissage, des commutateurs de débit, des pressostats, des solutions antigel, des tuyaux, des gicleurs et des manomètres en vérifiant l'usure, les fuites, les obstructions, la peinture, la corrosion, les fractures, l'alignement, l'ajustement, la stabilité, les caractéristiques thermiques, la température de la pièce, l'espacement, l'âge du matériel, les sceaux, le niveau des fluides, la pression, le drainage, le jeu et la conformité aux codes et s'il y a des pièces endommagées, lâches ou manquantes, en vérifiant l'usage du bâtiment, en notant avec le client les écarts et les lacunes, en consignait les résultats, en prenant les dispositions pour effectuer les réparations, en émettant un rapport d'inspection, en mettant à profit ses aptitudes à l'observation et à la communication, en utilisant de la documentation, des outils manuels et spéciaux, des échelles et des appareils de levage de personnes et en portant du matériel de protection individuelle conformément à la réglementation, aux normes de la NFPA, aux codes, aux exigences de sécurité, au devis, aux conditions de travail sur le chantier, aux spécifications et recommandations des fabricants et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5453.09 Inspecter des systèmes de protection contre les incendies sous air, y compris des collecteurs d'essai, des robinets sous air, des clapets anti-retour, des accélérateurs, des ventilateurs aspirants, des dispositifs d'entretien pneumatiques, des compresseurs d'air, des systèmes d'alimentation en air d'atelier, des pressostats, des soupapes de sûreté, des gicleurs, des moteurs hydrauliques d'alarme, des raccords d'essai, des prises d'incendie, des collecteurs de condensat et des tuyaux en vérifiant l'usure, les fuites, les obstructions, la peinture, la corrosion, les fractures, l'alignement, l'ajustement, la stabilité, les caractéristiques thermiques, la température de la pièce, l'espacement, l'âge du matériel, les sceaux, le niveau des fluides, la pression, le drainage, le jeu et la conformité aux codes et s'il y a des pièces endommagées, lâches ou manquantes, en vérifiant l'usage du bâtiment, en notant avec le client les écarts et les lacunes, en consignait les résultats, en prenant les dispositions pour effectuer les réparations, en émettant un rapport d'inspection, en mettant à profit ses aptitudes à l'observation et à la communication, en utilisant de la documentation, des outils manuels et spéciaux, des échelles et des appareils de levage de personnes et en portant du matériel de protection individuelle conformément à la réglementation, aux normes de la NFPA, aux codes, aux exigences de sécurité, au devis, aux conditions de travail sur le chantier, aux spécifications et recommandations des fabricants et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5453.10 Inspecter des systèmes combinés de protection contre les incendies sous air et à préaction, y compris des collecteurs d'essai, des robinets sous air, des clapets anti-retour, des tubes et des câbles de dispositifs de détection d'incendie, des déclencheurs, des chambres supplémentaires, des compresseurs d'air, des systèmes d'alimentation en air d'atelier, des dispositifs d'entretien pneumatiques, des accélérateurs, des ventilateurs aspirants, des pressostats, des soupapes de sûreté, des moteurs hydrauliques d'alarme, des raccords d'essai, des prises d'incendie, des collecteurs de condensat, des gicleurs, des manomètres, des tuyaux et des colonnes montantes de drain en vérifiant l'usure, les fuites, les obstructions, la peinture, la corrosion, les fractures, l'alignement, l'ajustement, la stabilité, les caractéristiques thermiques, la température de la pièce, l'espacement, l'âge du matériel, les sceaux, le niveau des fluides, la pression, le drainage, le jeu et la conformité aux codes et s'il y a des pièces endommagées, lâches ou manquantes, en vérifiant l'usage du bâtiment, en notant avec le client les écarts et les lacunes, en consignait les résultats, en prenant les dispositions pour effectuer les réparations, en émettant un rapport d'inspection, en mettant à profit ses aptitudes à l'observation et à la communication, en utilisant des outils manuels et spéciaux, des échelles et des appareils de levage de personnes et en portant du matériel de protection individuelle conformément à la réglementation, aux normes de la NFPA, aux codes, aux exigences de sécurité, au devis, aux conditions de travail sur le chantier, aux spécifications et recommandations des fabricants et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5453.11 Inspecter des systèmes de protection contre les incendies à préaction, y compris des systèmes non interverrouillables et à interverrouillage simple et double, des collecteurs d'essai, des armoires prédimensionnées, des robinets à préaction, des robinets d'essai d'isolement, des clapets anti-retour, des soupapes à solénoïde, des câbles de dispositifs de détection d'incendie, des dispositifs d'actionnement à échantillonnage de l'air, des avertisseurs d'incendie manuels, des compresseurs d'air, des systèmes d'alimentation en air d'atelier, des dispositifs d'entretien pneumatiques, des accélérateurs, des ventilateurs aspirants, des pressostats, des soupapes de sûreté, des moteurs hydrauliques d'alarme, des raccords d'essai, des prises d'incendie, des dispositifs de détection électriques, des conduites pilotes sous air et sous eau, des gicleurs, des collecteurs de condensat, des tuyaux, des colonnes montantes de drain et des manomètres en vérifiant l'usure, les fuites, les obstructions, la peinture, la corrosion, les fractures, l'alignement, l'ajustement, la stabilité, les caractéristiques thermiques, la température de la pièce, l'espacement, l'âge du matériel, les sceaux, le niveau des fluides, la pression, le drainage, le jeu et la conformité aux codes et s'il y a des pièces endommagées, lâches ou manquantes, en vérifiant l'usage du bâtiment, en notant avec le client les écarts et les lacunes, en consignait les résultats, en prenant les dispositions pour effectuer les réparations, en émettant un rapport d'inspection, en mettant à profit ses aptitudes à l'observation et à la communication, en utilisant de la documentation, des outils manuels et spéciaux, des échelles et des appareils de levage de personnes et en portant du matériel de protection individuelle conformément à la réglementation, aux normes de la NFPA, aux codes, aux exigences de sécurité, au devis, aux conditions de travail sur le chantier, aux spécifications et recommandations des fabricants et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5453.12 Inspecter des systèmes de protection contre les incendies de type déluge, y compris des collecteurs d'essai, des crépines de conduite d'incendie, des robinets déluge, des armoires prédimensionnées, des robinets d'essai d'isolement, des clapets anti-retour, des câbles de dispositifs de détection d'incendie, des avertisseurs d'incendie manuels, des soupapes à solénoïde, des compresseurs d'air, des systèmes d'alimentation en air d'atelier, des dispositifs d'entretien pneumatiques, des pressostats, des moteurs hydrauliques d'alarme, des raccords d'essai, des prises d'incendie, des dispositifs de détection électriques, des conduites pilotes sous air et sous eau, des gicleurs, des rideaux d'eau, des buses de pulvérisation, des dispositifs de surveillance de l'eau, des tuyaux, des colonnes montantes de drain et des manomètres en vérifiant l'usure, les fuites, les obstructions, la peinture, la corrosion, les fractures, l'alignement, l'ajustement, la stabilité, les caractéristiques thermiques, la température de la pièce, l'espacement, l'âge du matériel, les sceaux, le niveau des fluides, la pression, le drainage, le jeu et la conformité aux codes et s'il y a des pièces endommagées, lâches ou manquantes, en vérifiant l'usage du bâtiment, en notant avec le client les écarts et les lacunes, en consignait les résultats, en prenant les dispositions pour effectuer les réparations, en émettant un rapport d'inspection, en mettant à profit ses aptitudes à l'observation et à la communication, en utilisant de la documentation, des outils manuels et spéciaux, des échelles et des appareils de levage de personnes et en portant du matériel de protection individuelle conformément à la réglementation, aux normes de la NFPA, aux codes, aux exigences de sécurité, au devis, aux conditions de travail sur le chantier, aux spécifications et recommandations des fabricants et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5453.13 Inspecter des systèmes d'extinction à mousse, y compris des pompes d'incendie, des collecteurs d'essai de pompage, des armoires prédimensionnées, des concentrés de mousse, des robinets déluge, des clapets d'alarme, des proportionneurs de mousse, des solutions moussantes, des réservoirs de mousse, des générateurs à mousse physique, des pompes de mousse, des canons à mousse, des lances à main, des robinets d'essai d'isolement, des clapets anti-retour, des câbles de dispositifs de détection d'incendie, des dispositifs d'actionnement à échantillonnage de l'air, des avertisseurs d'incendie manuels, des dispositifs d'interruption, des soupapes à solénoïde, des compresseurs d'air, des systèmes d'alimentation en air d'atelier, des dispositifs d'entretien pneumatiques, des pressostats, des soupapes de sûreté, des moteurs hydrauliques d'alarme, des raccords d'essai, des prises d'incendie, des dispositifs de détection électriques, des conduites pilotes sous air et sous eau, des gicleurs, des rideaux d'eau, des buses de pulvérisation, des tuyaux et des manomètres en vérifiant l'usure, les fuites, les obstructions, la peinture, la corrosion, les fractures, l'alignement, l'ajustement, la stabilité, les caractéristiques thermiques, la température de la pièce, l'espacement, l'âge du matériel, les sceaux, le niveau des fluides, la pression, le drainage, le jeu et la conformité aux codes et s'il y a des pièces endommagées, lâches ou manquantes, en vérifiant l'usage du bâtiment, en notant avec le client les écarts et les lacunes, en consignait les résultats, en prenant les dispositions pour effectuer les réparations, en émettant un rapport d'inspection, en mettant à profit ses aptitudes à l'observation et à la communication, en utilisant de la documentation, des outils manuels et spéciaux, des échelles et des appareils de levage de personnes et en portant du matériel de protection individuelle conformément à la réglementation, aux normes de la NFPA, aux codes, aux exigences de sécurité, au devis, aux conditions de travail sur le chantier, aux spécifications et recommandations des fabricants et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5453.14 Inspecter des systèmes d'extinction à eau atomisée, y compris des pompes d'incendie, des collecteurs d'essai de pompage, des tuyaux, des buses, des crépines, des bouteilles de gaz inerte, des réservoirs de stockage d'eau, des avertisseurs d'incendie, des dispositifs d'interruption, des robinets d'isolement, des soupapes de vidange, des clapets anti-retour, des robinets d'essai, des soupapes à solénoïde, des réducteurs de pression, des pressostats, des régulateurs de pression, des manomètres, des dispositifs d'alerte, du matériel de détection, du matériel de fermeture des systèmes d'un bâtiment et des solénoïdes en vérifiant l'usure, les fuites, les obstructions, la peinture, la corrosion, les fractures, l'alignement, l'ajustement, la stabilité, les caractéristiques thermiques, la température de la pièce, l'espacement, l'âge du matériel, les sceaux, le niveau des fluides, la pression, le drainage, le jeu et la conformité aux codes et s'il y a des pièces endommagées, lâches ou manquantes, en vérifiant l'usage du bâtiment, en notant avec le client les écarts et les lacunes, en consignait les résultats, en prenant les dispositions pour effectuer les réparations, en émettant un rapport d'inspection, en mettant à profit ses aptitudes à l'observation et à la communication, en utilisant de la documentation, des outils manuels et spéciaux, des échelles et des appareils de levage de personnes et en portant du matériel de protection individuelle conformément à la réglementation, aux normes de la NFPA, aux codes, aux exigences de sécurité, au devis, aux conditions de travail sur le chantier, aux spécifications et recommandations des fabricants et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5453.15 Inspecter des pompes d'incendie et leurs éléments auxiliaires, y compris des moteurs électriques et diesels, des pompes d'incendie, des collecteurs d'essai de pompes d'incendie, des pompes de type jockey, des contrôleurs, des commutateurs de transfert, l'alimentation électrique, l'alimentation en carburant, l'alimentation en eau, des batteries, des conduites de détection, des manomètres, des tuyaux, des pièces de renforcement, des soupapes de sûreté et des clapets anti-retour en vérifiant l'usure, les fuites, la charge, les obstructions, la corrosion, les fractures, l'alignement, l'ajustement, la stabilité, la température de la pièce, l'espacement, l'âge du matériel, les sceaux, le niveau des fluides, la pression, le drainage, la rotation, le graissage, le jeu, la ventilation, le câblage et la conformité aux codes et s'il y a des pièces endommagées, lâches ou manquantes, en notant avec le client les écarts et les lacunes, en consignait les résultats, en prenant les dispositions pour effectuer les réparations, en émettant un rapport d'inspection, en mettant à profit ses aptitudes à l'observation et à la communication, en utilisant de la documentation, des outils manuels, motorisés et spéciaux, des échelles et des appareils de levage de personnes et en portant du matériel de protection individuelle conformément à la réglementation, aux normes de la NFPA, aux codes, aux exigences de sécurité, au devis, aux conditions de travail sur le chantier, aux spécifications et recommandations des fabricants et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5453.16 Inspecter des systèmes d'alimentation en eau et leurs éléments auxiliaires, y compris des manomètres, des tuyaux, des pièces de renforcement, des soupapes de sûreté, des clapets anti-retour, des pièces de suspension, des prises d'eau d'incendie, des robinets avec colonne de manœuvre à indicateur d'ouverture, des robinets de réglage de sectionnement, des dispositifs de surveillance de l'eau, le drainage, des réservoirs, le niveau de l'eau, des alarmes de niveau d'eau, des réservoirs sous pression, des puits, des grilles de retenue de déchets et le câblage en vérifiant l'usure, les fuites, les obstructions, la corrosion, les fractures, l'alignement, l'ajustement, la stabilité, la température de la pièce, l'espacement, l'âge du matériel, les sceaux, la pression, le drainage, le jeu et la conformité aux codes et s'il y a des pièces endommagées, lâches ou manquantes, en notant avec le client les écarts et les lacunes, en consignait les résultats, en prenant les dispositions pour effectuer les réparations, en émettant un rapport d'inspection, en mettant à profit ses aptitudes à l'observation et à la communication, en utilisant de la documentation, des outils manuels, motorisés et spéciaux, des échelles et des appareils de levage de personnes et en portant du matériel de protection individuelle conformément à la réglementation, aux normes de la NFPA, aux exigences de la CNTS, aux codes, aux exigences de sécurité, au devis, aux conditions de travail sur le chantier, aux spécifications et recommandations des fabricants et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5454.0 Tester Des Systèmes De Protection Contre Les Incendies

Objectif Général De Rendement

Tester des systèmes de protection contre les incendies en coordonnant l'émission d'avis aux autorités, en armant et en désarmant des panneaux de commande de systèmes d'alarme-incendie et en testant des systèmes d'extinction à agent propre, des systèmes d'extinction à dioxyde de carbone à basse et à haute pression, des systèmes d'extinction à agent chimique sec et humide, des systèmes d'extinction à colonne montante et à dispositif d'enroulement de tuyau souple, des systèmes de protection contre les incendies sous eau, des systèmes de protection contre les incendies avec antigel, des systèmes de protection contre les incendies sous air, des systèmes combinés de protection contre les incendies sous air et à préaction, des systèmes de protection contre les incendies à préaction, des systèmes de protection contre les incendies de type déluge, des systèmes d'extinction à mousse, des systèmes d'extinction à eau atomisée, des pompes d'incendie et leurs éléments auxiliaires et des systèmes d'alimentation en eau et leurs éléments auxiliaires conformément à la réglementation, aux normes de la NFPA, aux codes, aux exigences de sécurité, au devis, aux conditions de travail sur le chantier, aux spécifications et recommandations des fabricants et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

Compétences

5454.01 Coordonner l'émission d'avis aux autorités, y compris aux entreprises responsables de la surveillance, au service d'incendie local, aux compagnies d'assurances et aux clients ou aux représentants des clients avant l'inspection, les tests ou l'interruption partielle des systèmes de protection contre les incendies, en mettant à profit ses aptitudes à la communication orale et écrite et en utilisant des appareils de communication conformément à la réglementation, aux codes, aux normes de la NFPA, aux exigences de sécurité, au devis, aux conditions de travail sur le chantier et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Pour les métiers à accréditation obligatoire, le (la) formateur(trice) doit être titulaire d'un certificat de qualification dans le métier en question, conformément au paragraphe 10(1) de la LOPMS, et être inscrit(e) auprès de Métiers spécialisés Ontario.**

5454.02 Armer et désarmer des panneaux de commande de systèmes d'alarme- incendie pour tester les systèmes de protection contre les incendies conformément aux spécifications et recommandations des fabricants, à la réglementation, aux codes, aux normes de la NFPA, aux exigences de sécurité, au devis, aux conditions de travail sur le chantier et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5454.03 Tester des systèmes d'extinction à agent propre, y compris des chaudières, des tuyaux, des avertisseurs d'incendie, des dispositifs d'interruption, des soupapes à solénoïde, du matériel de détection, des dispositifs d'alerte, du matériel de fermeture des systèmes d'un bâtiment et des pièces de suspension en vérifiant les fuites, les obstructions, la corrosion, les fractures, le refoulement, les vibrations, la stabilité, l'intégrité de la pièce, la pression et la conformité aux codes et s'il y a des pièces endommagées ou lâches, en s'assurant que toutes les pièces fonctionnent efficacement, en testant le matériel et en analysant le rendement et le fonctionnement, en consignait les résultats, en notant avec le client les écarts et les lacunes, en prenant les dispositions pour effectuer les réparations, en émettant un relevé de contrôle, en mettant à profit ses aptitudes à l'observation et à la communication, en utilisant de la documentation, des outils manuels et des outils de réparation spéciaux, des appareils d'essai, des échelles et des appareils de levage de personnes et en portant du matériel de protection individuelle conformément à la réglementation, aux normes de la NFPA, aux codes, aux exigences de sécurité, au devis, aux conditions de travail sur le chantier, aux spécifications et recommandations des fabricants et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5454.04 Tester des systèmes d'extinction à dioxyde de carbone à basse et à haute pression, y compris des chaudières, des tuyaux, des avertisseurs d'incendie, des dispositifs d'interruption, des soupapes à solénoïde, du matériel de détection, des dispositifs d'alerte, des cylindres récepteurs et du matériel de fermeture des systèmes d'un bâtiment en vérifiant les fuites, les obstructions, les fractures, l'alignement, le refoulement, l'ajustement, la stabilité, les vibrations, l'intégrité de la pièce, la pression et la conformité aux codes et s'il y a des pièces endommagées ou lâches, en testant le matériel et en analysant le rendement et le fonctionnement, en vérifiant l'usage du bâtiment, en notant avec le client les écarts et les lacunes, en consignnant les résultats, en prenant les dispositions pour effectuer les réparations, en émettant un relevé de contrôle, en mettant à profit ses aptitudes à l'observation et à la communication, en utilisant des outils manuels, des outils spéciaux, des appareils d'essai, des échelles et des appareils de levage de personnes et en portant du matériel de protection individuelle conformément à la réglementation, aux normes de la NFPA, aux codes, aux exigences de sécurité, au devis, aux conditions de travail sur le chantier, aux spécifications et recommandations des fabricants et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5454.05 **Tester des systèmes d'extinction à agent chimique sec et humide, y compris des chaudières, des tuyaux, des avertisseurs d'incendie, des dispositifs d'interruption, des soupapes à solénoïde, des dispositifs d'alerte, du matériel de détection et du matériel de fermeture des systèmes d'un bâtiment en vérifiant les fuites, les obstructions, la corrosion, les fractures, l'alignement, le refoulement, l'ajustement, la stabilité, les vibrations, la pression, le drainage, le jeu et la conformité aux codes et s'il y a des pièces endommagées ou lâches, en s'assurant que toutes les pièces fonctionnent efficacement, en testant le matériel et en analysant le rendement et le fonctionnement, en vérifiant l'usage du bâtiment, en notant avec le client les écarts et les lacunes, en consignait les résultats, en prenant les dispositions pour effectuer les réparations, en émettant un relevé de contrôle, en mettant à profit ses aptitudes à l'observation et à la communication, en utilisant des outils manuels et spéciaux, des appareils d'essai, des échelles et des appareils de levage de personnes et en portant du matériel de protection individuelle conformément à la réglementation, aux normes de la NFPA, aux codes, aux exigences de sécurité, au devis, aux conditions de travail sur le chantier, aux spécifications et recommandations des fabricants et aux politiques et méthodes de l'entreprise.**

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5454.06 Tester des systèmes d'extinction à colonne montante et à dispositif d'enroulement de tuyau souple, y compris des pompes d'incendie, des collecteurs d'essai, des prises d'incendie, des commutateurs de débit, des tuyaux, des soupapes de commande à colonne montante, des armoires d'incendie, des boyaux d'incendie, des clapets anti-retour, des robinets d'incendie, des robinets sous air, des régulateurs de pression et des réducteurs de pression en vérifiant l'usure, les fuites, les obstructions, la corrosion, les fractures, l'alignement, le débit, l'ajustement, la stabilité, la pression, le drainage et la conformité aux codes et s'il y a des pièces endommagées ou lâches, en s'assurant que toutes les pièces fonctionnent efficacement, en testant le matériel et en analysant le rendement et le fonctionnement, en consignait les résultats, en vérifiant l'usage du bâtiment, en notant avec le client les écarts et les lacunes, en prenant les dispositions pour effectuer les réparations, en mettant à profit ses aptitudes à l'observation et à la communication, en utilisant des outils manuels et spéciaux, des appareils d'essai, des échelles et des appareils de levage de personnes et en portant du matériel de protection individuelle conformément à la réglementation, aux normes de la NFPA, aux codes, aux exigences de sécurité, au devis, aux conditions de travail sur le chantier, aux spécifications et recommandations des fabricants et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5454.07 **Tester des systèmes de protection contre les incendies sous eau, y compris des collecteurs d'essai, des clapets d'alarme, des clapets anti-retour, des commutateurs de débit, des pressostats, des soupapes de sûreté, des moteurs hydrauliques d'alarme, des raccords d'essai, des prises d'incendie, des gicleurs, des tuyaux, des soupapes de contrôle de zone, des colonnes montantes de drain, des réducteurs de pression et des dispositifs et armoires de réglage d'étage en vérifiant l'usure, les fuites, les obstructions, la corrosion, les fractures, l'alignement, le débit, l'ajustement, la stabilité, la pression, le drainage et la conformité aux codes et s'il y a des pièces endommagées ou lâches, en s'assurant que toutes les pièces fonctionnent efficacement, en testant le matériel et en analysant le rendement et le fonctionnement, en vérifiant l'usage du bâtiment, en notant avec le client les écarts et les lacunes, en consignait les résultats, en prenant les dispositions pour effectuer les réparations, en émettant un relevé de contrôle, en mettant à profit ses aptitudes à l'observation et à la communication, en utilisant de la documentation, des outils manuels et spéciaux, des appareils d'essai, des échelles et des appareils de levage de personnes et en portant du matériel de protection individuelle conformément à la réglementation, aux normes de la NFPA, aux codes, aux exigences de sécurité, au devis, aux conditions de travail sur le chantier, aux spécifications et recommandations des fabricants et aux politiques et méthodes de l'entreprise.**

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5454.08 Tester des systèmes de protection contre les incendies avec antigel, y compris des collecteurs d'essai, des prises d'incendie, des raccords d'essai, des réservoirs d'expansion, des clapets anti-retour, des soupapes de commande, des soupapes de vidange, des clapets de remplissage, des commutateurs de débit, des pressostats, des solutions antigel, des tuyaux, des gicleurs et des manomètres en vérifiant l'usure, les fuites, les obstructions, la corrosion, les fractures, l'alignement, le débit, l'ajustement, la stabilité, la pression, le drainage et la conformité aux codes et s'il y a des pièces endommagées ou lâches, en s'assurant que toutes les pièces fonctionnent efficacement, en testant le matériel et en analysant le rendement et le fonctionnement, en vérifiant l'usage du bâtiment, en notant avec le client les écarts et les lacunes, en consignait les résultats, en prenant les dispositions pour effectuer les réparations, en émettant un relevé de contrôle, en mettant à profit ses aptitudes à l'observation et à la communication, en utilisant de la documentation, des outils manuels et spéciaux, des appareils d'essai, des échelles et des appareils de levage de personnes et en portant du matériel de protection individuelle conformément à la réglementation, aux normes de la NFPA, aux codes, aux exigences de sécurité, au devis, aux conditions de travail sur le chantier, aux spécifications et recommandations des fabricants et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5454.09 Tester des systèmes de protection contre les incendies sous air, y compris des collecteurs d'essai, des robinets sous air, des clapets anti-retour, des accélérateurs, des ventilateurs aspirants, des dispositifs d'entretien pneumatiques, des compresseurs d'air, des systèmes d'alimentation en air d'atelier, des pressostats, des soupapes de sûreté, des gicleurs, des moteurs hydrauliques d'alarme, des raccords d'essai, des prises d'incendie, des collecteurs de condensat et des tuyaux en vérifiant l'usure, les fuites, les obstructions, la corrosion, les fractures, l'alignement, le débit, l'ajustement, la stabilité, la pression, le drainage et la conformité aux codes et s'il y a des pièces endommagées ou lâches, en s'assurant que toutes les pièces fonctionnent efficacement, en testant le matériel et en analysant le rendement et le fonctionnement, en vérifiant l'usage du bâtiment, en notant avec le client les écarts et les lacunes, en consignait les résultats, en prenant les dispositions pour effectuer les réparations, en émettant un relevé de contrôle, en mettant à profit ses aptitudes à l'observation et à la communication, en utilisant de la documentation, des outils manuels et spéciaux, des appareils d'essai, des échelles et des appareils de levage de personnes et en portant du matériel de protection individuelle conformément à la réglementation, aux normes de la NFPA, aux codes, aux exigences de sécurité, au devis, aux conditions de travail sur le chantier, aux spécifications et recommandations des fabricants et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5454.10 Tester des systèmes combinés de protection contre les incendies sous air et à préaction, y compris des collecteurs d'essai, des robinets sous air, des clapets anti-retour, des tubes et des câbles de dispositifs de détection d'incendie, des déclencheurs, des chambres supplémentaires, des compresseurs d'air, des systèmes d'alimentation en air d'atelier, des dispositifs d'entretien pneumatiques, des accélérateurs, des ventilateurs aspirants, des pressostats, des soupapes de sûreté, des moteurs hydrauliques d'alarme, des raccords d'essai, des prises d'incendie, des collecteurs de condensat, des gicleurs, des manomètres, des tuyaux et des colonnes montantes de drain en vérifiant l'usure, les fuites, les obstructions, la corrosion, les fractures, l'alignement, le débit, l'ajustement, la stabilité, la pression, le drainage et la conformité aux codes et s'il y a des pièces endommagées ou lâches, en s'assurant que toutes les pièces fonctionnent efficacement, en testant le matériel et en analysant le rendement et le fonctionnement, en vérifiant l'usage du bâtiment, en notant avec le client les écarts et les lacunes, en consignait les résultats, en prenant les dispositions pour effectuer les réparations, en émettant un relevé de contrôle, en mettant à profit ses aptitudes à l'observation et à la communication, en utilisant de la documentation, des outils manuels et spéciaux, des appareils d'essai, des échelles et des appareils de levage de personnes et en portant du matériel de protection individuelle conformément à la réglementation, aux normes de la NFPA, aux codes, aux exigences de sécurité, au devis, aux conditions de travail sur le chantier, aux spécifications et recommandations des fabricants et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5454.11 Tester des systèmes de protection contre les incendies à préaction, y compris des systèmes non interverrouillables et à interverrouillage simple et double, des collecteurs d'essai, des armoires prédimensionnées, des robinets à préaction, des robinets d'essai d'isolement, des clapets anti-retour, des soupapes à solénoïde, des câbles de dispositifs de détection d'incendie, des dispositifs d'actionnement à échantillonnage de l'air, des avertisseurs d'incendie manuels, des compresseurs d'air, des systèmes d'alimentation en air d'atelier, des dispositifs d'entretien pneumatiques, des accélérateurs, des ventilateurs aspirants, des pressostats, des soupapes de sûreté, des moteurs hydrauliques d'alarme, des raccords d'essai, des prises d'incendie, des dispositifs de détection électriques, des conduites pilotes sous air et sous eau, des gicleurs, des collecteurs de condensat, des tuyaux, des colonnes montantes de drain et des manomètres en vérifiant l'usure, les fuites, les obstructions, la corrosion, les fractures, l'alignement, le débit, l'ajustement, la stabilité, la pression, le drainage et la conformité aux codes et s'il y a des pièces endommagées ou lâches, en s'assurant que toutes les pièces fonctionnent efficacement, en testant le matériel et en analysant le rendement et le fonctionnement, en vérifiant l'usage du bâtiment, en notant avec le client les écarts et les lacunes, en consignait les résultats, en prenant les dispositions pour effectuer les réparations, en émettant un relevé de contrôle, en mettant à profit ses aptitudes à l'observation et à la communication, en utilisant de la documentation, des outils manuels et spéciaux, des appareils d'essai, des échelles et des appareils de levage de personnes et en portant du matériel de protection individuelle conformément à la réglementation, aux normes de la NFPA, aux codes, aux exigences de sécurité, au devis, aux conditions de travail sur le chantier, aux spécifications et recommandations des fabricants et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5454.12 Tester des systèmes de protection contre les incendies de type déluge, y compris des collecteurs d'essai, des crépines de conduite d'incendie, des robinets déluge, des armoires prédimensionnées, des robinets d'essai d'isolement, des clapets anti-retour, des câbles de dispositifs de détection d'incendie, des avertisseurs d'incendie manuels, des soupapes à solénoïde, des compresseurs d'air, des systèmes d'alimentation en air d'atelier, des dispositifs d'entretien pneumatiques, des pressostats, des moteurs hydrauliques d'alarme, des raccords d'essai, des prises d'incendie, des dispositifs de détection électriques, des conduites pilotes sous air et sous eau, des gicleurs, des rideaux d'eau, des buses de pulvérisation, des dispositifs de surveillance de l'eau, des tuyaux, des colonnes montantes de drain et des manomètres en vérifiant l'usure, les fuites, les obstructions, la corrosion, les fractures, l'alignement, le débit, l'ajustement, la stabilité, la pression, le drainage et la conformité aux codes et s'il y a des pièces endommagées ou lâches, en s'assurant que toutes les pièces fonctionnent efficacement, en testant le matériel et en analysant le rendement et le fonctionnement, en vérifiant l'usage du bâtiment, en notant avec le client les écarts et les lacunes, en consignait les résultats, en prenant les dispositions pour effectuer les réparations, en émettant un relevé de contrôle, en mettant à profit ses aptitudes à l'observation et à la communication, en utilisant de la documentation, des outils manuels et spéciaux, des appareils d'essai des échelles et des appareils de levage de personnes et en portant du matériel de protection individuelle conformément à la réglementation, aux normes de la NFPA, aux codes, aux exigences de sécurité, au devis, aux conditions de travail sur le chantier, aux spécifications et recommandations des fabricants et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5454.13 Tester des systèmes d'extinction à mousse, y compris des pompes d'incendie, des collecteurs d'essai de pompage, des robinets déluge, des armoires prédimensionnées, des concentrés de mousse, des clapets d'alarme, des proportionneurs de mousse, des solutions moussantes, des réservoirs de mousse, des générateurs à mousse physique, des pompes à mousse, des canons à mousse, des lances à main, des robinets d'essai d'isolement, des clapets anti-retour, des câbles de dispositifs de détection d'incendie, des dispositifs d'actionnement à échantillonnage de l'air, des avertisseurs d'incendie manuels, des dispositifs d'interruption, des soupapes à solénoïde, des compresseurs d'air, des systèmes d'alimentation en air d'atelier, des dispositifs d'entretien pneumatiques, des pressostats, des soupapes de sûreté, des moteurs hydrauliques d'alarme, des raccords d'essai, des prises d'incendie, des dispositifs de détection électriques, des conduites pilotes sous air et sous eau, des gicleurs, des rideaux d'eau, des buses de pulvérisation, des tuyaux et des manomètres en vérifiant l'usure, les fuites, les obstructions, la corrosion, les fractures, l'alignement, le débit, l'ajustement, la stabilité, la pression, le drainage et la conformité aux codes et s'il y a des pièces endommagées ou lâches, en s'assurant que toutes les pièces fonctionnent efficacement, en testant le matériel et en analysant le rendement et le fonctionnement, en vérifiant l'usage du bâtiment, en notant avec le client les écarts et les lacunes, en consignait les résultats, en prenant les dispositions pour effectuer les réparations, en émettant un relevé de contrôle, en mettant à profit ses aptitudes à l'observation et à la communication, en utilisant de la documentation, des outils manuels et spéciaux, des appareils d'essai, des échelles et des appareils de levage de personnes et en portant du matériel de protection individuelle conformément à la réglementation, aux normes de la NFPA, aux codes, aux exigences de sécurité, au devis, aux conditions de travail sur le chantier, aux spécifications et recommandations des fabricants et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5454.14 Tester des systèmes d'extinction à eau atomisée, y compris des pompes d'incendie, des collecteurs d'essai de pompage, des tuyaux, des buses, des crépines, des bouteilles de gaz inerte, des réservoirs de stockage d'eau, des avertisseurs d'incendie, des dispositifs d'interruption, des robinets d'isolement, des soupapes de vidange, des clapets anti-retour, des robinets d'essai, des soupapes à solénoïde, des réducteurs de pression, des manomètres, des pressostats, des régulateurs de pression, des dispositifs d'alerte, du matériel de détection, du matériel de fermeture des systèmes d'un bâtiment et des solénoïdes en vérifiant l'usure, les fuites, les obstructions, la corrosion, les fractures, l'alignement, le débit, l'ajustement, la stabilité, la pression, le drainage et la conformité aux codes et s'il y a des pièces endommagées ou lâches, en s'assurant que toutes les pièces fonctionnent efficacement, en testant le matériel et en analysant le rendement et le fonctionnement, en vérifiant l'usage du bâtiment, en notant avec le client les écarts et les lacunes, en consignait les résultats, en prenant les dispositions pour effectuer les réparations, en émettant un rapport d'inspection, en mettant à profit ses aptitudes à l'observation et à la communication, en utilisant de la documentation, des outils manuels et spéciaux, des appareils d'essai, des échelles et des appareils de levage de personnes et en portant du matériel de protection individuelle conformément à la réglementation, aux normes de la NFPA, aux codes, aux exigences de sécurité, au devis, aux conditions de travail sur le chantier, aux spécifications et recommandations des fabricants et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5454.15 Tester des pompes d'incendie et leurs éléments auxiliaires, y compris des moteurs électriques et diesels, des collecteurs d'essai de pompes d'incendie, des pompes de type jockey, des contrôleurs, des commutateurs de transfert, l'alimentation électrique, l'alimentation en carburant, l'alimentation en eau, des batteries, des conduites de détection, des manomètres, des tuyaux, des pièces de renforcement, des soupapes de sûreté, des clapets anti-retour et des systèmes de graissage en vérifiant la charge, la rotation, l'usure, les fuites, les obstructions, la corrosion, les fractures, le débit, l'ajustement, la stabilité, les bruits, les vibrations, la cavitation, la température, la ventilation, la pression, le drainage et la conformité aux codes et s'il y a des pièces endommagées ou lâches, en s'assurant que toutes les pièces fonctionnent efficacement, en testant le matériel et en analysant le rendement et le fonctionnement, en coordonnant la réparation des moteurs avec le mécanicien, en calibrant et en séquençant les pompes, en vérifiant le fonctionnement des commutateurs, des alarmes, des dispositifs de détection et des pompes, en vérifiant l'usage du bâtiment, en notant avec le client les écarts et les lacunes, en consignait les résultats, en prenant les dispositions pour effectuer les réparations, en émettant un relevé de contrôle, en mettant à profit ses aptitudes à l'observation et à la communication, en utilisant de la documentation, des outils manuels et spéciaux, des appareils d'essai, des échelles et des appareils de levage de personnes et en portant du matériel de protection individuelle conformément à la réglementation, aux normes de la NFPA, aux exigences de la CNTS, aux codes, aux exigences de sécurité, au devis, aux conditions de travail sur le chantier, aux spécifications et recommandations des fabricants et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5454.16 Tester des systèmes d'alimentation en eau et leurs éléments auxiliaires, y compris des manomètres, des tuyaux, des pièces de renforcement, des soupapes de sûreté, des clapets anti-retour, des pièces de suspension, des prises d'eau d'incendie, des robinets avec colonne de manœuvre à indicateur d'ouverture, des robinets de réglage de sectionnement, des dispositifs de surveillance de l'eau, le drainage, des réservoirs, le niveau de l'eau, des alarmes de niveau d'eau, des réservoirs sous pression, des puits, des grilles de retenue de déchets et le câblage en vérifiant l'usure, les fuites, les obstructions, la corrosion, les fractures, l'alignement, le débit, l'ajustement, la stabilité, la pression, le drainage et la conformité aux codes et s'il y a des pièces endommagées ou lâches, en s'assurant que toutes les pièces fonctionnent efficacement, en testant le matériel et en analysant le rendement et le fonctionnement, en vérifiant l'usage du bâtiment, en notant avec le client les écarts et les lacunes, en consignait les résultats, en prenant les dispositions pour effectuer les réparations, en émettant un relevé de contrôle, en mettant à profit ses aptitudes à l'observation et à la communication, en utilisant de la documentation, des outils manuels et spéciaux, des appareils d'essai, des échelles et des appareils de levage de personnes et en portant du matériel de protection individuelle conformément à la réglementation, aux normes de la NFPA, aux exigences de la CNTS, aux codes, aux exigences de sécurité, au devis, aux conditions de travail sur le chantier, aux spécifications et

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5455.0 **Entretien Des Systèmes De Protection Contre Les Incendies**

Objectif Général De Rendement

Entretien des systèmes de protection contre les incendies, y compris des systèmes d'extinction à agent propre, des systèmes d'extinction à dioxyde de carbone à basse et à haute pression, des systèmes d'extinction à agent chimique sec et humide, des systèmes d'extinction à colonne montante et à dispositif d'enroulement de tuyau souple, des systèmes de protection contre les incendies sous eau, des systèmes de protection contre les incendies avec antigel, des systèmes de protection contre les incendies sous air, des systèmes combinés de protection contre les incendies sous air et à préaction, des systèmes de protection contre les incendies à préaction, des systèmes de protection contre les incendies de type déluge, des systèmes d'extinction à mousse, des systèmes d'extinction à eau atomisée, des pompes d'incendie et leurs éléments auxiliaires conformément à la réglementation, aux normes de la NFPA, aux codes, aux exigences de sécurité, au devis, aux conditions de travail sur le chantier, aux spécifications et recommandations des fabricants et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

Compétences

5455.01 Entretien des systèmes d'extinction à agent propre, y compris des chaudières, des tuyaux, des avertisseurs d'incendie, des dispositifs d'interruption, des soupapes à solénoïde, du matériel de détection, des dispositifs d'alerte, du matériel de fermeture des systèmes d'un bâtiment, des pièces de suspension, des pièces d'appui et des supports en testant le matériel et en analysant le rendement et le fonctionnement, en mettant hors service, en isolant, en démontant, en remplaçant, en remontant, en remettant en état et en retestant des dispositifs, des pièces et des composants de sorte que les systèmes puissent fonctionner à leur pleine capacité, en consignait le travail de réparation effectué, la main-d'œuvre requise, les matériaux utilisés et la date, en mettant à profit ses aptitudes à la communication, en utilisant des outils manuels, des outils de réparation spéciaux, des appareils d'essai, des échelles, des appareils d'arrimage et de levage et des appareils de levage de personnes et en portant du matériel de protection individuelle conformément à la réglementation, aux normes de la NFPA, aux codes, aux exigences de sécurité, au devis, aux conditions de travail sur le chantier, aux spécifications et recommandations des fabricants et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Pour les métiers à accréditation obligatoire, le (la) formateur(trice) doit être titulaire d'un certificat de qualification dans le métier en question, conformément au paragraphe 10(1) de la LOPMS, et être inscrit(e) auprès de Métiers spécialisés Ontario.**

5455.02 **Entretien des systèmes d'extinction à dioxyde de carbone à basse et à haute pression**, y compris des chaudières, des tuyaux, des avertisseurs d'incendie, des dispositifs d'interruption, des soupapes à solénoïde, du matériel de détection, des dispositifs d'alerte, des cylindres récepteurs et du matériel de fermeture des systèmes d'un bâtiment en s'assurant que toutes les pièces fonctionnent, en testant le matériel et en analysant le rendement et le fonctionnement, en drainant, en mettant hors service, en isolant, en démontant, en remplaçant, en remontant, en remplissant, en remettant en état et en retestant des dispositifs, des pièces et des composants de sorte que les systèmes puissent fonctionner à leur pleine capacité, en consignait le travail de réparation effectué, la main-d'œuvre requise, les matériaux utilisés et la date, en mettant à profit ses aptitudes à la communication, en utilisant des outils manuels, des outils de réparation spéciaux, des appareils d'essai, des gaz, des échelles, des appareils d'arrimage et de levage et des appareils de levage de personnes et en portant du matériel de protection individuelle conformément à la réglementation, aux normes de la NFPA, aux codes, aux exigences de sécurité, au devis, aux conditions de travail sur le chantier, aux spécifications et recommandations des fabricants et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5455.03 **Entretien des systèmes d'extinction à agent chimique sec et humide,** y compris des chaudières, des tuyaux, des avertisseurs d'incendie, des dispositifs d'interruption, des soupapes à solénoïde, du matériel de détection, des dispositifs d'alerte et du matériel de fermeture des systèmes d'un bâtiment en testant le matériel et en analysant le rendement et le fonctionnement, en mettant hors service, en isolant, en démontant, en remplaçant, en remontant, en remettant en état et en retestant des dispositifs, des pièces et des composants de sorte que les systèmes puissent fonctionner à leur pleine capacité, en consignait le travail de réparation effectué, la main-d'œuvre requise, les matériaux utilisés et la date, en mettant à profit ses aptitudes à la communication, en utilisant des outils manuels et spéciaux, des appareils d'essai, des échelles, des appareils d'arrimage et de levage et des appareils de levage de personnes et en portant du matériel de protection individuelle conformément à la réglementation, aux normes de la NFPA, aux codes, aux exigences de sécurité, au devis, aux conditions de travail sur le chantier, aux spécifications et recommandations des fabricants et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5455.04 **Entretien des systèmes d'extinction à colonne montante et à dispositif d'enroulement de tuyau souple**, y compris des pompes d'incendie, des collecteurs d'essai, des prises d'incendie, des commutateurs de débit, des tuyaux, des soupapes de commande à colonne montante, des armoires d'incendie, des boyaux d'incendie, des robinets d'incendie, des robinets sous air, des régulateurs de pression et des réducteurs de pression en testant le matériel et en analysant le rendement et le fonctionnement, en drainant, en mettant hors service, en isolant, en démontant, en remplaçant, en remontant, en remplissant, en remettant en état et en retestant des dispositifs, des pièces et des composants de sorte que les systèmes puissent fonctionner à leur pleine capacité, en consignait le travail de réparation effectué, la main-d'œuvre requise, les matériaux utilisés et la date, en mettant à profit ses aptitudes à la communication, en utilisant des outils manuels et spéciaux, des appareils d'essai, des échelles, des appareils d'arrimage et de levage et des appareils de levage de personnes et en portant du matériel de protection individuelle conformément à la réglementation, aux normes de la NFPA, aux codes, aux exigences de sécurité, au devis, aux conditions de travail sur le chantier, aux spécifications et recommandations des fabricants et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5455.05 **Entretien des systèmes de protection contre les incendies sous eau, y compris des collecteurs d'essai, des clapets d'alarme, des clapets anti-retour, des commutateurs de débit, des pressostats, des soupapes de sûreté, des moteurs hydrauliques d'alarme, des raccords d'essai, des prises d'incendie, des gicleurs, des tuyaux, des soupapes de contrôle de zone, des colonnes montantes de drain, des réducteurs de pression et des dispositifs et armoires de réglage d'étage en testant le matériel et en analysant le rendement et le fonctionnement, en drainant, en mettant hors service, en isolant, en démontant, en remplaçant, en remontant, en remplissant, en remettant en état et en retestant des dispositifs, des pièces et des composants de sorte que les systèmes puissent fonctionner à leur pleine capacité, en consignait le travail de réparation effectué, la main-d'œuvre requise, les matériaux utilisés et la date, en mettant à profit ses aptitudes à la communication, en utilisant des outils manuels et spéciaux, des appareils d'essai, des échelles, des appareils d'arrimage et de levage et des appareils de levage de personnes et en portant du matériel de protection individuelle conformément à la réglementation, aux normes de la NFPA, aux codes, aux exigences de sécurité, au devis, aux conditions de travail sur le chantier, aux spécifications et recommandations des fabricants et aux politiques et méthodes de l'entreprise.**

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5455.06 **Entretien des systèmes de protection contre les incendies avec antigel**, y compris des collecteurs d'essai, des prises d'incendie, des raccords d'essai, des réservoirs d'expansion, des clapets anti-retour, des soupapes de commande, des soupapes de vidange, des clapets de remplissage, des commutateurs de débit, des pressostats, des solutions antigel, des tuyaux, des gicleurs et des manomètres en testant le matériel et en analysant le rendement et le fonctionnement, en drainant, en mettant hors service, en isolant, en démontant, en remplaçant, en remontant, en remplissant, en remettant en état et en retestant des dispositifs, des pièces et des composants de sorte que les systèmes puissent fonctionner à leur pleine capacité, en consignait le travail de réparation effectué, la main-d'œuvre requise, les matériaux utilisés et la date, en mettant à profit ses aptitudes à la communication, en utilisant des outils manuels et spéciaux, des appareils d'essai, de l'antigel, des échelles, des appareils d'arrimage et de levage et des appareils de levage de personnes et en portant du matériel de protection individuelle conformément à la réglementation, aux normes de la NFPA, aux codes, aux exigences de sécurité, au devis, aux conditions de travail sur le chantier, aux spécifications et recommandations des fabricants et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5455.07 **Entretien des systèmes de protection contre les incendies sous air**, y compris des collecteurs d'essai, des robinets sous air, des clapets anti-retour, des accélérateurs, des ventilateurs aspirants, des dispositifs d'entretien pneumatiques, des compresseurs d'air, des systèmes d'alimentation en air d'atelier, des pressostats, des soupapes de sûreté, des gicleurs, des moteurs hydrauliques d'alarme, des raccords d'essai, des prises d'incendie, des collecteurs de condensat et des tuyaux en testant le matériel et en analysant le rendement et le fonctionnement, en drainant, en mettant hors service, en isolant, en démontant, en remplaçant, en remontant, en remplissant, en remettant en état et en retestant des dispositifs, des pièces et des composants de sorte que les systèmes puissent fonctionner à leur pleine capacité, en consignait le travail de réparation effectué, la main-d'œuvre requise, les matériaux utilisés et la date, en mettant à profit ses aptitudes à la communication, en utilisant des outils manuels et spéciaux, des appareils d'essai, des échelles, des appareils d'arrimage et de levage et des appareils de levage de personnes et en portant du matériel de protection individuelle conformément à la réglementation, aux normes de la NFPA, aux codes, aux exigences de sécurité, au devis, aux conditions de travail sur le chantier, aux spécifications et recommandations des fabricants et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5455.08 **Entretien des systèmes combinés de protection contre les incendies sous air et à préaction**, y compris des collecteurs d'essai, des robinets sous air, des clapets anti-retour, des tubes et des câbles de dispositifs de détection d'incendie, des déclencheurs, des chambres supplémentaires, des compresseurs d'air, des systèmes d'alimentation en air d'atelier, des dispositifs d'entretien pneumatiques, des accélérateurs, des ventilateurs aspirants, des pressostats, des soupapes de sûreté, des moteurs hydrauliques d'alarme, des raccords d'essai, des prises d'incendie, des collecteurs de condensat, des gicleurs, des manomètres, des tuyaux et des colonnes montantes de drain en testant le matériel et en analysant le rendement et le fonctionnement, en drainant, en mettant hors service, en isolant, en démontant, en remplaçant, en remontant, en remplissant, en remettant en état et en retestant des dispositifs, des pièces et des composants de sorte que les systèmes puissent fonctionner à leur pleine capacité, en consignait le travail de réparation effectué, la main-d'œuvre requise, les matériaux utilisés et la date, en mettant à profit ses aptitudes à la communication, en utilisant des outils manuels et spéciaux, des appareils d'essai, des échelles, des appareils d'arrimage et de levage et des appareils de levage de personnes et en portant du matériel de protection individuelle conformément à la réglementation, aux normes de la NFPA, aux codes, aux exigences de sécurité, au devis, aux conditions de travail sur le chantier, aux spécifications et recommandations des fabricants et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5455.09

Entretien des systèmes de protection contre les incendies à

préaction, y compris des systèmes non interverrouillables et à interverrouillage simple et double, des collecteurs d'essai, des armoires prédimensionnées, des robinets à préaction, des robinets d'essai d'isolement, des clapets anti-retour, des soupapes à solénoïde, des câbles de dispositifs de détection d'incendie, des dispositifs d'actionnement à échantillonnage de l'air, des avertisseurs d'incendie manuels, des compresseurs d'air, des systèmes d'alimentation en air d'atelier, des dispositifs d'entretien pneumatiques, des accélérateurs, des ventilateurs aspirants, des pressostats, des soupapes de sûreté, des moteurs hydrauliques d'alarme, des raccords d'essai, des prises d'incendie, des dispositifs de détection électriques, des conduites pilotes sous air et sous eau, des gicleurs, des collecteurs de condensat, des tuyaux, des colonnes montantes de drain et des manomètres en testant le matériel et en analysant le rendement et le fonctionnement, en drainant, en mettant hors service, en isolant, en démontant, en remplaçant, en remontant, en remplissant, en remettant en état et en retestant des dispositifs, des pièces et des composants de sorte que les systèmes puissent fonctionner à leur pleine capacité, en consignait le travail de réparation effectué, la main-d'œuvre requise, les matériaux utilisés et la date, en mettant à profit ses aptitudes à la communication, en utilisant des outils manuels et spéciaux, des appareils d'essai, des échelles, des appareils d'arrimage et de levage et des appareils de levage de personnes et en portant du matériel de protection individuelle conformément à la réglementation, aux normes de la NFPA, aux codes, aux exigences de sécurité, au devis, aux conditions de travail sur le chantier, aux spécifications et recommandations des fabricants et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5455.10 **Entretien des systèmes de protection contre les incendies de type déluge**, y compris des collecteurs d'essai, des crépines de conduite d'incendie, des robinets déluge, des armoires prédimensionnées, des robinets d'essai d'isolement, des clapets anti-retour, des câbles de dispositifs de détection d'incendie, des avertisseurs d'incendie manuels, des soupapes à solénoïde, des compresseurs d'air, des systèmes d'alimentation en air d'atelier, des dispositifs d'entretien pneumatiques, des pressostats, des moteurs hydrauliques d'alarme, des raccords d'essai, des prises d'incendie, des dispositifs de détection électriques, des conduites pilotes sous air et sous eau, des gicleurs, des rideaux d'eau, des buses de pulvérisation, des dispositifs de surveillance de l'eau, des tuyaux, des colonnes montantes de drain et des manomètres en testant le matériel et en analysant le rendement et le fonctionnement, en drainant, en mettant hors service, en isolant, en démontant, en remplaçant, en remontant, en remplissant, en remettant en état et en retestant des dispositifs, des pièces et des composants de sorte que les systèmes puissent fonctionner à leur pleine capacité, en consignait le travail de réparation effectué, la main-d'œuvre requise, les matériaux utilisés et la date, en mettant à profit ses aptitudes à la communication, en utilisant des outils manuels et spéciaux, des appareils d'essai, des échelles, des appareils d'arrimage et de levage et des appareils de levage de personnes et en portant du matériel de protection individuelle conformément à la réglementation, aux normes de la NFPA, aux codes, aux exigences de sécurité, au devis, aux conditions de travail sur le chantier, aux spécifications et recommandations des fabricants et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5455.11 **Entretien des systèmes d'extinction à mousse**, y compris des pompes d'incendie, des collecteurs d'essai de pompage, des robinets déluge, des armoires prédimensionnées, des concentrés de mousse, des clapets d'alarme, des proportionneurs de mousse, des solutions moussantes, des réservoirs de mousse, des générateurs à mousse physique, des pompes à mousse, des canons à mousse, des lances à main, des robinets d'essai d'isolement, des clapets anti-retour, des câbles de dispositifs de détection d'incendie, des dispositifs d'actionnement à échantillonnage de l'air, des avertisseurs d'incendie manuels, des dispositifs d'interruption, des soupapes à solénoïde, des compresseurs d'air, des systèmes d'alimentation en air d'atelier, des dispositifs d'entretien pneumatiques, des pressostats, des soupapes de sûreté, des moteurs hydrauliques d'alarme, des raccords d'essai, des prises d'incendie, des dispositifs de détection électriques, des conduites pilotes sous air et sous eau, des gicleurs, des rideaux d'eau, des buses de pulvérisation, des tuyaux et des manomètres en testant le matériel et en analysant le rendement et le fonctionnement, en drainant, en mettant hors service, en isolant, en démontant, en remplaçant, en remontant, en remplissant, en remettant en état et en retestant des dispositifs, des pièces et des composants de sorte que les systèmes puissent fonctionner à leur pleine capacité, en consignait le travail de réparation effectué, la main-d'œuvre requise, les matériaux utilisés et la date, en mettant à profit ses aptitudes à la communication, en utilisant des outils manuels et spéciaux, des appareils d'essai, des solutions moussantes, des échelles, des appareils d'arrimage et de levage et des appareils de levage de personnes et en portant du matériel de protection individuelle conformément à la réglementation, aux normes de la NFPA, aux codes, aux exigences de sécurité, au devis, aux conditions de travail sur le chantier, aux spécifications et recommandations des fabricants et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5455.12 **Entretien des systèmes d'extinction à eau atomisée**, y compris des pompes d'incendie, des collecteurs d'essai de pompage, des tuyaux, des buses, des crépines, des bouteilles de gaz inerte, des réservoirs de stockage d'eau, des avertisseurs d'incendie, des dispositifs d'interruption, des robinets d'isolement, des soupapes de vidange, des clapets anti-retour, des robinets d'essai, des soupapes à solénoïde, des réducteurs de pression, des pressostats, des régulateurs de pression, des manomètres, des dispositifs d'alerte, du matériel de détection, du matériel de fermeture des systèmes d'un bâtiment et des solénoïdes en testant le matériel et en analysant le rendement et le fonctionnement, en drainant, en mettant hors service, en isolant, en démontant, en remplaçant, en remontant, en remplissant, en remettant en état et en retestant des dispositifs, des pièces et des composants de sorte que les systèmes puissent fonctionner à leur pleine capacité, en consignait le travail de réparation effectué, la main-d'œuvre requise, les matériaux utilisés et la date, en mettant à profit ses aptitudes à la communication, en utilisant des outils manuels et spéciaux, des appareils d'essai, des échelles, des appareils d'arrimage et de levage et des appareils de levage de personnes et en portant du matériel de protection individuelle conformément à la réglementation, aux normes de la NFPA, aux codes, aux exigences de sécurité, au devis, aux conditions de travail sur le chantier, aux spécifications et recommandations des fabricants et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5455.13 **Entretien des pompes d'incendie et leurs éléments auxiliaires, y compris des moteurs électriques et diesels, des pompes d'incendie, des collecteurs d'essai, des pompes de type jockey, des contrôleurs, des commutateurs de transfert, l'alimentation électrique, l'alimentation en carburant, l'alimentation en eau, des batteries, des conduites de détection, des manomètres, des tuyaux, des pièces de renforcement, des soupapes de sûreté et des clapets anti-retour en testant le matériel et en analysant le rendement et le fonctionnement, en drainant, en mettant hors service, en isolant, en démontant, en remplaçant, en remontant, en remplissant, en remettant en état et en retestant des dispositifs, des pièces et des composants de sorte que les systèmes puissent fonctionner à leur pleine capacité, en consignait le travail de réparation effectué, la main-d'œuvre requise, les matériaux utilisés et la date, en mettant à profit ses aptitudes à la communication, en utilisant des outils manuels et spéciaux, des appareils d'essai, des échelles, des appareils d'arrimage et de levage et des appareils de levage de personnes et en portant du matériel de protection individuelle conformément à la réglementation, aux normes de la NFPA, aux exigences de la CNTS, aux codes, aux exigences de sécurité, au devis, aux conditions de travail sur le chantier, aux spécifications et recommandations des fabricants et aux politiques et méthodes de l'entreprise.**

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

Définitions

Apprenti(e)

- Une personne qui, en vertu d'un contrat d'apprentissage enregistré, reçoit ou doit recevoir une formation dans un métier qui est requise dans le cadre d'un programme d'apprentissage.
- Est titulaire d'un contrat d'apprentissage dans un métier à accréditation obligatoire ou non obligatoire;
- Est assujetti(e) aux ratios compagnon-qui ont été fixés par voie de règlement et/ou recommandés par l'industrie à l'égard de son métier;
- Reste apprenti(e) jusqu'à l'obtention de son certificat d'apprentissage.

LOPMS

Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés (LOPMS)

Certificat d'apprentissage

Certificat délivré à une personne qui a démontré avoir terminé avec succès un programme d'apprentissage en Ontario.

Certificat de qualification

Certificat délivré à une personne qui a terminé un apprentissage ou l'équivalent ET qui a réussi l'examen menant à l'obtention du certificat de qualification.

Compétence

Fait, pour une personne, d'arriver à exécuter, de façon uniforme et sans aide, une tâche en milieu de travail conformément au registre.

Profil de l'analyse des compétences (tableau du PAC)

Tableau qui énonce les exigences de formation d'un métier donné et qui décrit en détail les compétences ou les ensembles de compétences dont l'acquisition doit être démontrée dans le cadre d'un programme d'apprentissage.

Compagnon (compagne)

Personne titulaire d'un certificat de qualification (dans un métier à accréditation obligatoire ou non obligatoire) et/ou personne exerçant en tant que compagnon (compagne) dans un métier à accréditation non obligatoire qui n'est pas titulaire d'un certificat de qualification et qui possède une expérience équivalente dans ce métier.

Compétence obligatoire

Se dit des compétences, des ensembles de compétences ou des objectifs généraux de rendement, dans les zones non ombrées, dont l'acquisition doit être validée pour que l'apprenti(e) puisse terminer le programme.

Compétence facultative

Se dit des compétences, des ensembles de compétences ou des objectifs généraux de rendement, dans les zones ombrées, dont il n'est pas nécessaire que l'acquisition soit validée pour que l'apprenti(e) puisse terminer le programme.

Certificat de qualification temporaire

- On délivre un certificat de qualification temporaire à une personne qui a obtenu un certificat d'apprentissage (dans les métiers à accréditation obligatoire et non obligatoire) dans un programme assorti d'un examen menant au certificat de qualification, pour lequel la personne n'a pas encore passé l'examen en question.
- Le certificat de qualification temporaire a la durée prescrite ou, si aucune durée n'est prescrite, une durée d'un an.
- Dans le cas d'un métier à accréditation obligatoire, ce certificat temporaire permet à son titulaire de continuer à travailler légalement pendant une période maximale de 12 mois, pendant qu'il ou elle se prépare à passer l'examen de certification.
- Les titulaires d'un certificat de qualification temporaire sont assujettis aux ratios qui ont été fixés à l'égard de leur métier.

Ratios

Aux fins du programme d'apprentissage, le ratio est le nombre maximal de compagnons par rapport au nombre d'apprentis. Les ratios ont pour but d'assurer une supervision, une formation et une continuité du travail cohérentes.

Programme Sceau rouge

Le Programme des normes interprovinciales du Sceau rouge (aussi appelé Programme du Sceau rouge) a été établi il y a plus de 50 ans afin d'accroître la mobilité des travailleurs qualifiés entre les diverses régions du Canada et constitue une norme d'excellence dans l'industrie. En obtenant une note de 70 % ou plus à un examen interprovincial Sceau rouge, les participants à ce programme peuvent voir leurs certificats provinciaux ou territoriaux obtenir la mention Sceau rouge.

Le Programme des normes interprovinciales du Sceau rouge reconnaît leurs compétences et fait en sorte que leurs certificats soient reconnus partout au Canada sans qu'ils aient à passer d'autres examens. Il existe actuellement plus de 50 métiers désignés Sceau rouge. **Le Programme du Sceau rouge est considéré comme une norme d'excellence interprovinciale dans les métiers spécialisés.** Il est le fruit d'un partenariat entre le gouvernement du Canada, les gouvernements provinciaux et territoriaux et diverses parties intéressées.

Validation

Signature du (de la) parrain (marraine) officiel(le) ou d'un signataire autorisé (p. ex., le (la) formateur(trice)), attestant qu'un(e) apprenti(e) a acquis une compétence.

Compétence

Aptitude ou tâche individuelle décrite dans le registre.

Ensembles de compétences

Groupe ou sélection de compétences individuelles décrites dans le registre.

Validation des ensembles de compétences pour les parrains (marraines)

Liste de tous les ensembles de compétences comportant un espace pour la validation du (de la) parrain (marraine) officiel(le).

Parrain (marraine)

Personne qui a conclu un contrat d'apprentissage enregistré selon lequel elle doit veiller à ce qu'une autre personne reçoive une formation en milieu de travail dans un métier, dans le cadre d'un programme d'apprentissage.

Parrain officiel

Parrain (marraine) signataire du contrat d'apprentissage enregistré ou du contrat d'apprentissage. Pour pouvoir former des apprentis, le (la) parrain (marraine) doit prouver que le lieu de travail compte des compagnons ou des personnes considérées comme telles et dispose des outils, du matériel, des matériaux et des procédés que les représentants de l'industrie ont désignés comme étant essentiels au métier en question.

Formateur(trice)

Une personne qui surveille l'exécution d'une tâche et qui établit les attentes et les pratiques auxquelles l'apprenti(e) doit se conformer en milieu de travail. Pour un métier à accréditation obligatoire, un formateur qualifié est une personne qui détient un certificat de qualification. Dans un métier à accréditation non obligatoire, un formateur est une personne qui est soit titulaire d'un certificat de qualification, d'un certificat d'apprentissage ou d'un certificat équivalent.

Prêt(e) à passer l'examen?

Pour bon nombre de métiers spécialisés en Ontario, vous devez réussir un examen final pour être accrédité(e) dans votre métier. La réussite de l'examen vous donne le droit de vous présenter comme compagnon (compagne) et de recevoir un certificat de qualification dans votre métier.

Voici les deux types d'examens qui permettent d'obtenir une accréditation pour pouvoir exercer un métier en Ontario :

1. les examens provinciaux (Ontario), qui permettent d'obtenir un certificat de qualification;
2. les examens Sceau rouge, qui permettent d'obtenir un certificat de qualification portant la mention Sceau rouge interprovinciale.

Vous passerez l'examen du Sceau rouge pour les métiers désignés Sceau rouge en Ontario. Pour accéder au Guide de préparation en vue d'un examen du Sceau rouge, veuillez consulter le site www.sceau-rouge.ca

Guide de préparation à l'examen provincial [Ressources pour l'examen – Métiers spécialisés Ontario](#)

Principaux renseignements à connaître au sujet de l'examen

- Vous disposerez d'**un maximum de quatre heures pour effectuer l'examen.**
- Les mesures d'adaptation doivent être demandées et approuvées avant la programmation de votre examen.
- Si vous terminez l'examen en moins de quatre heures, vous pouvez quitter le centre d'examen.
- Pour chaque question, vous devrez choisir la bonne réponse parmi les quatre choix donnés. L'examen peut compter entre 90 et 150 questions à choix multiples.
- La note de passage est de 70 %.

Marche à suivre pour pouvoir passer l'examen

La marche à suivre pour pouvoir passer l'examen est actuellement présentée en détail sur le site Web de Métiers spécialisés Ontario : [Réservation d'examen – Métiers spécialisés Ontario](#)

N'oubliez pas ces trois principales étapes :

1. Confirmez que vous êtes admissible à l'examen auprès de Métiers spécialisés Ontario;
2. Communiquez avec les Services à la clientèle de Métiers spécialisés Ontario pour acquitter vos frais d'examen;
3. Communiquez avec votre bureau de service local afin de fixer la date de votre examen, qui aura lieu dans son centre d'examen : ontario.ca/fr/page/bureau-dapprentissage-demploi-ontario.

Directives pour consigner un changement de parrain

1. Consignez les renseignements sur votre premier parrain dans le Dossier du (de la) parrain (marraine) n° 1; il s'agit en fait du parrain qui a signé votre premier contrat de formation en apprentissage pour ce métier.
2. Si vous changez de parrain (marraine) avant de terminer ce programme d'apprentissage, veuillez contacter votre bureau de service local immédiatement pour mettre à jour le dossier de votre parrain (marraine).
3. Veuillez-vous assurer de consigner tous les renseignements concernant tout autre parrain officiel en rapport avec votre apprentissage au moyen des dossiers du (de la) parrain (marraine) fournis aux pages suivantes (s'il y a lieu).

Vous devez remplir un formulaire de modification du dossier du (de la) parrain (marraine) chaque fois que vous changez de parrain.

Dossier du (de la) parrain (marraine) n° 1

Renseignements sur le (la) parrain (marraine)	
Nom de l'apprenti(e)	
N° du contrat d'apprentissage	Date (jj/mm/aa)
Nom du (de la) parrain (marraine)	
Adresse	
Téléphone	
Adresse courriel	

Sommaire de la formation	
Date d'embauche	
Date de fin d'emploi	
Nbre total d'heures de formation et d'instruction données durant cette période	
Ensembles de compétences acquis	

Je déclare, en tant que parrain (marraine), que tous les renseignements ci-dessus sont, à ma connaissance, véridiques et exacts.

Signature : _____ Date :(jj/mm/aa) _____

Le (la) parrain (marraine) doit valider et dater l'acquisition de chaque compétence par l'apprenti(e). Les compétences qui figurent dans une zone ombrée sont toutefois facultatives, ce qui signifie que leur acquisition n'a pas à être validée.

***Si vous avez besoin d'exemplaires supplémentaires du dossier du (de la) parrain (marraine), visitez [Métiers spécialisés Ontario](#) pour y trouver le formulaire correspondant.**

Changement du dossier du (de la) parrain (marraine) n° 2

Renseignements sur le (la) parrain (marraine)	
Nom de l'apprenti(e)	
N° du contrat d'apprentissage	Date (jj/mm/aa)
Nom du (de la) parrain (marraine)	
Adresse	
Téléphone	
Adresse courriel	

Sommaire de la formation	
Date d'embauche	
Date de fin d'emploi	
Nbre total d'heures de formation et d'instruction données durant cette période	
Ensembles de compétences acquis	

Je déclare, en tant que parrain (marraine), que tous les renseignements ci-dessus sont, à ma connaissance, véridiques et exacts.

Signature : _____ Date :(jj/mm/aa) _____

Le (la) parrain (marraine) doit valider et dater l'acquisition de chaque compétence par l'apprenti(e). Les compétences qui figurent dans une zone ombrée sont toutefois facultatives, ce qui signifie que leur acquisition n'a pas à être validée.

***Si vous avez besoin d'exemplaires supplémentaires du dossier du (de la) parrain (marraine), visitez [Métiers spécialisés Ontario](#) pour y trouver le formulaire correspondant.**

Changement du dossier du (de la) parrain (marraine) n° 3

Renseignements sur le (la) parrain (marraine)	
Nom de l'apprenti(e)	
N° du contrat d'apprentissage	Date (jj/mm/aa)
Nom du (de la) parrain (marraine)	
Adresse	
Téléphone	
Adresse courriel	

Sommaire de la formation	
Date d'embauche	
Date de fin d'emploi	
Nbre total d'heures de formation et d'instruction données durant cette période	
Ensembles de compétences acquis	

Je déclare, en tant que parrain (marraine), que tous les renseignements ci-dessus sont, à ma connaissance, véridiques et exacts.

Signature : _____ Date :(jj/mm/aa) _____

Le (la) parrain (marraine) doit valider et dater l'acquisition de chaque compétence par l'apprenti(e). Les compétences qui figurent dans une zone ombrée sont toutefois facultatives, ce qui signifie que leur acquisition n'a pas à être validée.

***Si vous avez besoin d'exemplaires supplémentaires du dossier du (de la) parrain (marraine), visitez [Métiers spécialisés Ontario](#) pour y trouver le formulaire correspondant.**

Changement du dossier du (de la) parrain (marraine) n° 4

Renseignements sur le (la) parrain (marraine)	
Nom de l'apprenti(e)	
N° du contrat d'apprentissage	Date (jj/mm/aa)
Nom du (de la) parrain (marraine)	
Adresse	
Téléphone	
Adresse courriel	

Sommaire de la formation	
Date d'embauche	
Date de fin d'emploi	
Nbre total d'heures de formation et d'instruction données durant cette période	
Ensembles de compétences acquis	

Je déclare, en tant que parrain (marraine), que tous les renseignements ci-dessus sont, à ma connaissance, véridiques et exacts.

Signature : _____ Date :(jj/mm/aa) _____

Le (la) parrain (marraine) doit valider et dater l'acquisition de chaque compétence par l'apprenti(e). Les compétences qui figurent dans une zone ombrée sont toutefois facultatives, ce qui signifie que leur acquisition n'a pas à être validée.

***Si vous avez besoin d'exemplaires supplémentaires du dossier du (de la) parrain (marraine), visitez [Métiers spécialisés Ontario](#) pour y trouver le formulaire correspondant.**

Annexe A – Directives relatives à l’attestation de fin d’apprentissage

Une fois que l’apprenti(e) a terminé toute sa formation en classe ainsi que toutes les heures visées de formation en milieu de travail qu’exige le métier, et qu’il ou elle a acquis toutes les compétences obligatoires énoncées dans ce registre :

L’apprenti(e) et le (la) parrain (marraine) remplissent l’attestation de fin d’apprentissage et la validation de l’ensemble de compétences pour le (la) parrain (marraine) figurant aux pages suivantes.

1. Ils signent les formulaires et les soumettent à leur bureau de service local. Pour trouver le bureau le plus près, vérifiez les coordonnées à l’adresse ontario.ca/fr/page/bureau-dapprentissage-demploi-ontario ou communiquez avec *Emploi Ontario* en appelant sans frais le 1-800-387-5656.
2. Pour tous les métiers : Toutes les compétences obligatoires (ou la combinaison indiquée dans les exigences d’achèvement du métier) du registre doivent être validées. Les heures recommandées constituent un objectif de référence. Si le (la) parrain (marraine) termine la formation de l’apprenti(e) avant d’atteindre le nombre d’heures de formation que recommande l’industrie, le personnel du Ministère peut exiger des renseignements supplémentaires sur la formation en milieu de travail de l’apprenti(e). Un exemple de demande serait une lettre du (de la) parrain (marraine) qui confirme que l’apprenti(e) a travaillé pendant un certain temps dans le métier avant l’enregistrement du premier contrat d’apprentissage et qu’il ou elle a ainsi acquis au préalable certaines compétences.

Les apprentis qui soumettent l’attestation de fin d’apprentissage et la documentation pertinente à leur bureau de service local par la poste, par télécopieur ou par courriel (sous forme de document numérisé) ne doivent pas inclure leur registre; ceux qui remettent ce formulaire en personne à leur bureau de service local doivent apporter leur registre avec eux.

Le personnel du Ministère peut communiquer avec l’apprenti(e) ou encore le (la) parrain (marraine) pour leur demander de fournir de plus amples renseignements ou de la documentation supplémentaire après avoir vérifié tous les renseignements contenus dans l’attestation de fin d’apprentissage. Une fois l’attestation de fin d’apprentissage confirmée, le bureau de service local délivrera un certificat d’apprentissage à l’apprenti(e).

Métiers spécialisés Ontario recevra une notification de la fin de l’apprentissage.

- Si l’apprenti(e) a terminé un programme relatif à un **métier à accréditation obligatoire**, Métiers spécialisés Ontario inscrira automatiquement l’apprenti(e) pour un certificat de qualification temporaire afin qu’il ou qu’elle puisse continuer d’exercer légalement son métier pendant un an, tout en se préparant en vue de l’examen de certification.
- Si un(e) apprenti(e) termine son apprentissage dans un **métier à accréditation non obligatoire** et qu’il existe un examen menant à l’obtention d’un certificat de qualification, il ou elle doit réussir l’examen pour recevoir un certificat de qualification de Métiers spécialisés Ontario.

Pour obtenir la permission de fixer la date et l’heure de l’examen après la confirmation de l’apprentissage, vous devez tout d’abord communiquer avec les Services à la clientèle de Métiers spécialisés Ontario au 647-847-3000 ou sans frais au 1-855-299-0028 pour acquitter les frais de l’examen de certification. Après avoir payé vos frais d’examen auprès de Métiers spécialisés Ontario, réservez votre place en communiquant avec votre bureau de service local d’Emploi Ontario.

Annexe B – Attestation de fin d'apprentissage

Veillez remplir les deux côtés de ce formulaire, y compris la validation des ensembles de compétences pour les parrains (marraines) (consulter le verso de ce formulaire). Une fois les deux côtés remplis, soumettez le formulaire à votre bureau de service local (vous obtiendrez les coordonnées à l'adresse ontario.ca/fr/page/bureau-dapprentissage-demploi-ontario ou en appelant Emploi Ontario au 1-800-387-5656).

Renseignements sur l'apprenti(e)	
Nom (en lettres moulées)	
N° d'identification du client délivré par le Ministère	
Numéro(s) de téléphone	

Renseignements sur le (la) parrain (marraine)	
Nom légal	
Adresse	
Numéro(s) de téléphone	
Signataire autorisé du (de la) parrain (marraine) (<i>nom en lettres moulées</i>)	
Adresse courriel	

Renseignements sur le programme	
Nom du métier	
Nombre d'heures requis conformément au contrat d'apprentissage (<i>pour les métiers fondés sur des heures de formation seulement</i>)	
Heures de formation? (<i>documentation jointe</i>)	Oui () Non () Sans objet ()
Formation en classe terminée ou exemptée?	Oui () Non () Sans objet ()

Je confirme par la présente que les renseignements fournis des deux côtés de cette attestation sont véridiques et exacts.

X _____ **X** _____
Signature (apprenti(e)) Date Signature du signataire autorisé du parrain Date

Annexe C – Validation des ensembles de compétences pour les parrains (marraines)

Vous trouverez les numéros et les titres des ensembles de compétences dans la table des matières du registre. En validant chacun des ensembles de compétences présentés dans le tableau ci-dessous, vous confirmez de façon définitive, à titre de parrain (marraine) de l'apprenti(e), qu'il ou elle a démontré sa compétence relativement à toutes les compétences obligatoires que prévoit l'ensemble.

N° de l'ensemble de compétences	Titre de l'ensemble de compétences	Signature du signataire autorisé
5440	Se protéger et protéger les autres	
5441	Communiquer au travail	
5442	Arriver, lever, soulever et manipuler des charges	
5443	Planifier et préparer l'installation	
5444	Concevoir des systèmes	
5445	Utiliser des outils et du matériel	
5446	Installer un système d'alimentation en eau	
5447	Fabriquer de systèmes de protection contre les incendies	
5448	Installer des collecteurs, des appareils de robinetterie et des garnitures	
5449	Installer des systèmes de protection contres les incendies	
5450	Mettre en service des systèmes de protection contre les incendies	
5451	Installer des pompes, des moteurs et des contrôleurs	
5452	Installer et entretenir des extincteur portatifs	
5453	Inspecter des systèmes de protection contre les incendies	
5454	Tester des systèmes de protection contre es incendies	
5455	Entretien des systèmes de protection contre les incendies	

Réservé à l'usage du ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences :

Vérification que le (la) parrain (marraine) est le parrain officiel le plus récent : Oui () Non ()

Documentation d'appui pour les heures effectuées jointe : Oui () Non ()

Achèvement de la formation en classe vérifié : Oui () Non ()

Nom de l'employé(e) _____ Signature _____

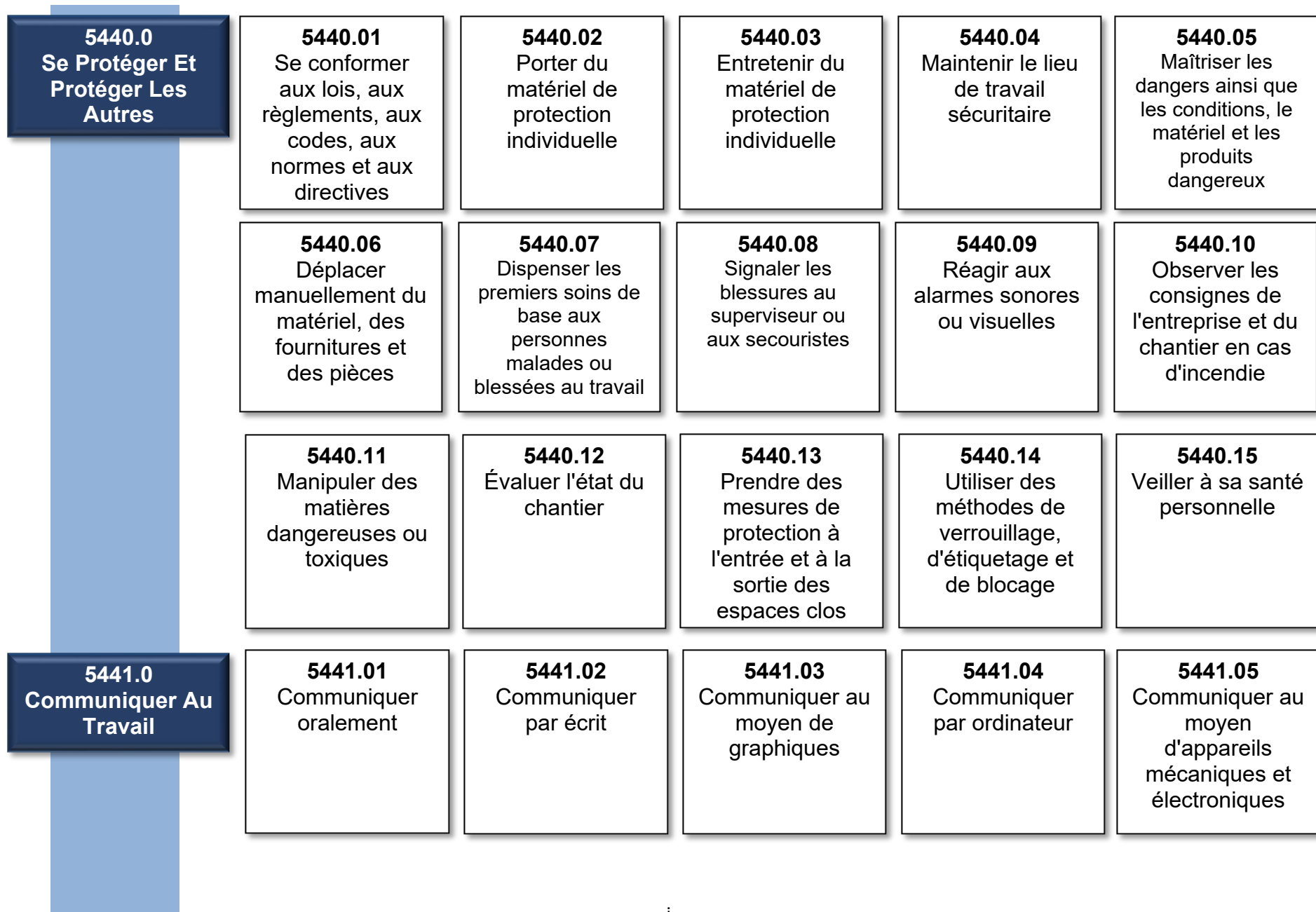
Date _____

Annexe D – Bureaux de service locaux en Ontario

Pour la liste des bureaux actuels, rendez-vous au :
ontario.ca/fr/page/bureau-dapprentissage-demploi-ontario

Emplacement	Adresse	Emplacement	Adresse
Barrie 705-737-1431	55, prom. Cedar Pointe, bureau 609, Barrie (Ontario) L4N 5R7	Marathon 807-346-1550	52, chemin Peninsula, bureau 103, Marathon (Ontario) P0T 2E0
Belleville 613-968-5558 1-800-953-6885	199, rue Front Nord, Belleville (Ontario) K8P 3B5	Markham 905-513-2695	140, promenade Allstate, bureau 505, Markham (Ontario) L3R 5Y8
Brantford 519-756-5197	505, chemin Park Nord, bureau 201, Brantford (Ontario) N3R 7K8	North Bay 705-495-8515 1-800-236-0744	200, 1 ^{re} avenue Ouest, North Bay (Ontario) P1B 3B9
Chatham 519-354-2766 1-800-214-8284	870, rue Richmond Ouest, 1 ^{er} étage, Chatham (Ontario) N7M 5J5	Ottawa 613-731-7100 1-877-221-1220	Preston Square, 347, rue Preston, bureau 310 Ottawa (Ontario) K1S 3H8
Cornwall 613-938-9702 1-877-668-6604	132, 2 ^e rue Est, bureau 202, Cornwall (Ontario) K6H 1Y4	Owen Sound 519-376-5790 1-800-838-9468	1450, 1 ^{re} avenue Ouest, bureau 100, Owen Sound (Ontario) N4K 6W2
Dryden 807-456-2665 1-800-734-9572	Édifice du gouvernement provincial, 479, rue Government, Dryden (Ontario) P8N 3K9	Peel 905-279-7333 1-800-736-5520	The Emerald Centre, 10, prom. Kingsbridge Garden, bureau 404, Mississauga (Ontario) L5R 3K6
Durham 905-433-0595 1-800-461-4608	78, rue Richmond Ouest, Oshawa (Ontario) L1G 1E1	Pembroke 613-735-3911 1-800-807-0227	615, rue Pembroke Est, Pembroke (Ontario) K8A 3L7
Elliot Lake 1-800-236-8817	50, prom. Hillside Nord, Elliot Lake (Ontario) P5A 1X4	Peterborough 705-745-1918 1-877-433-6555	901, rue Lansdowne Ouest, Peterborough (Ontario) K9J 1Z5
Fort Frances 807-274-8634	922, rue Scott, 2 ^e étage, Fort Frances (Ontario) P9A 1J4	Sarnia 519-542-7705 1-800-363-8453	162 Lochiel street, Suite 101, Sarnia (Ontario) N7T 7W5
Geraldton 807-854-1966	208, av. Beamish Ouest Geraldton (Ontario) P0T 1M0	Sault Ste. Marie 705-945-6815 1-800-236-8817	477, rue Queen Est, 4 ^e étage, Sault Ste. Marie (Ontario) P6A 1Z5
Halton 905-842-5105 1-844-901-5105	700, promenade Dorval, bureau 201, Oakville (Ontario) L6K 3V3	St. Catharines 905-704-2991 1-800-263-4475	Garden City Tower, 301, rue St Paul Est, 10 ^e étage, St Catharines (Ontario) L2R 7R4
Hamilton 905-521-7764 1-800-668-4479	Édifice Ellen Fairclough, 119, rue King Ouest, 8 ^e étage, Hamilton (Ontario) L8P 4Y7	Sudbury 705-564-3030 1-800-603-5999	159, rue Cedar, bureau 506, Sudbury (Ontario) P3E 6A5
Kapuskasing 705-465-5785 705-235-1950	Édifice du gouvernement de l'Ontario, 122, chemin Government Ouest, Kapuskasing (Ontario) P5N 2X8	Thunder Bay 807-346-1550 1-800-439-5493	189, chemin Red River, bureau 103, Thunder Bay (Ontario) P7B 1A2
Kenora 807-468-2879 1-800-734-9572	227 1/2, rue Second Sud, Kenora (Ontario) P9N 1G4	Timmins 705-235-1950 1-877-275-5139	Édifice du gouvernement de l'Ontario, 5520, Route 101 Est, aile B, South Porcupine (Ontario) P0N 1H0
Kingston 613-548-1151 1-866-973-4043	Alliance Business Centre, 299, rue Concession, bureau 201, Kingston (Ontario) K7K 2B9	Toronto-Centre 416-927-7366 1-800-387-5656	2, av. St. Clair Ouest, 11 ^e étage, Toronto (Ontario) M4A 1L5
Kitchener 519-653-5758 1-866-877-0099	4275, rue King Est, Kitchener (Ontario) N2P 2E9	Toronto-Sud 416-326-5800	625, rue Church, 1 ^{er} étage, Toronto (Ontario) M7A 2B5
London 519-675-7788 1-800-265-1050	1200, chemin commissioners Est, bureau 72, London (Ontario) N5Z 4R3	Windsor 519-973-1441	Roundhouse Centre, 3155, avenue Howard, 2 ^e étage, bureau 200, Windsor (Ontario) N8X 4Y8

Diagramme Profil d'Analyse des Compétences (PAC)



	<p>5441.06 Communiquer par signaux manuels</p>	<p>5441.07 Établir et entretenir des relations interpersonnelles</p>	<p>5441.08 Entretien des relations avec les clients (internes et externes)</p>	<p>5441.09 Projeter une image professionnelle</p>	<p>5441.10 Encadrer des collègues de travail</p>
<p>5442.0 Arrimer, Lever, Soulever Et Manipuler Des Charges</p>	<p>5442.01 Planifier la disposition du matériel d'arrimage</p>	<p>5442.02 Choisir du matériel et des pièces d'arrimage</p>	<p>5442.03 Utiliser du matériel et des pièces d'arrimage</p>	<p>5442.04 Entretien du matériel et des pièces d'arrimage</p>	<p>5442.05 Démonter du matériel et des pièces d'arrimage</p>
	<p>5442.06 Choisir du matériel et des pièces de levage</p>	<p>5442.07 Utiliser du matériel et des pièces de levage</p>	<p>5442.08 Fixer du matériel et des pièces de levage</p>	<p>5442.09 Entretien du matériel et des pièces de levage</p>	<p>5442.10 Démonter du matériel et des pièces de levage</p>
	<p>5442.11 Calculer le poids de la charge à lever</p>	<p>5442.12 Coordonner des opérations de chargement et de déchargement</p>			
<p>5443.0 Planifier Et Préparer L'installation</p>	<p>5443.01 Obtenir les dessins d'un projet</p>	<p>5443.02 Examiner les dessins d'un projet</p>	<p>5443.03 Tirer de l'information des dessins</p>	<p>5443.04 Évaluer les conditions de travail sur le chantier</p>	<p>5443.05 Évaluer les matériaux, la main-d'œuvre et le matériel requis pour des projets</p>

Profil de l'analyse des compétences : Installateur de Systèmes de Protection Contre les Incendies 427A (Tous les ensembles de compétences non ombrés doivent être acquis)

	<p>5443.06 Établir un calendrier pour des projets</p>	<p>5443.07 Préparer des plans conformes à l'exécution</p>			
<p>5444.0 Planifier Et Préparer L'installation</p>	<p>5444.01 Vérifier la classification des usages et les critères de conception</p>	<p>5444.02 Vérifier la source d'alimentation en eau</p>	<p>5444.03 Tirer de l'information des dessins</p>	<p>5444.04 Évaluer les conditions de travail sur le chantier</p>	<p>5443.05 Évaluer les matériaux, la main-d'œuvre et le matériel requis pour des projets</p>
<p>5445.0 Utiliser Des Outils Et Du Matériel</p>	<p>5445.01 Utiliser des outils à main et des accessoires</p>	<p>5445.02 Utiliser des outils motorisés et des accessoires</p>	<p>5445.03 Utiliser des appareils d'essai</p>	<p>5445.04 Choisir des échafaudages et des accessoires</p>	<p>5445.05 Monter des échafaudages et des accessoires</p>
	<p>5445.06 Entretien des échafaudages et des accessoires</p>	<p>5445.07 Démonter des échafaudages et des accessoires</p>	<p>5445.08 Utiliser des escabeaux et des échelles coulissante</p>		
<p>5446.0 Installer Un Système D'alimentation En Eau</p>	<p>5446.01 Déterminer le lieu d'excavation sur le chantier</p>	<p>5446.02 Préparer le chantier pour l'excavation</p>	<p>5446.03 Surveiller l'excavation</p>	<p>5446.04 Installer un système d'alimentation en eau privé</p>	<p>5446.05 Se raccorder à l'alimentation en eau</p>

Profil de l'analyse des compétences : Installateur de Systèmes de Protection Contre les Incendies 427A (Tous les ensembles de compétences non ombrés doivent être acquis)

	5446.06 Installer de la tuyauterie et des pièces souterraines	5446.07 Installer des massifs de butée et des dispositifs de retenue	5446.08 Installer des prises d'eau et des soupapes de régulation	5446.09 Terminer l'installation d'un système d'alimentation en eau	5446.10 Superviser des travaux de remblayage
5447.0 Fabriquer Des Systèmes De Protection Contre Les Incendies	5447.01 Établir où seront fabriqués les systèmes	5447.02 Préparer le matériel de fabrication requis	5447.03 Préparer l'installation des tuyaux et des raccords sur le chantier	5447.04 Fabriquer des pièces de suspension, de fixation et d'appui	
5448.0 Installer Des Collecteurs, Des Appareils De Robinetterie Et Des Garnitures	5448.01 Vérifier l'approvisionnement en eau souterraine	5448.02 Isoler l'alimentation en eau	5448.03 Purger le système	5448.04 Installer des clapets anti-retour, des soupapes de commande et des robinets de vidange	5448.05 Installer, fixer et étayer des collecteurs
	5448.06 Tester des collecteurs et des pièces de protection contre les incendies				

5449.0
Installer Des
Systèmes De
Protection Contre
Les Incendies

5449.01
Installer des
systèmes
d'extinction à
agent propre

5449.02
Installer des
systèmes
d'extinction à
dioxyde de
carbone à basse
et à haute

5449.03
Utiliser du
matériel et des
pièces
d'arrimage

5449.04
Entretien du
matériel et des
pièces
d'arrimage

5449.05
Démonter du
matériel et des
pièces
d'arrimage

5449.06
Installer des
systèmes de
protection contre
les incendies
avec
antigel

5449.07
Installer des
systèmes de
protection contre
les incendies
sous air

5449.08
Installer des
systèmes
combinés
de protection
contre les
incendies
sous air et à
préaction

5449.09
Installer des
systèmes de
protection contre
les incendies à
préaction

5449.10
Installer des
systèmes de
protection contre
les incendies de
type déluge

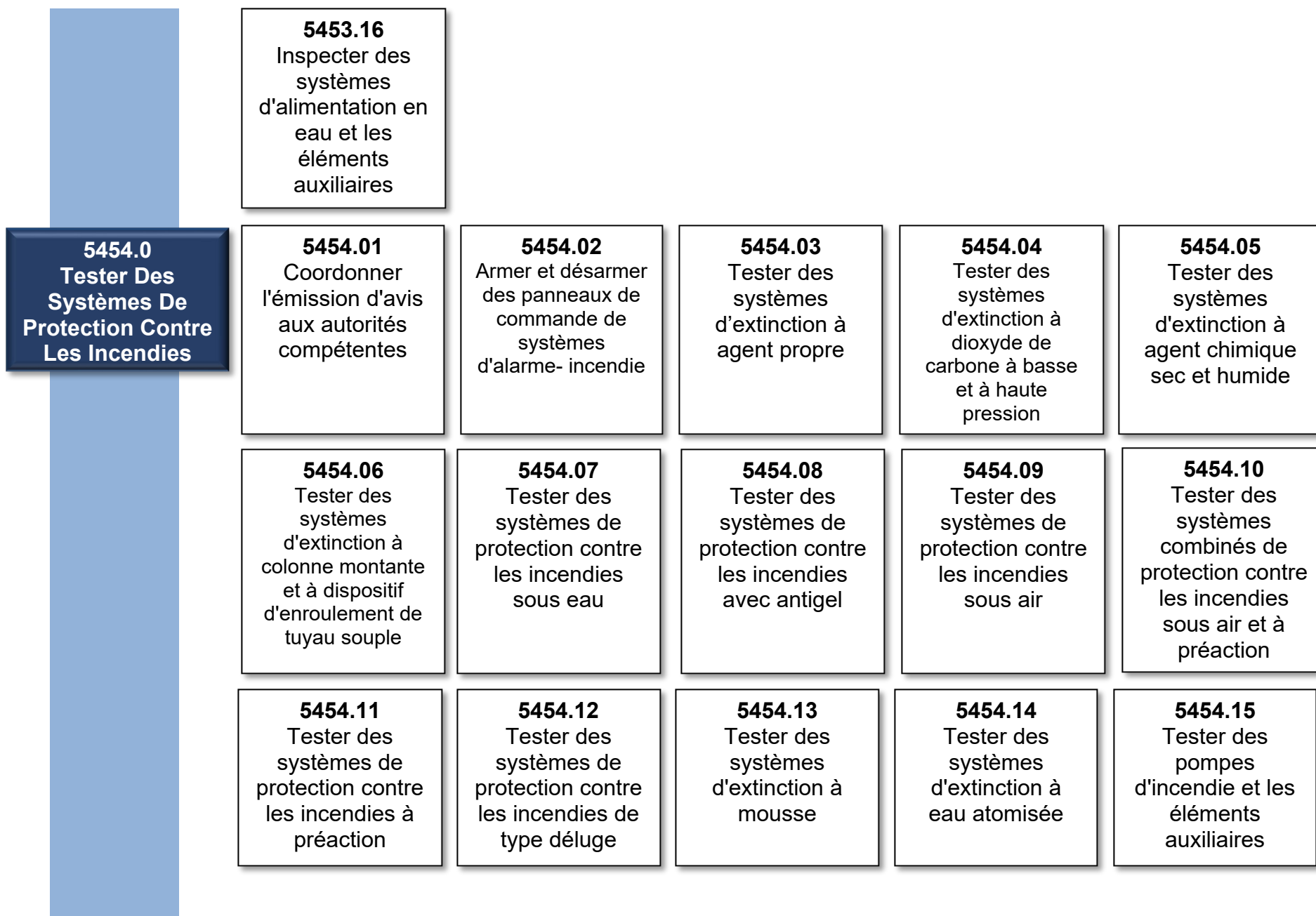
5449.11
Installer des
systèmes
d'extinction à
mousse

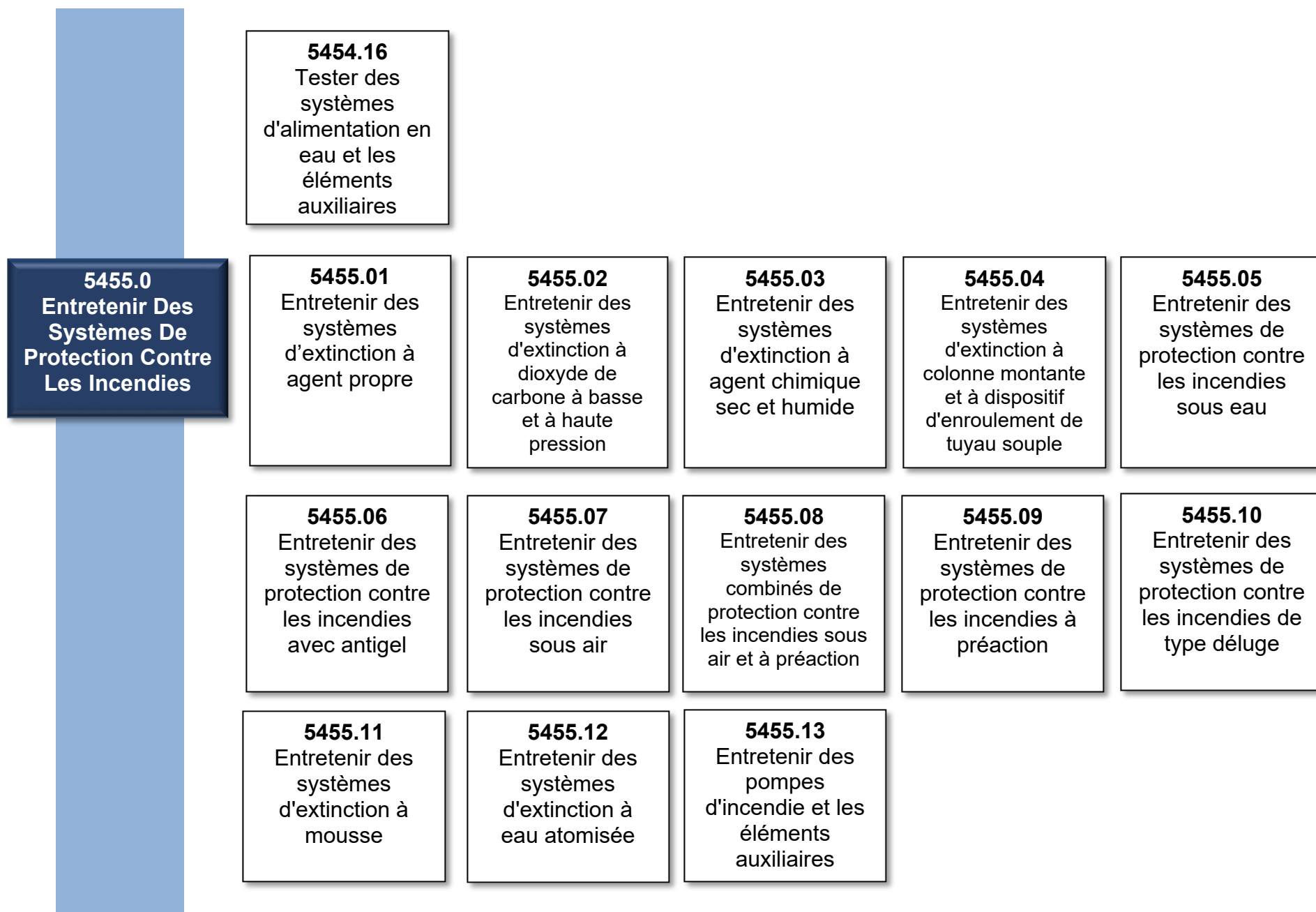
5449.12
Installer des
systèmes
d'extinction à
eau
atomisée

5449.13
Installer des
systèmes de
détection

5450.0 Mettre En Service Des Systèmes De Protection Contre Les Incendies	5450.01 Mettre en service des systèmes d'extinction à agent propre	5450.02 Mettre en service des systèmes d'extinction à dioxyde de carbone à basse et à haute pression	5450.03 Mettre en service des systèmes d'extinction à agent chimique sec et humide	5450.04 Mettre en service des systèmes d'extinction à colonne montante et à dispositif d'enroulement de tuyau souple	5450.05 Mettre en service des systèmes de protection contre les incendies sous eau
	5450.06 Mettre en service des systèmes de protection contre les incendies avec antigel	5450.07 Mettre en service des systèmes de protection contre les incendies sous air	5450.08 Mettre en service des systèmes combinés de protection contre les incendies sous air et à préaction	5450.09 Mettre en service des systèmes de protection contre les incendies à préaction	5450.10 Mettre en service des systèmes de protection contre les incendies de type déluge
	5450.11 Mettre en service des systèmes d'extinction à mousse	5450.12 Mettre en service des systèmes d'extinction à eau atomisée	5450.13 Mettre en service des systèmes de détection		
	5451.01 Vérifier l'approvisionnement en eau	5451.02 Choisir une pompe d'incendie	5451.03 Déterminer où installer une pompe d'incendie	5451.04 Préparer l'endroit sur le chantier où installer une pompe d'incendie	5451.05 Installer une pompe d'incendie
	5451.06 Installer des contrôleurs et des dispositifs auxiliaires	5451.07 Installer des systèmes d'alimentation en carburant de moteurs diesels	5451.08 Installer des pompes de type jockey	5451.09 Description de la compétence	

5452.0 Installer Et Entretien Des Extincteurs Portatifs	5452.01 Choisir des extincteurs portatifs	5452.02 Installer des extincteurs portatifs	5452.03 Effectuer des inspections de routine d'extincteurs et de leurs éléments	5452.04 Entretien des extincteurs et leurs éléments	
5453.0 Inspecter Des Systèmes De Protection Contre Les Incendies	5453.01 Aviser les clients ou leurs représentants avant l'inspection	5453.02 Inspecter des panneaux de commande de systèmes d'alarme- incendie	5453.03 Inspecter des systèmes d'extinction à agent propre	5453.04 Inspecter des systèmes d'extinction à dioxyde de carbone à basse et à haute pression	5453.05 Inspecter des systèmes d'extinction à agent chimique sec et humide
	5453.06 Inspecter des systèmes d'extinction à colonne montante et à dispositif d'enroulement de tuyau souple	5453.07 Inspecter des systèmes de protection contre les incendies sous eau	5453.08 Inspecter des systèmes de protection contre les incendies avec antigel	5453.09 Inspecter des systèmes de protection contre les incendies sous air	5453.10 Inspecter des systèmes combinés de protection contre les incendies sous air et à préaction
	5453.11 Inspecter des systèmes de protection contre les incendies à préaction	5453.12 Inspecter des systèmes de protection contre les incendies de type déluge	5453.13 Inspecter des systèmes d'extinction à mousse	5453.14 Inspecter des systèmes d'extinction à eau atomisée	5453.15 Inspecter des pompes d'incendie et les éléments auxiliaires





Achèvement du programme d'apprentissage

Si votre parrain (marraine) affirme que vous avez acquis les compétences exigées, que vous avez effectué les heures de travail requises et que vous avez terminé tous les niveaux de formation en classe établis pour votre métier :

- ✓ Suivez les instructions fournies dans l'attestation de fin d'apprentissage (Annexe A) du registre.
- ✓ Répondez à toutes les questions du personnel du MTIFDC, et fournissez-lui toute documentation supplémentaire requise.
- ✓ Une fois la fin de l'apprentissage confirmée, le MTIFDC vous délivrera un certificat d'apprentissage et en informera Métiers spécialisés Ontario.

Après votre apprentissage

Si vous exercez un métier pour lequel il existe un examen de certification, Métiers spécialisés Ontario recevra un avis de fin d'apprentissage.

Pour les métiers à accréditation obligatoire, vous recevrez un certificat de qualification temporaire qui vous permettra de travailler légalement pendant une période maximale de 12 mois, jusqu'à ce que vous réussissiez votre examen.

Pour un métier à accréditation non obligatoire, une fois que vous aurez réussi votre examen, vous recevrez un certificat de qualification pour votre métier.

Comment vous préparer pour votre examen

- **Pour acquitter les frais liés à un examen menant à l'obtention d'un certificat de qualification, veuillez communiquer avec les Services à la clientèle de Métiers spécialisés Ontario au : 647-847-3000 ou sans frais au 1-855-299-0028**
- **Pour réserver une place pour votre examen :** Après avoir acquitté les frais, communiquez avec votre bureau de service local pour fixer la date et l'heure de votre examen.
- **Téléchargez le guide de préparation à l'examen de Métiers spécialisés Ontario à l'adresse :**
[Ressources pour l'examen – Métiers spécialisés Ontario](#) et/ou consultez le **guide de préparation à l'examen pour les métiers désignés Sceau rouge :**
sceau-rouge.ca



Métiers spécialisés Ontario



Mécanicien/mécanicienne en protection-incendie